

PROCÈS-VERBAUX
DE
L'ACADÉMIE
DU GARD.



—
ANNÉE 1862-63



NIMES.
TYPOGRAPHIE CLAVEL-BALLIVET ET Co.
RUE PRADIER . 42.

—
1863.

Z 2984
+ Kma. 18.

ACADEMIE DE CAEN

DE CAEN

Séance du 8 novembre 1882

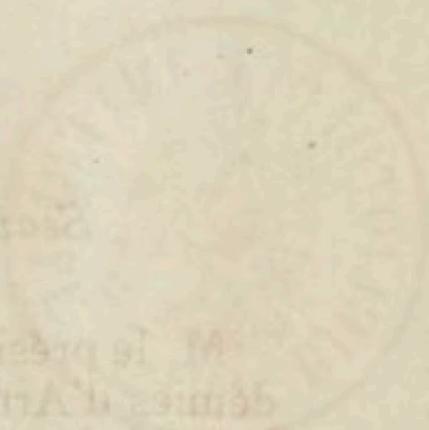
M. le président dépose les recueils des sociétés d'Arras, de Cambrai, de Caen, de la Rochelle, de Cherbourg, de Marseille, de Rouen, de Valenciennes, de Lille, de Valenciennes.

Secondement : M. le président dépose des mémoires de l'Institut national des sciences et belles-lettres de Caen, par M. Roux, l'écrivain de Valenciennes; par M. Protin (Associations de Caen); par M. Gabriel Axais (Bretagne).

Troisièmement : les bulletins des sociétés de Valenciennes.

M. le président offre encore, de la part de M. de Clusone, un volume récemment publié et contenant les épreuves de la messe de M. de Clusone, pour le service de la messe, en quatre chants, suivi de divers pièces de poésie, et de la part de M. Louis Bessières une collection de sonnets qui a obtenu le premier prix aux concours de Caen.

M. Olive-Mincher sonnet au jugement de l'Académie en faveur de M. le docteur



PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.



Séance du 8 novembre 1862.

M. le président dépose les recueils des académies d'Arras, de Cambrai, de Castres, de la Rochelle, Cherbourg, Marseille, Reims, Vesoul, Angoulême;

Secondement : huit volumes de mémoires de l'Institut mithonsien et des ouvrages envoyés par M. Roux Ferrand (*Histoire de Pologne*); par M. Protin (*Economistes célèbres*); par M. Gabriel Azaïs (*Breviari d'amor*);

Troisièmement : les bulletins des sociétés de et Mende Valenciennes.

M. le président offre encore, de la part de M. de Clausonne, un volume récemment publié et contenant les *Géorgiques du Midi*, de Mme Verdier Allut, poème en quatre chants, suivi de diverses pièces de poésie, et de la part de M. Louis Roumieux une comédie provençale qui a obtenu le premier prix aux Jeux floraux d'Apt.

M. Ollive-Meinadier soumet au jugement de l'Académie un mémoire de M. le docteur

Brouzet relatif à l'emploi dans les magnaneries de bois injectés au sulfate de cuivre, comme préservatif des maladies contagieuses des vers à soie.

Le secrétaire perpétuel donne communication de la correspondance, qui se compose de quatre dépêches ministérielles et d'un assez grand nombre de lettres auxquelles il a été ou il sera donné suite. Il lit ensuite un rapport sur le recueil d'une société correspondante.

Le recueil de la société des sciences morales, lettres et arts de Versailles, dit-il, contient, outre les mémoires qui offrent un intérêt purement local, (mémoires que je m'abstiens d'analyser, quelques études, notices, traductions ou pièces de vers qui ne m'ont pas paru indignes de votre attention.

J'ai lu surtout avec intérêt un précis historique sur quelques lettres inédites d'Anne d'Autriche, du président Molé, du père Lachaise, de Mme Montespan, relatives à l'établissement du couvent des Annonciades de Meulan.

Sans doute il serait à désirer que cette correspondance, quelque respectable qu'en soit l'objet, se rattachât à des intérêts d'un ordre sinon plus élevé, du moins plus général; mais telles qu'elles sont, ces lettres ne méritaient pas moins d'être publiées.

Je citerai d'abord celles qui ont été écrites par Mme de Montespan. On n'y trouve nulle trace de ce caractère altier et ambitieux de la favorite du grand roi; mais aussi nul signe de cet esprit vif qui avait, autant que sa beauté, attiré sur la dame du palais de la reine les regards de Louis XIV. Ce sont des accusés de réception, [des annonces d'envoi ou quelques promesses d'intervention ou de dons et

de pensions ; mais ces petits détails, quoique vulgaires , intéressent pourtant parce qu'ils révèlent quelquefois le caractère et les habitudes de la personne qu'on aime à étudier.

Ce qui nous a étrangement surpris dans si haute et si puissante dame , c'est une orthographe si défectueuse qu'on dirait que c'est étudié :

« J'avest fait repondre à la lett que vous m'avies fait lonneur de mecrire mest lomme se trouva party insy, madame, je vous repeteray les mesme chose que je vous mandest qui etait que je croiies quil falet que vous escrivissies à M. Colbert pour se souvenir de vous et quant mesme-tant vous envoiasies pour le roi une lettre ou plaset , etc. , etc. »

Les lettres de la princesse Palatine , pour laquelle Bossuet a composé sa belle oraison funèbre , sont autrement intéressantes. Je n'ai besoin que de citer les premières lignes d'une lettre du 7 mai 1782 à la communauté de Meulan :

« Après avoir aujourd'hui, dans la sainte communion, joint mes indignes prières aux vôtres pour le bon succès de votre élection, je viens, mes très-chères et bonnes mères, accompagner en esprit M. Pirot (1) pour assister par mon affection à l'importante action que vous allez faire , etc. , etc. »

Les deux lettres du célèbre confesseur de Louis XIV , du père La Chaise à la révérende mère de Meulan sont peu significatives : ce sont des refus très-légitimes d'in-

(1) M. Pirot était docteur et professeur de Sorbonne. Ce fut lui qui fut chargé de confesser et d'exhorter la Brinvilliers lors de son exécution à mort.

tervenir auprès du roi pour obtenir pour le monastère le prieuré de Juliers, qui ne dépendait aucunement de Sa Majesté.

Les lettres du président Molé, conservées aux archives de Seine-et-Oise, sont nombreuses : il y en a 132. Le président Molé s'était fait le protecteur du monastère de Meulan et avait une grande foi dans les prières et la vertu de la supérieure.

De ces 132 lettres, l'éditeur n'en cite que quatre, et encore par fragments. Elles contiennent, outre les témoignages habituels d'amitié que le président donne à la supérieure, quelques mots qui ont traité aux affaires publiques et qui révèlent, dans l'illustre magistrat, ces idées de justice et de paix qui, il faut l'avouer, n'animèrent pas toujours le grand roi.

Dans une de ces lettres, il prie la sainte communauté de ne point l'oublier, et il ajoute :

« Continuez de presser notre Tout-Puissant qu'il dispose les esprits à la paix si désirée de tout chacun et si nécessaire à tous. »

Dans une autre : « Nous partons demain pour Saint-Germain, et se promet-on que le changement des esprits de la ville de Paris aidera beaucoup à notre repos public et à jouir enfin de cette paix tant désirée. »

L'expression de ce sentiment n'est-elle pas la condamnation de cet amour de la guerre qui animait Louis XIV ? N'est-elle pas la confirmation de ces nobles aveux que le puissant monarque consignait dans les touchantes instructions qu'avant de quitter la vie, il adressait à son successeur ?

Je ne reproduis ni ne signale même aucune des lettres de Colbert, de Henri d'Agues-

seau , père du chancelier, parce qu'il ne s'agit non plus que d'objets et de faits tout à fait particuliers. Il y a aussi dans le recueil de Versailles quatre lettres inédites de Ducis à son ami de Vauchelle , commissaire aux bureaux de la guerre ; plusieurs lettres aussi inédites de Voltaire et de Frédéric II et une lettre touchante que Louis XVI écrivait , le 7 janvier 1779 , à un M. Amelot.

Après ces correspondances , toutes inédites encore , se trouvent d'attachantes notices sur les découvertes archéologiques faites en 1860 à Villeneuve - le-Roi , Villeneuve - Saint - Georges et Vigneux. Ce sont des fours et des huttes celtiques , et de ces cabanes construites en bois, terre gâchée , puis couvertes de roseaux , que Vitruve, dans son langage pittoresque , compare à des nids d'hirondelles : *Luteas domos celtæ tegebant arundinibus... hirurginun nidos imitantes*. De ces cabanes , situées sur le sommet d'une espèce d'acropole , MM. l'abbé Barranger et Francis Martin , auteurs et narrateurs des découvertes , descendent dans la nécropole , le veux dire dans ces ruines , qui offrent des vestiges parfaitement conservés des usages funéraires , des rites funèbres des Celtes et des Gallo-romains.

Ces précieuses antiquités consistent en un lieu de crémation , d'incinération connu en archéologie sous le nom d'*ustulum* ou d'*ustrinum*. Cet *ustulum* est composé de trois autels, de trois bûchers ou plutôt de trois *berceaux* parallèles incrustés dans le sous-sol et orientés , selon l'usage antique , de l'est à l'ouest ; les parois , calcinés , portent dans une épaisseur de plus d'un décimètre , la marque authentique d'un feu ardent et d'une visible saturation de graisse.

Ces savants explorateurs ont trouvé aussi et décrit des urnes, des *tumuli*, des *columbaria*.

Dans un columbarium on a rencontré, outre des cendres et des ossements carbonisés (*bibulam favillam*, de Virgile), une couche de grains de millet et des débris de lièvre, de chevre et de chèvre.

Que signifient ces offrandes mortuaires, se demandent les savants auteurs du mémoire? — A la mort, que les païens déifiaient, ils offraient le coq; à Diane, la biche; quant au lièvre et au millet, ne serait-ce pas une offrande au défunt qui avait été agriculteur et chasseur?

Dans cette hypothèse, l'*ustulum* décrit remonterait à une époque où la culture du blé n'avait pas encore pénétré dans la Gaule, et où le millet qui croissait naturellement sans culture fournissait seul aux habitants leur pain quotidien.

Pour mieux montrer le prix de ces nouvelles découvertes, M. l'abbé Barranger cite le témoignage des plus doctes archéologues, qui après avoir visité les antiquités celtiques de Villeneuve-le-Roy les ont admirées. Il nomme surtout M. Quicherat, professeur à l'école des Chartes; M. Alfred Maury, membre de l'Institut, et notre regrettable correspondant, M. Bard, de la Côte-d'Or.

A Villeneuve-Saint-Georges, on a trouvé, outre des sépultures gauloises, une idole celtique très-importante: c'est un theu-thathès ou Mercure gaulois. César dit dans ses *Commentaires* (vi, 17): « Les Gaulois adorent principalement Mercure, partout on voit sa statue; ils le regardent comme le protecteur des routes et des voyageurs.

Et Lucain dans sa *Pharsale*, en parlant des Gaulois :

Et quibus immitis placatur sanguine diro
Teutates, horrensque que feris altaribus esus.

Il y a encore la description de deux menhirs, mais je crois superflu de vous en occuper après le travail si remarquable de nos deux lauréats, MM. de Baumefort et Léon Alègre.

Vient ensuite une ordonnance inédite de Turgot sur les approvisionnements de la cour. Elle révèle l'esprit libéral et vraiment supérieur de cet homme illustre, qui douze ans intendant général de la province de Limoges, y avait fait bénir son nom par ses administrés.

Voici l'objet et la portée de cette ordonnance :

Les fermiers qui se trouvaient dans un rayon de dix lieues de l'endroit où séjournait la cour, étaient tenus de fournir une certaine quantité de provision et de fourrage, taxée d'après un tarif que le prévôt de l'hôtel était chargé d'appliquer.

Nous relatons quelques prix des principaux objets de consommation :

Pain blanc de 4 livres, 10 sols ; livre de bœuf, mouton et veau, 6 sols ; botte de foin de 12 livres, 9 sols ; picotin d'avoine, 4 sols.

Il est possible que ces prix ne fussent pas trop bas à cette époque, c'est même plus que probable, mais comme souvent on essayait de se soustraire à la taxe ou de vendre au delà du chiffre qu'elle fixait, quand elle était trop despotiquement abaissée, Turgot fit poser dans l'ordonnance du 5 octobre 1747 d'abord les principes du libre exercice du commerce, des avantages de la concurrence,

— et dans un second paragraphe , de la liberté du travail et de sa division.

Mais malheureusement de puissants agioteurs (il y en a eu dans tous les temps) , tous ceux qui vivaient des bénéfices illicites , les ennemis intéressés ou aveugles des innovations firent détruire deux ans après (en 1776) l'œuvre de Turgot , et même le grand ministre fut disgracié , et l'on enjoignit encore aux fermiers d'approvisionner les marchés où Sa Majesté fera sa résidence , et d'obéir aux avertissements donnés par le grand-prévôt de l'hôtel sous peine de 300 livres d'amende à chaque contravention.

Quand on songe que cet état de choses ne pût être détruit que par la violence ; quand on pense aux malheurs qu'entraîna la persistance des privilèges de toute sorte , alors on se met à regretter que les projets de Turgot , projets dont je vous ai entretenus il y a quelques années , n'aient pas été mis à complète exécution. Avec le cœur de Louis XVI et l'intelligence de Turgot , toutes les réformes étaient possibles , toutes les améliorations pouvaient être obtenues sans secousses et sans réaction.

Après cet essai d'un avocat distingué de Versailles , M. Jeandel , nous avons trouvé une œuvre qui nous a doublement intéressés , et parce qu'elle a réveillé en nous le souvenir de l'auteur , que nous connaissons et que nous aimions , et parce que ce travail se lie à un douloureux événement , que Saint-Simon surtout a transmis à la postérité , en colorant de son style amer et dédaigneux le récit de cette catastrophe : la destruction de Port-Royal-des-Champs , (feu M. Bouchitté , ancien recteur et récemment couronné par l'Académie française pour son

étude sur le Poussin, M. Bouchitté a entrepris de rechercher les vestiges de cette antique et célèbre abbaye ; il en a trouvé surtout dans les paroisses de Magny - les - Hamiaux, Palaiseau et Linas.

Nous n'entrerons pas dans le détail de tout ce qu'a rencontré l'auteur de la notice. Ce sont des bénitiers, des cuves baptismales, des autels et un assez grand nombre d'inscriptions tumulaires. Cependant comme les épitaphes présentent un véritable intérêt sous le rapport biographique et historique, nous en transcrivons au moins une : celle de Robert-Arnault d'Andilly, fils aîné d'Antoine Arnault, avocat au parlement de Paris, et devenu marquis, qui abandonna tous ces honneurs pour la solitude de Port-Royal, où il passa les trente dernières années de sa vie dans l'étude des lettres et dans l'exercice de la piété la plus austère.

Sub solè vanitas.

Supra solem veritas.

Hic jacet Robertus Arnault d'Andilly, qui cum prudentide civili innocentiam, pietati urbanitatem, acris et excelsi ingenii præstantiæ simplicitatem, magnanimitatenque, humilitati conjunxisset, arcto dissimillimarum virtutum conjugio utrâque fortunâ christiane functus, publicorum munerum diligentissimâ administratione insignis, quæ priscâ virtute gessit ; rei privatæ negligens, dum publicæ consulit, quibusque negotiis par, otii sancti caritate ipse mulsus, quod illi magnæ dignitatis instar erat, aulæ et sæculo monasterii hujus solitudinem prætulit, in quâ triginta annis sibi et Deo vixit omnibus charus et omnes christianâ charitate complexus, cum illi præcipuum esset amare et amari, et ad id tam naturâ quàm gratiâ confirmatus videretur. Tandem plenus dierum ; summâ que senectute fere non infirmior, sed tantum sapientior, et, quæ major laus est, eruditæ senectutis, factus puer Christi, adultâ jam humilitate, peritura fastidians, æternis intentus, gravissimi morbi dolorem præ mortis gaudio tam expeditæ non sensit, firmâ in Deum spe tectus, in quo for-

tis erat deficiendo, et vivus moriendo, obiit annos natus LXXXV.

Die XXVII septembris MDCLXXIV.

Il nous semble que cette belle et un peu longue inscription peut faire connaître l'élévation de la pensée et du style qui caractérise tout ce qui sort de la plume de ces vénérables solitaires, de ces penseurs attristés, comme les appelle un écrivain moderne, « ces nobles rêveurs promis à l'exil, à la captivité, à la mort obscure et lointaine, qui, perdus dans un désert à quelques pas de ce Versailles, de ce Paris, de ce grand règne, de ce grand roi, laboureurs et penseurs, cultivant la terre, étudiant les textes, ignorant ce que faisait la France et l'Europe, cherchant dans l'Écriture sainte les preuves de la divinité de Jésus; dans la création, la glorification du Créateur. »

Je me suis trop laissé aller au plaisir de citer pour énumérer encore toutes les épitaphes trouvées dans les bourgs que nous avons nommés. Nous aimons mieux, pour vous dédommager de ces longues pages, vous lire la traduction, par M. le secrétaire perpétuel Anquetil, de la charmante épître d'Horace, écrite dans un moment de tristesse, de mélancolie et d'irritation même, à Celsus Albinovanus, qui s'occupait de poésie et dont il nous reste deux élégies, l'une sur la mort de Drusus, la deuxième sur celle de Mécène, et quelques fragments d'un voyage de Germanicus dans l'Océan septentrional.

A Celse Albinovan, joie et prospérité !
Que par toi, ce message, ô muse ! soit porté
Au favori de Claude, au nouveau secrétaire.
S'il s'informe de moi, réponds que j'ai beau faire,
De projets en projets] égarant mes désirs,
Mes jours vont sans vertu comme ils vont sans plaisirs.

Ai-je par les grelons vu mes vignes hacées ,
Ou par l'été brûlant mes olives séchées ?
Est-ce qu'aux champs lointains mon bétail dépérit ?
Non, mais toujours malade et de corps et d'esprit ,
Je ne veux , pour guérir, rien croire, rien entendre ;
Du meilleur médecin , de l'ami le plus tendre
Les conseils bienveillants ne font qu'aigrir mon cœur ,
Dès qu'on veut m'arracher à ma triste langueur.
Je cherche le poison, je fuis toute assistance ;
Je tourne à tous les vents, et ma folle inconstance
Rêve à Tibur dans Rome, à Rome dans Tibur...
Muse , à son tour, de lui rends-nous un compte sûr ;
Santé, crédit, fortune et par quelle conduite
Il ménage à la fois et le chef et sa suite.
Si tout va bien , tant mieux ! pourtant ne manque pas
De lui glisser ces mots , à l'oreille , tout bas :
Celsus sera pour nous , telle est la loi commune ,
Traité comme par lui le sera la fortune.

Telles sont les compositions qui m'ont le plus frappé. J'en ai négligé beaucoup qui pourtant avaient un but utile et qui vous auraient prouvé aussi que l'Académie de Versailles n'est point indigne de perpétuer les traditions du grand siècle, l'amour des arts et des lettres, et qu'elle s'applique à en continuer l'action féconde et bienfaisante.

Séance du 22 décembre 1862.

M. le président dépose les recueils des sociétés académiques de Lille, de Boulogne, Cambrai et Saint-Quentin, et offre en hommage :

1° Un nouveau livre de M. Canonge (*Les Ames en péril*) ;

2° Un roman moral, *Pauvre Jacques*, de M. Mary ;

3° Une collection de dessins de Joseph Felon, représentant les travaux de sculpture statuaire et verrières exécutés par lui à l'église Sainte-Perpétue.

Le secrétaire perpétuel lit un rapport sur la proposition faite de tenir une séance publique à l'époque de la prochaine exposition. Les conclusions approbatives de ce rapport sont adoptées.

M. Maurin rend compte d'un nouvel ouvrage récemment offert à l'Académie par M. Roux-Ferrand, ancien membre résidant, actuellement membre honoraire.

L'Histoire populaire de Pologne de M. Roux ne commence pas aux longues et déplorables dissensions qui préparèrent l'odieux partage de 1772. Il eût été, sans nul doute, intéressant d'entrer en matière par l'exposé de ces tristes déchirements. M. Roux ne l'a pas pensé probablement parce que les événements de cette époque ont été déjà retracés par un

grand nombre d'historiens ; il a mieux aimé , précisément parce qu'il veut éveiller plus de sympathie , s'il est possible de rien ajouter à celle que déjà éprouvent tous les cœurs généreux , il a mieux aimé prendre l'histoire à 1793 et la continuer jusqu'à ce jour. Mais afin pourtant de faciliter l'intelligence des scènes dramatiques qui ont rempli la première moitié du XIX^e siècle , afin de ne rien laisser ignorer , il a dans une introduction succinctement et brillamment écrite , fait connaître les temps antérieurs , développant davantage à mesure que les siècles se déroulent et se rapprochent du nôtre.

Arrivé à l'époque dont il s'est proposé de raconter les événements , l'auteur débute par le récit de la noble tentative de Kosciuszko. On ne lit pas sans émotion les détails donnés sur le grand rôle de ce héros polonais , qui , après l'éclatante victoire de Wraclawice , contraint de céder à une armée russe supérieure en nombre , laissa tomber ces lugubres et prophétiques paroles : *Finis Poloniae*. Après l'exposé des efforts de Kosciuszko et sans oublier les petits faits intermédiaires , M. Roux retrace la période où la Pologne , après un sommeil de douze ans , rêve le rétablissement de sa nationalité , puis l'époque de la restauration et les temps qui ont suivi. C'est alors surtout que M. Roux raconte , d'un style plus animé encore que dans ses autres écrits , les sourdes agitations qui datent du moment où Alexandre constitue le nouveau royaume de Pologne qui demeura tranquille , ou pour mieux dire résigné , de 1815 à 1830.

Dans ce moment , la Pologne sentit , après quinze années d'oppression , *grande mortalis ævi spatium* (Tacite , *Vie d'Agricola*) , sentit se réveiller le sentiment de son indé-

pendance ; mais vaincue encore, elle succomba, et tout récemment, aujourd'hui même, malgré les plus nobles efforts et d'héroïques dévoûments inspirés par la foi, elle voit s'effacer jusqu'aux dernières traces de sa nationalité. Les sympathies qu'elle excite seraient plus vives encore si, comme le remarque M. Roux, et comme lui M. Maurin, si l'assassinat politique n'était venu contrister le cœur des vrais amis de ce peuple qui fut *sans peur et sans reproche* sous les Sobieski et les Jagellons. L'auteur en témoigne de profonds regrets. Les exprimer avec cette énergie, c'est prouver encore l'intérêt qu'inspire ce malheureux pays ; c'est montrer qu'on sait faire servir l'histoire au maintien et au développement des sentiments honnêtes et droits.

Aussi M. Maurin propose à l'Académie d'adresser à M. Roux-Ferrand des remerciements et pour les envois qu'il a faits depuis quelques années et surtout pour cette récente *Histoire de Pologne* qui mérite vraiment de devenir populaire.

L'Académie adopte unanimement ces conclusions.

M. Pelet fait en ces termes le récit d'une récente excursion dans l'Hérault.

« Dans une savante notice, publiée en 1841 sur quelques sculptures antiques découvertes à 14 kilomètres de Montpellier, près du village de Murviel, notre confrère, M. Adolphe Ricard, a fait connaître les divers objets d'antiquité gallo-romaine découverts dans ces tombeaux, consistant en poteries de toutes formes, figurines en terre cuite, patères, mar-

gelles en marbre, etc., etc., quelques inscriptions sur l'une desquelles on lit :

SEX. NET TO. C. PEDO. AED

VIAM LACUM EX. D. D

REFIC. CUR

Sextus Netto, Caius Pedito ædiles, viam Lacum ex decreto decurionum reficiendam curaverunt.

Par suite de conjectures savamment déduites, M. Ricard pense que les sépultures dont il fait la description doivent remonter au premier siècle de notre ère.

Parmi les anciennes villes du département de l'Hérault dont on ignore l'emplacement, se trouve la cité d'*Altimurium*. Notre confrère suppose que les antiques ruines découvertes près de Murviel pourraient appartenir à cette antique localité, avec d'autant plus de raison qu'une partie du monticule sur lequel ces deux restes sont situés est encore appelée *Haut-Mur* (1). L'historien Gariel y plaçait *Forum-Domitii* qui, d'après les anciens itinéraires, se trouvait à 46 milles de Narbonne et à une égale distance de *Nemausus* (2).

Laissons parler M. Ricard dans la description qu'il fait du site agreste où se trouvait jadis la ville antique, dominant par sa position tout le pays environnant, depuis Substantion jusqu'à la mer, depuis Sète à Aigues-mortes, au levant et à l'ouest tous les chemins des montagnes :

« L'antique *Altimurium*, dit notre confrère, dont on a retrouvé les vestiges auprès de Murviel, est située dans une position éle-

(1) Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, vol. iv, p. 347.

(2) Gariel, *Idée de la ville de Montpellier*, 1665.

vée et présentant des ressources au système des fortifications des époques reculées ; il est assis à côté de ce village, sur les versants et le sommet d'une colline, d'où l'œil embrasse une vaste étendue de pays. Cette ville qui renferme, épars çà et là sur son sol, tant de témoignages de sa splendeur passée, et qui doit peut-être sa fondation à quelque bourgade gauloise, se recommande à nos recherches par les traces qu'y ont laissées les colonies Massaliotes et les Romains. Sa position et l'étendue de son enceinte nous la font apparaître comme une des cités de notre contrée qui dut avoir une grande influence sur les autres villes ses contemporaines, et ses ruines, comme une des principales et des plus florissantes sous la domination des Romains. Sous leur empire, elle dut s'agrandir, par la communication qu'elle avait avec la voie Domitia ; elle s'embellit de monuments à l'instar de Nîmes et de Narbonne ; elle eut des décurions et des édiles qui veillaient à son administration, et reçut, avec les magistrats de Rome, la religion, les coutumes et les mœurs raffinées de l'Italie. Une fontaine, de construction romaine, qui fournit encore aux besoins des habitants de Murviel, a été épargnée, malgré les vicissitudes qu'elle a eu à subir. Le nom un peu défiguré d'*Altimurium* et le souvenir de sa destruction nous ont été conservés dans l'humble village qui s'est édifié à ses dépens.

» Considéré dans son ensemble, le plan d'*Altimurium* offre une enceinte de murailles en forme d'ovale irrégulier, se retrécissant considérablement à son extrémité occidentale, pour y former une autre enceinte qui occupe le sommet de la colline. Ce point, connu sous le nom de *castellas d'Hutmur*, d'où la vue s'étend au loin, devait renfermer le *castrum*

ou prétoire de la place. L'emplacement de la ville même est occupé par plusieurs voies de communication qui le partagent en divers ténements dont les noms sont empruntés à des subdivisions antiques..... Mais, ajoute M. Ricard, les vestiges de cette ville, encore si multipliés, quoique depuis des siècles on en ait fait disparaître un si grand nombre pour en employer les matériaux à divers usages, trouveront la place qui leur convient dans le travail général que nous préparons en ce moment sur la localité qui nous les fournit. »

Nous attendons avec impatience l'intéressant travail de notre savant confrère.

Grâce aux sollicitations de cet ami de la science, le gouvernement a consacré l'an der-somme à l'exécution de quelques fouilles à Murviel, sous la direction de M. Adolphe Ricard et M. le commandant de Montgravier ; en employant des soldats du génie à ces intéressants travaux, on est parvenu à obtenir, avec peu de ressources, des résultats qui démontrent de plus en plus l'importance des recherches à exécuter sur l'emplacement de l'antique cité.

Dans une excursion que M. Aurès et moi avons eu la bonne fortune de faire avec ces deux savants archéologues, nous avons pu nous convaincre qu'il n'y avait aucune exagération dans tout ce qui nous avait été dit sur l'intérêt que pouvaient inspirer les fouilles de Murviel. On y découvre, à chaque pas, des colonnes unies ou cannelées, des moulins à bras, des médailles, des lampes, des vases de toute espèce et des fragments de poterie en si grande quantité que l'on peut se servir avec vérité de cette expression triviale : il n'y a qu'à se baisser pour en prendre ; on les y rencontre même amoncelés comme du ballast

sur les grandes routes avant d'avoir été employé par les cantonniers ; ce qui doit faire supposer que l'objet principal de l'industrie dans la ville antique était la poterie ; cette conjecture n'étonnera point lorsqu'on saura que le village de Murviel n'est connu « que » par les argiles de différentes teintes qu'on » en tire, et qui servent à faire de la poterie » et à dégraisser les étoffes » (1).

Les fouilles ont été arrêtées, faute d'argent, au moment où l'on découvrait un édifice dont la destination est encore un problème ; quatre colonnes dont il ne reste que les premiers tambours, en décoraient la façade ; sa disposition ne nous permet pas d'admettre que ce soit un temple, nous n'y voyons jusqu'à présent qu'un belvédère, de 6 ou 7 mètres de profondeur, d'où la vue s'étend au loin sur la côte et le pays environnant.

Il résulte de tout ce que nous venons de dire, que les Romains s'étaient empressés d'occuper une position si importante au point de vue stratégique, et les restes qu'on y découvre tous les jours en sont une preuve certaine. Toutefois nous ignorons encore si c'était sur cet emplacement que se trouvait la ville gallo-romaine de *Forum-Domitii* ou d'*Altimurium*, et nous savons encore moins quel fut le nom gaulois de cette ville avant l'occupation romaine.

Mais nous avouerons qu'en présence de cette colline que nous visitons pour la première fois, soit que je fusse impressionné par l'intéressante lecture que je venais de faire du savant ouvrage de M. Prévost sur le blocus d'Alesia, ou par la situation même de l'antique cité ; j'ai entièrement oublié les pots cassés et tous les beaux fragments découverts à Mur-

(1) Millia, *Voyage dans le Midi*, vol. iv, p. 347.

viel pour ne voir que la cité gauloise, les ha-
ches en silex qui y ont été trouvées, et la
forme insolite dans les constructions romaines
des doubles remparts qui entourent la ville et
l'*oppidum* situé au sommet sur des roches cal-
caires qui semblent taillées en gradins gi-
gantesques ; situation telle qu'on pourrait lui
appliquer littéralement ce que dit César (1) en
parlant d'Alesia : *Ipsum erat oppidum in
colle summo admodum edita loco, ut, nisi
obsidione, expugnari non posse videretur.*

Le mot *oppidum* signifie surtout, une po-
sition très forte, naturelle ou artificielle, mais
particulièrement naturelle, qui soit un lieu de
refuge pour les populations ; ce mot *oppidum*,
dit M. Prévost, répond parfaitement au mot
place employé par le génie militaire.

Ainsi la partie fortifiée qui se trouve à l'ex-
trémité de la colline de Murviel était ce que
César appelle *oppidum* en parlant d'Alesia,
et, pendant un siège, les soldats gaulois étaient
sub muro, sous l'enceinte de l'*arx* ; mais dans
la ville déjà fortifiée, et peut-être aussi dans
des retranchements placés en dehors des rem-
parts de la ville même, que César appelle *mu-
ros*, il cite notamment celui qui fut établi
sous les remparts de Gergovie (2), et les ob-
jets précieux étaient conduits dans les *op-
pida*, ainsi que les femmes, les vieillards et
les enfants ; les guerriers étaient dans les *mu-
ros*.

Tout cela se trouve dans la cité gauloise de
Murviel : l'*oppidum*, à l'extrémité du monti-
cule, entouré de remparts, dont quelques
parties, construites avec ciment, pourraient
bien être de construction romaine ; cette en-
ceinte supérieure qu'on appelle aujourd'hui le

(1) *De Bell. Gall.*, ch. LXIX, liv. VII.

(2) *Bell. Gall.*, liv. VII, ch. XLVI.

Castelas et à laquelle notre confrère donne le nom d'*acropole* a, d'après les mesures qu'il en a prises, 1,160 mètres de circuit. C'est au dessous de cette enceinte fortifiée que s'était abritée la cité gauloise jusqu'au pied de la colline, où un second rempart de 1,920 mètres de développement la garantissait contre une attaque imprévue.

Cette enceinte gauloise, la seule peut-être qui existe au monde, est presque entièrement conservée, sur une longueur de plus de 600 mètres de l'est à l'ouest.

D'après les mesures relevées par notre confrère, les murs d'enceinte ont de 3 à 3 m. 50 d'épaisseur; les blocs qui les composent sont de grande dimension (50 cent. à 1 mèt. de long sur 40 à 60 cent. de large) simplement superposés et rangés sans ciment, dans le genre des constructions cyclopéennes (1); on y remarque, à certains endroits, les traces d'un fossé creusé au pied de ces murailles, du côté de l'intérieur, et une grande quantité de canaux d'écoulement pour les eaux pluviales.

On a déjà découvert plusieurs ouvertures ou portes ménagées à travers les remparts pour entrer dans la ville; comme elles étaient sans fermeture, elles ne débouchaient pas directement sur la campagne, mais devant un second rempart, placé à 4 ou 5 mètres en avant, et se prolongeant, d'un seul côté, parallèlement au mur de ville, sur une longueur d'une vingtaine de mètres. Cette espèce de redoute avait une largeur suffisante pour que les assiégés pussent y manœuvrer et écraser l'ennemi qui aurait osé s'engager dans l'étroit couloir qui conduisait à l'entrée de la ville.

(1) Millin, *Voyage dans le Midi*, vol. iv, p. 347.

De distance en distance , on voit des massifs avancés qui forment des espèces de tours , ainsi que d'étroites poternes pour faire des sorties secrètes dans la campagne.

Nous engageons fortement notre ami M. Ricard et M. le commandant de Montgravier qui , dans le seul intérêt de la science , mettent tant de zèle à diriger les fouilles de l'antique cité , à l'étudier au point de vue de son origine gauloise. Les commentaires du grand capitaine de l'antiquité et la poliorcétique de nos ancêtres font , à ce qu'on dit , l'objet d'une étude particulière de la part du chef de l'Etat ; les rudiments de cette science sont peut-être cachés sous les ruines de Murviel : le gouvernement pourrait-il ne pas vouloir les dégager des décombres qui les couvrent ?

Séance du 6 décembre 1862.

M. le président dépose les bulletins de la Société des antiquaires de Morinie et de l'Ouest, les mémoires de l'Académie de l'Aube et ceux de l'Académie de Dunkerque, et offre, de la part de M. H. Minier, de Bordeaux, une nouvelle satire.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Boucoiran-Pons, qui fait part du résultat de quelques fouilles opérées, rue des Bains, pour la construction de son établissement hydrothérapique.

Il a trouvé :

1° Un puits ovale de 1 m. 30 sur 1 m. 10, construit en moellons smillés posés à sec ;

2° des cornes, des ossements humains pétrifiés ;

3° Quelques médailles, des poteries grossières et des sceaux en bois ;

4° Une petite urne, une lampe à chaînette ;

5° Des sifflets en corne, un trident en plomb, et une fibule en cuivre jaune ;

6° Des bases et des fragments de colonne d'une belle époque ;

7° Des fragments de pavés mosaïques et des tas de petits cubes en marbre de toutes les couleurs, et des morceaux de lave, de grès, d'ardoise, etc.

Tous ces divers objets devaient, suivant la conjecture très-bien fondée de l'auteur de la découverte, faire partie des thermes d'Adrien ou de leurs annexes.

A la fin de cette lettre, M. Boucoiran place le dessin du pied triangulaire d'un chandelier en cuivre d'un style reconnu bien caractérisé, et indique quelques lieux voisins où il a trouvé des débris de sculpture et où peut-être, si on creusait un peu profondément, on reconnaîtrait que la mine aux investigations historiques n'est pas entièrement épuisée.

M. Guillaume Guizot lit un rapport sur les *Géorgiques du Midi*, de Mme Verdier-Allut :

Je viens, Messieurs, dit-il, vous rendre compte de quelques œuvres poétiques de Mme Verdier-Allut, récemment publiées par M. de Clausonne et offertes par lui à l'Académie. Ce volume est loin de contenir tous les vers que Mme Verdier-Allut a laissés. Ce n'est qu'un choix, et même un choix restreint. L'honorable éditeur a lui-même expliqué pourquoi cette publication a tardé jusqu'à ce jour, pourquoi il l'a enfin entreprise, pourquoi il l'a ainsi limitée. Mme Verdier n'aspirait pas aux applaudissements et au bruit; elle écrivait pour elle-même et pour les siens, non pour l'imprimeur et le public. Mais quand même je vous l'affirmerais, Messieurs, pourriez-vous croire que, vers 1770, dans notre Midi, quelqu'un ait pu aimer la poésie, s'y exercer, y réussir au gré de ses amis, et ne jamais songer aux jeux de Clémence Isaure? C'eût été manquer presque de patriotisme et trahir la vieille Provence.

Ne l'oublions pas, d'ailleurs; les écrivains qui ne veulent pas être des auteurs, qui refusent de se lancer au grand jour et dans la grande guerre de la publicité, sont naturellement la clientèle des Académies. C'est le propre des Académies d'être à mi chemin entre le monde, les auteurs et le public. Elles

n'appartiennent séparément ni aux divers groupes de la société polie, ni aux hommes de qui l'étude et l'art d'écrire sont toute la vie, ni à la masse de la nation et aux instincts mobiles ou confus qu'elle peut avoir en fait de littérature. Les Académies sont, dans la république des lettres, une sorte de territoire neutre et indivis où se rencontrent et travaillent à s'accorder ces éléments variés, leurs représentants et leurs influences. Partout où l'on voit naître et prospérer les Académies ou des réunions qui leur ressemblent et qui les préparent, on peut observer qu'elles naissent et prospèrent précisément parce que les lettres ne sont pas l'affaire des lettrés seuls, mais intéressent et occupent aussi les classes riches et aisées qui ont de l'élégance et du loisir, et parce qu'elles tendent en même temps à pénétrer plus avant encore et à agir profondément sur le langage et l'esprit public.

Là, au contraire, où les lettres n'ont point été au nombre des soins et des plaisirs mondains et où la culture mondaine n'a point eu d'action sur les lettres ni sur le goût de tous, il n'y a pas eu d'Académies.

• De bien bonne heure, dans le midi de la France, dans toute la contrée où florissaient la langue d'Oc et la civilisation provençale, avec ses châtelaines et ses seigneurs toujours suivis de leurs troubadours; — plus tard, en Italie dans ces petites républiques et à ces petites cours où la poésie et les arts se mêlaient à la politique et à la guerre, à l'industrie et aux voluptés; — au centre de la France, quand il y eut, dans la grande ville et autour du trône un vif et universel mouvement d'esprit qui rapprochait à toute heure les gens du monde et les écrivains; — dans toute la France, quand ce mouvement la gagna tout

entière ; — partout et en tout temps les Académies apparaissent en germe et se développent par les mêmes causes ; et si c'est surtout en France qu'elles se sont propagées et maintenues en plus grand nombre et avec plus d'activité qu'ailleurs, c'est à cause de cette tradition très française d'une éducation littéraire très répandue ; c'est qu'en France, depuis bien longtemps, aussitôt qu'on n'est plus obligé de penser exclusivement à sa profession ou à ses intérêts, le premier luxe qu'on se donne et la première prétention qu'on affiche est d'être un peu lettré ; c'est que notre société tout entière : l'Eglise, la magistrature, le barreau, hommes de science ou de finance, hommes d'Etat ou de cour, et les femmes autant que les hommes, ont toujours eu un penchant décidé vers les jouissances et les exercices de l'esprit et ont toujours partagé avec les écrivains proprement dits l'honneur de donner le branle et le ton aux idées et au langage de chaque siècle. Il n'est pas de trait plus ancien ni plus constant de nos mœurs nationales, et comme ce fait a favorisé parmi nous la naissance des académies, il est demeuré gravé dans leur histoire ; leur rôle n'a point démenti leur origine : elles ont toujours servi à réunir et à resserrer, entre la société et la littérature, ce commerce intime dont notre littérature et notre société françaises sont si fortement empreintes.

» Avant tout, une Académie est le premier salon du pays, le plus éclairé et le plus sérieux des salons, celui où l'on trouve le plus de variété tout ensemble et le meilleur choix, placé plus qu'aucun autre aux yeux du public, et souvent ouvert à ses regards ; mais un salon, je le répète, et non pas

un cénacle d'auteurs, de critiques, de grammairiens et d'érudits.

» Mme Verdier-Allut avait donc un sentiment juste et fin de ce qu'elle faisait, en étendant de son intimité à l'Académie de Toulouse et à la vôtre, messieurs, le cercle de ses confidences littéraires. Elle ne sortait pas par là du cercle de sa réserve habituelle et naturelle; elle ne changeait pas de terrain, elle restait là ce qu'elle était chez elle, c'est-à-dire une femme du monde, singulièrement bien douée et cultivée, que de grands malheurs avaient réduite à la retraite; mais conservant dans la retraite les instincts de la bonne compagnie lettrée à laquelle elle appartenait, et envoyant ses vers à lire à ceux qui seraient venus les entendre et en causer au coin de son feu, si elle avait vécu à Toulouse ou à Nîmes.

» Mais on a faire, il n'y a qu'un moyen, un seul absolument, de rester inconnu: c'est de n'avoir ni talents ni amis. Dès qu'on vaut quelque chose et qu'on plaît à quelqu'un, la nouvelle en va plus loin qu'on pense. Mme Verdier-Allut ne pouvait pas empêcher son mérite de s'ébruiter de famille en famille et d'une génération à l'autre. Quelques copies de ses pièces les plus goûtées avaient circulé; deux ou trois mêmes furent imprimées sans son concours; ma grand'mère, assurément, n'est pas la seule qui ait fait apprendre par cœur à ses petits-enfants l'*Élégie de la Fontaine de Vaucluse* et l'*Épître écrite de la Campagne*.

» Cette réputation orale et flottante qui s'était faite d'elle-même autour du nom de Mme Verdier lui avait facilement survécu jusqu'à ce jour. Maintenant M. de Clausonne a eu raison de ne vouloir pas la laisser se perdre. Le talent d'un poète inédit finit par tomber de

la mémoire dans la fable , de la fable dans le doute , du doute dans l'oubli. Nous lisons trop pour nous rappeler toujours ce que nous ne pouvons pas lire , et comme il n'y a plus de rhapsodes, il faut tôt ou tard un imprimeur.

» Il était fort à propos que M. de Clausonne fixât la trace délicate de son aïeule. Cinquante ans se sont écoulés depuis la mort de Mme Verdier-Allut : n'est-ce point avoir assez attendu , et aurait-elle pu imposer elle-même une plus longue imitation de sa modestie à ceux qui regardaient son souvenir comme un de leurs trésors et de leurs honneurs ? »

Après ces réflexions si justes et si bien exprimées , le rapporteur entre dans l'examen des *Géorgiques du Midi* , dont il juge en détail les diverses parties, en se livrant à d'importantes considérations littéraires sur le caractère général de la poésie et en particulier sur la valeur et les défauts du genre descriptif de l'école de Delille; puis il s'arrête un instant aux pièces fugitives qui sont à la fin du volume et là encore il est frappé de cet heureux privilège de Mme Verdier-Allut, qui sut allier dans son poème et toutes ses autres compositions la grâce et la fraîcheur de l'idylle à la vérité des tableaux de la vie des champs, qui sut être ingénieuse et pittoresque en même temps que délicatement morale et saintement vouée aux devoirs de la famille et de l'amitié,

L'Académie , qui a écouté le rapport de M. Guizot avec l'intérêt le plus marqué , lui offre ses remerciements et elle se félicite de l'avoir choisi pour l'appréciation d'une œuvre qui dès longtemps avait obtenu les suffrages et éveillé les plus vives sympathies des éminents prédécesseurs de la compagnie actuelle.

Séance du 20 décembre 1862.

M. le président dépose les recueils des académies du Puy, de Douay, de Poitiers, et offre de la part d'un actif correspondant, le docteur Ebrard, de Bourg, deux nouveaux livres intitulés : *Des Gardes-malades*, l'autre : *Bienfaits des sociétés de secours mutuels*, qui a été couronné par l'académie de Mâcon.

En rendant un des ouvrages dont l'examen lui avait été confié, le secrétaire perpétuel dit :

Le nouveau volume que nous'a envoyé notre illustre président honoraire (1) est une reproduction d'une œuvre déjà insérée dans la *Revue des Deux-Mondes*; elle est intitulée : *Un projet de mariage royal*. Il s'agit de l'union proposée du prince de Galles (Charles I^{er}) avec l'infante Marie, et à propos de cette tentative de rapprochement de l'Espagne et de l'Angleterre, de Philippe III avec les Stuarts, l'éminent historien a déroulé la suite de ces événements si nombreux, si compliqués de la seconde moitié du xvii^e siècle. En lisant ces récits, si heureusement détaillés et à la fois si animés, on trouve justes ces réflexions de l'auteur : « On veut aujourd'hui des romans, que ne regarde-t-on de près à l'histoire ? Là aussi on trouverait la vie humaine, la vie intime avec ses scènes les plus variées et les

(1) M. F. Guizot.

et de plus un charme souverain, le charme de la réalité. »

Oh ! oui, ce sera un *charme souverain* que la lecture de ce nouveau volume pour tous ceux qui aiment à s'instruire non seulement des faits politiques d'une époque, mais plus dramatiques, le cœur humain avec ses passions les plus vives comme les plus douces, qui ne dédaignent pas de pénétrer dans la vie privée des souverains et d'en saisir les plus importants ou les plus douloureux secrets.

M. le secrétaire perpétuel communique encore un essai sur les maires du palais.

Il entre en matière en retraçant le mouvement de décadence qui se fit sentir d'abord après la mort de Sigebert et continua jusqu'à l'avènement de Pépin-le-Bref. Cette période de près de deux siècles, de 575 à 752, l'auteur en présente l'appréciation en plaçant souvent à côté de l'histoire des faits l'histoire des idées. Et d'abord il recherche les causes de l'avènement des Carlovingiens. Après les avoir énumérées, il rappelle ce que furent dès l'origine les maires du palais : il ne voit pas en eux de simples *nourriciers* roi, des majordomes ; mais, adoptant l'ingénieuse hypothèse de M. de Sismondi, il croit qu'ils furent de grands magistrats publics, investis d'un pouvoir militaire et même judiciaire des plus étendus. Il en trouve la preuve dans l'étymologie du mot *Mord-Dom*, juge du meurtre ; mot qui, latinisé, aura donné *major domus*.

M. Nicot retrace ensuite l'agrandissement successif de la puissance des maires du palais, dont il indique l'influence, le rôle et les exploits, depuis Saint-Arnould jusqu'à Pépin-

le-Bref. Au récit succède l'indication développée des conséquences de l'usurpation des maires. Les principales furent :

1^o L'amélioration du sort du peuple qui, pressuré, asservi sous les descendants de Clovis, commença à se mouvoir avec plus de liberté qu'au commencement de la monarchie ;

2^o L'agrandissement du clergé par la donation de Pépin-le-Bref et par le rôle plus important assigné aux évêques ;

3^o L'élévation des leudes qui fut un véritable acheminement à la féodalité ;

4^o Le réveil de l'esprit militaire qui tendait à décliner et à s'effacer sous la civilisation romaine.

A la fin de son étude, M. Nicot place un court aperçu des règnes de Pépin et de Charlemagne qui marquent la limite où s'arrête la dissolution de la société antique et des mœurs barbares et où commence la société moderne.

Séance du 3 janvier 1863.

M. le président dépose les recueils des Académies de Lyon, Douay, Nancy et Strasbourg.

M. Bretignère, chargé de rendre compte d'un des livres de la collection des romans honnêtes et intitulé *Pauvre Jacques*, le fait en ces termes :

Le roman, dit-il, est décidément la forme à la mode dans la littérature du XIX^e siècle ; forme commode et patiente, qui se prête à toutes les fantaisies de l'esprit et supporte volontiers, avec toutes les théories, toute espèce d'enseignement. Il résiste aux critiques qui l'attaquent au nom du goût et des saines doctrines littéraires ; il passe à côté des moralistes qui lui reprochent ses allures familières, son indépendance et ses indiscretions ; il ne s'est point senti blessé des anathèmes lancés au nom de la vertu ou de la religion. C'est qu'il a trouvé en nous tous un appui, et dans ses plus regrettables erreurs, un complice, sinon un défenseur. Tel ne parle de cet abominable genre sans se voiler la face ou prendre du moins une figure austère, qui ne lui demande, au besoin, ne fût-ce qu'un instant de repos, une heure de distraction, et les journalistes n'ont pas eu tort en lui donnant place au dessous de leurs graves et souvent ennuyeuses polémiques : le seigneur Jupiter, je veux dire le rédacteur en chef, a pu, grâce au roman, doré ses pilules.

Le roman, qui n'est après tout qu'une représentation de la vie humaine, a pour nous l'intérêt irrésistible qui nous attache aux pièces de théâtre et, comme elles, il emprunte toute sa puissance sur notre esprit à ce fond d'égoïsme qui fait notre faiblesse, mais aussi notre grandeur. L'homme ici-bas, quoi qu'il dise et qu'il fasse, ne trouve rien de plus intéressant que lui-même : ce qu'il aime, avant tout, c'est de se voir agir, et, quand il se repose, de voir agir les autres, de surprendre leurs sentiments, de suivre leurs diverses conduites, quelquefois avec malveillance et dédain, toujours avec curiosité. Plus la société se développe et se polit, plus elle excite en nous ce besoin, et mieux elle se satisfait par la diversité de goût et de sentiments que des relations toujours plus multipliées suscitent et nourrissent entre les hommes.

Le roman a donc conquis naturellement sa place, et il l'a prise avec tant d'autorité que, bien loin maintenant que personne songe à la lui contester, ses anciens adversaires se disputent ses faveurs et s'ingénient à profiter de sa popularité. On l'accusait de troubler les têtes, on le prie de les calmer ; il mettait en péril, disait-on, les lois saintes de la famille, et compromettait même la vie sociale, mais avec de meilleurs ministres, lui aussi replacera la pyramide sur sa base ; enfin il était quelque peu frondeur et libertin, mais avec l'âge et les bons conseils, il est devenu plus sage, et au besoin, car il ne fait rien à demi, n'inquiètera plus ses nouveaux amis que par la vigueur de ses pures convictions et la hardiesse de sa métamorphose.

Pour moi, je ne m'en étonne point, car la hardiesse des peintures et l'indépendance des inventions sont le fond même du roman

et sa raison d'être. Pourquoi serait-il moins alerte et plus gêné sous un honnête costume qu'au temps de sa jeunesse, alors qu'il portait si légèrement la tunique de G. Sand ou la blouse d'Eugène Sue ?

J'ai donc, messieurs, à vous rendre compte d'un roman de forme toute moderne, d'un roman honnête ; honnête sans contredit, et qui n'avait point besoin, si ce n'est loin de sa patrie, de présenter avant la première page une attestation en bonne et due forme de sa rigoureuse moralité. Mais il n'est pas seulement honnête, fort heureusement pour sa fortune sur cette terre ingrate et au XIX^e siècle, il se recommande encore par d'autres mérites non moins rares et plus brillants. D'abord il a bon air, et son éditeur n'a rien ménagé pour sa toilette ; il sera bien reçu partout, et une fois introduit, il s'exprimera fort bien, ma foi ! contera agréablement et vivement les choses qu'il sait, fera sourire et pleurer, rappellera de charmants souvenirs, donnera doucement de bons conseils, saura émouvoir les cœurs, agiter les esprits, plaira surtout aux femmes : croyez-vous qu'il faille beaucoup s'inquiéter de sa fortune ?

Il leur dira donc qu'un jour, un certain M. Damfré, honnête homme et bon fils, eut le malheur d'épouser une jeune et jolie demoiselle, sans cervelle et sans cœur, et de plus riche, c'est-à-dire, gâtée par le luxe et le désœuvrement ; maniérée, avide de paraître, curieuse de la distinction en toutes choses, sacrifiant à ses caprices mondains de bourgeoise enrichie et châtelaine les grâces de la jeune femme et même les vertus de la mère de famille. Le charmant enfant qui dort dans son berceau de nacre qui est du meilleur faiseur parisien, ne la rend pas plus sage, car

elle n'aime en lui que ses joues roses qu'on admire et les dentelles précieuses dont elle le pare. Elle est pourtant heureuse à sa manière, quand un accident terrible vient la frapper dans son enfant, dans sa vanité. Jacques, mal surveillé par sa gouvernante, en sortant du Luxembourg, tombe dans une cave entr'ouverte, se brise les deux jambes et devient infirme. La famille se retire dans un château de Normandie, le père meurt, et madame Damfré reste seule en face du pauvre Jacques auquel bientôt elle reproche, l'imprudente, tout son bonheur évanoui.

Lui cependant, privé de son père qui seul l'aimait, caché à tous les yeux par sa mère humiliée de ses infirmités, pauvre plante malade, souffreteuse, que nul ne soigne, qu'aucun rayon de soleil, c'est-à-dire d'affection, ne réchauffe et ne soutient, traîne misérablement dans la solitude sa chétive existence.

Un jour, par désœuvrement, poussé aussi par une bonne pensée, il songe à d'autres qui souffrent; il s'inquiète d'une famille d'ouvriers, ses voisins, jetée dans la misère et le désespoir par la mort imminente de son chef, renversé sous la roue d'une voiture. Il trouve au chevet du moribond une jeune fille qu'il avait entrevue chez sa mère.

Angéline est une âme d'élite, douce et forte, toute charité, toute dévoûment. Elle est pour notre pauvre Jacques une consolation, un exemple; elle lui apprend à aimer la vie, en lui en montrant le meilleur emploi. Elle éveille son âme, réchauffe son cœur, et se prenant elle-même, par tendresse de cœur, d'une affection plus vive pour le pauvre déshérité, elle accepte, elle souhaite son union avec lui, et veut couronner sa noble vie, déjà promise à Dieu, par ce dernier sacrifice.

Le pauvre Jacques sera donc heureux ? L'auteur impitoyable ne l'a point voulu, pour justifier son titre, et aussi pour nous prouver une fois de plus sans doute que le malheur et la vertu ne sauraient recevoir qu'au ciel consolation et récompense.

Au milieu des apprêts joyeux de la fête du mariage, madame Damfré, qui n'a rien compris à l'amour d'Angéline pour son triste boiteux, mais qui veut pourtant honorer les époux en s'ornant de ses plus belles dentelles, s'approche imprudemment d'une cheminée; sa robe prend feu. Jacques se précipite sur sa mère, l'embrasse et la sauve; mais, brûlé lui-même dangereusement à la poitrine, il meurt. Angéline se retire dans un couvent, où madame Damfré la suivra.

Telle est, messieurs, la matière du roman, tels sont les principaux éléments de cette composition qui, prise dans son ensemble, est simple, mais intéressante et souvent dramatique, grâce au talent de l'auteur.

Vous penserez sans doute, comme moi, que les événements les plus importants, l'accident qui mutile l'enfant et la catastrophe qui termine le récit sont trop évidemment des effets du hasard, et qu'un art plus parfait dans une étude de ce genre doit amener les événements comme des conséquences naturelles, sinon inévitables, des passions et de la conduite vraisemblable des principaux personnages. Mais tels qu'ils sont, ces événements présentent un cadre intéressant où se montrent des caractères réels.

L'auteur est à son aise dans le développement de son drame, et nous entraîne sans peine à sa suite. Le récit est rapide, écrit avec une grande facilité, et ne manque ni d'élégance, ni de chaleur, de cette chaleur

saine et intime , qui ne produit point la déclamation, mais qui anime sans efforts et sans secousse le dialogue et les descriptions. L'auteur en est si bien maître qu'en plusieurs passages , on sent qu'ils se contiennent et que , par discrétion, il néglige d'exprimer les idées gracieuses, les mouvements de sensibilité que font naître en son âme les beautés de la nature , le silence des bois , le calme divin d'une belle nuit. Il craint les lieux communs, oubliant par moment qu'il n'y a de lieu commun que pour les esprits vulgaires.

On relira les deux lettres charmantes de Jacques et d'Angéline , séparés pendant quelques jours. On se rappellera une noce de gens campagnards : rien de plus vrai et de plus joyeux ; la ferme , les paysans , les bois qui les entourent , tout s'anime et ressort à nos yeux. On remarquera aussi , dans un autre genre , presque au début du livre , le chapitre où M. Damfré, étonné, puis inquiet , bientôt effrayé, de l'absence de son enfant , va , seul , le chercher pendant la nuit sous les arbres du Luxembourg et dans les rues voisines, et le retrouve enfin dans un lit d'hôpital où le petit blessé inconnu — sa gouvernante s'était sauvée — a été transporté.

Vous le voyez, messieurs, ce roman n'est pas un livre ordinaire , et dans le style , comme par la conduite, il atteste chez l'auteur *des Deux voies* un progrès remarquable.

Mais ce qui lui donne en réalité son caractère et sa valeur morale et religieuse, ce sont les vraies et saines maximes qui naissent à chaque instant sous la plume élégante de l'auteur, les exemples de bonté qu'il nous donne , le talent qu'il montre à démêler les sophismes de la vanité et de l'égoïsme, la vive sympathie qu'il éprouve et nous fait partager

pour la noble et touchante figure d'Angéline, admirable type des plus aimables vertus chrétiennes.

La moralité de l'œuvre est surtout dans la grande idée chrétienne qui l'inspire, la domine et ne se laisse oublier nulle part dans ce livre tout parfumé de piété : la vie est une épreuve. Ils sont favorisés de Dieu ceux qui arrivent tôt ou tard à se détacher du monde, et donnent toute leur âme à la charité et à l'amour de Dieu. Ces accidents, ces malheurs immérités, que nous blâmions au point de vue de l'art et de l'intérêt du drame, deviennent dans la pensée de l'auteur des effets manifestes de la Providence, des bénédictions. Que parlons-nous de hasard? Dieu seul a tout conduit, et avec sagesse. Faut-il regretter ce mariage, qui aurait heureusement terminé le récit? Dieu n'a pas accepté ce sacrifice, ce dernier élan de charité de la bonne Angéline; il l'a réservée pour une vie mieux remplie. Le regretterons-nous pour Jacques? Mais ne faut-il pas que lui aussi se dévoue? Les misères passées qu'il a subies et non bravées ne suffisent pas : il faut qu'il assure son salut par un sacrifice, et qui doute, autour de son lit de mort, qu'il n'ait, lui aussi, accompli sa tâche méritoire et fait son œuvre? — Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés. — L'auteur aurait pu prendre pour épigraphe la divine parole.

Séance du 3 janvier 1863.

(Suite).

M. Ollive-Meinadier lit un rapport sur un bulletin récent de la Société impériale et centrale d'agriculture de France.

Il y a remarqué d'abord une note de M. Guérin-Méneville sur les tentatives faites en mai 1861 pour acclimater une espèce de ver à soie du chêne dont les œufs ont été envoyés du Japon, où il est désigné sous le nom de *ver à soie sauvage*.

« Cette espèce, dit l'auteur, semble être différente de celles que l'on a tenté d'introduire jusqu'à ce jour (*bombyx pernyi* et *militas*), car son œuf et sa chenille présentent des caractères différents. En peu de jours, un sujet, né à Passy, le 15 avril, s'est développé parfaitement sur de jeunes feuilles de chêne, et il a effectué sa première mue du 26 au 30 du même mois.

« Un peu plus tard, cet individu a atteint une longueur de 22 à 25 millimètres. A lieu d'être jaune, avec des lignes noires, comme le jeune ver à sa sortie de l'œuf et pendant son premier âge, il est devenu d'un beau vert, avec les tubercules qui ornent ses anneaux terminés par une belle couleur jaune doré. Cette jeune chenille, au sortir de cette première crise ou mue, est très vigoureuse, très vorace, peu craintive; ce qui peut faire penser que cette espèce de ver à soie est peut être cultivée depuis longtemps au Japon. Ses al-

lures sont toutes différentes de celles du *bombyx mylitta*, qui vit sauvage au Bengale sur le jujubier indien (*zizyphus jujuba*), et sur plusieurs autres arbres, et qui a été parfaitement élevé en France et en Algérie avec les feuilles du chêne blanc, du néflier du Japon, de l'abricotier et autres arbres.

« M. Guérin-Méneville ajoute que d'autres individus, provenant du même envoi d'œufs, ont été élevés dans la ménagerie des reptiles du Muséum, par les soins de M. Geoffroy-Saint-Hilaire; que ces intéressants vers à soie s'étaient très bien développés; qu'ils étaient arrivés à leur second âge, et qu'ils offraient la même livrée, ce qui permettait d'espérer que si ces individus arrivaient à leur entier développement sans accidents, ils donneraient des reproducteurs pour l'année suivante.

Le rapporteur analyse ensuite une note développée de M. Pepin, sur la durée et la quantité du bois de cèdre du Liban; il rend compte, d'après M. Payen, de quelques essais de panification à l'aide de l'acide carbonique, et cite encore M. Pepin comme un des plus habiles cultivateurs et propagateurs de plantes et arbres exotiques, parmi lesquels il faut surtout nommer le *sequoia*, que Lobb a appelé le *monarque de la Californie*, et d'autres, le *géant du règne végétal*.

Le bulletin de la Société centrale d'agriculture contient un exposé complet sur l'état ancien et nouveau de l'industrie de la soie en Corse, industrie qui y est encore bien négligée, parce que *la population de l'île, attachée à la routine*, repousse, sans examen préalable toutes les innovations qu'on lui propose.

« Dans ce même bulletin, dit en terminant M. Ollive-Meinadier, il est fait aussi men-

tion d'une note intitulée : *Les grainages en 1860*, par M. de Saint-Priest, de Tournon (Ardèche), dans laquelle il rend compte de l'expérimentation, à laquelle il s'est livré, du procédé de M. Mitifiot, qui consiste dans la récolte séparée des œufs de chaque femelle, au moyen de petits casiers en toile appelés cellules.

» Cet isolement des pontes de chaque femelle permet de suivre, pour chacune de ces pontes, les modifications de couleur qui s'opèrent dans les œufs, plus ou moins rapidement, suivant M. Mitifiot, en raison de la qualité des œufs.

» M. de Saint-Priest a joint à sa note des tableaux, où sont consignées ses expériences, et qui peuvent être utiles à la solution du problème posé par M. Mitifiot, pour la fabrication de la bonne graine.

Le bulletin se termine par quelques observations du professeur Emilio Cornalia. Parmi les altérations organiques intérieures les plus apparentes, se trouve dans le ver, suivant ce savant, l'atrophie de l'organe de la soie. Cet organe, au lieu de se développer, diminue de volume, ou, au moins, demeure stationnaire; sa cavité interne ne se développe point et ne reçoit pas dans son intérieur l'humeur de la soie. Les parois de l'organe, qui sont diaphanes, s'il est sain, deviennent çà et là opaques, bosselées par des excroissances d'un blanc laiteux; ces excroissances s'épaississent tant au dehors qu'au dedans et en remplissent la capacité.

» Cet état de l'organe de la soie explique l'incapacité plus ou moins grande, où se trouvent les vers pour filer leur cocon.

» Cette maladie se fait remarquer, au dire de M. le professeur Cornalia, par des cor-

puscules qui'l nomme corpuscules *vibrants* ou *oscillants*. Pour la combattre, il recommande l'éducation des vers à soie en plein air, et il cite à ce sujet diverses expériences qui ont parfaitement réussi."

M. Charles Liotard soumet à l'Académie une notice sur la nouvelle église Sainte-Perpétue. Son but n'est point de porter un jugement artistique sur le nouvel édifice, comme l'a fait pour Saint-Paul un de ses habiles et plus autorisés confrères (1) mais il s'est proposé seulement de faire connaître les obstacles qui ont contrarié, dès le début, l'accomplissement de cette œuvre religieuse, ensuite les moyens successivement employés pour les aplanir.

Afin que cet exposé soit mieux compris, M. Liotard met sous les yeux de la compagnie un plan des constructions projetées, abandonnées ou exécutées, constructions dont le prochain achèvement, après tant de vicissitudes et de manifestations hostiles, constituera un édifice dont on peut admirer dès aujourd'hui l'élégance et la légèreté.

M. Liotard se préoccupe surtout de détruire les fausses appréciations qui ont pu égarer l'opinion publique, et c'est dans ce but qu'il traite ces diverses questions :

Pourquoi a-t-on reconstruit l'église Sainte-Perpétue ?

Pourquoi n'a-t-on pas mis le projet au concours ?

Pourquoi a-t-on adopté le plan actuel ?

Pourquoi a-t-on conservé l'ancien emplacement ?

Comment on aurait pu améliorer une disposition condamnée par les principes, et pourquoi ne l'a-t-on pas fait ?

(1) M. Jules Salles.

Pourquoi la dépense de cette construction a-t-elle atteint un chiffre si élevé et relativement plus considérable que celui de l'église Saint-Paul, érigée peu de temps auparavant ?

Nous nous contenterons de reproduire très sommairement les arguments de l'auteur de la notice. Ce sont des réponses claires et satisfaisantes.

La première, c'est que pour réaliser la pensée de l'ancien et éminent maire de Nîmes (2), il fallait ajouter à la splendide place de l'Esplanade, qu'il venait de créer, un complément nécessaire, une façade élégante et riche, et continuer cette magnifique suite de monuments : l'amphithéâtre, le fronton du palais, et cette fontaine que nous envierions certaines capitales (3).

La deuxième, c'est que le maire avait demandé au regrettable M. Léon Feuchère un plan qui sédaisit le conseil municipal ; il avait d'ailleurs hâte de présenter au président de la république autre chose que des perspectives lointaines.

La quatrième c'est, dit M. Liotard, un souvenir douloureux et une pensée réparatrice lui ont fait prévaloir l'idée de conserver à la nouvelle église Sainte-Perpétue son emplacement actuel, contrairement à l'opinion presque générale qui recommandait soit son isolement, soit sa translation au cœur de la paroisse. L'emplacement de l'église étant imposé par ces considérations puissantes, on aurait pu améliorer l'assiette de l'édifice, lui faire gagner ce qui lui manque en longueur,

(1) M. Girard.

(2) Celle de Vienne, en projet ou en construction, n'en serait que la reproduction : l'Autriche dominant les quatre figures symboliques des grands courants d'eau de l'empire.

et remplacer la ruelle étroite et tortueuse du Louvre par un utile prolongement de la rue de la Servie jusqu'à la place de la Couronne.

Mais ce projet, entraînant à la fois de graves difficultés et de fortes dépenses, dut être abandonné.

La dernière question, le montant de la dépense, est surtout traitée avec des détails et des explications qui ne laissent rien à désirer. La principale consiste dans la différence de style architectural : l'un plein de sobriété, l'autre d'efflorescence.

M. Liotard ne pouvait pas parler de l'église Sainte-Perpétue sans rappeler l'ouvrage de M. Felon, offert tout récemment à l'Académie, et qui reproduit en lithographie tous les travaux de sculpture et de vitraux que cet habile artiste a exécutés pour le nouvel édifice religieux.

Après avoir rendu justice au talent incontestable de M. Felon, M. Liotard relève et se fait un de voir de rectifier les inexactitudes qu'il a remarquées dans la courte préface que M. Alfred Michiels a placée en tête de cet ouvrage.

L'Académie a écouté cette lecture avec l'attention la plus soutenue. Il s'agissait d'un intérêt artistique et des embellissements de notre cité. Les goûts scientifiques et les sentiments patriotiques de la compagnie étaient à la fois satisfaits.

Séance du 17 janvier 1863.

M. le président dépose les recueils des sociétés de Boulogne-sur-Mer, de Poitiers ; un annuaire de la société philotechnique et des mémoires de l'académie de Christiania (Norwége), relatifs à la météorologie, à la botanique, à la zoologie et à la géologie.

M. l'abbé Azaïs continue la lecture de l'étude qu'il a faite sur deux moines du couvent de Saint-Marc, à Florence : fra Angelico et Savonarole. L'an dernier, il nous a montré, dans le premier, le peintre chrétien et le type de l'art religieux au commencement du xv^e siècle ; aujourd'hui, il nous fait admirer, dans le dernier, la merveilleuse puissance de la parole et le type de l'éloquence chrétienne à la fin de ce même siècle.

Et d'abord, il note les différences de ces deux fils de la famille dominicaine. « Autant, dit-il, la vie de fra Angelico a été calme et sereine, autant celle de Savonarole a été agitée et troublée. Le premier, nature contemplative, s'est laissé absorber tout entier par deux grandes pensées qui ont rempli son âme : l'amour de l'art chrétien et l'amour de Dieu ; le second, nature impétueuse et militante, descend dans l'arène et se mêle aux partis. Tandis que l'artiste chrétien vit dans la retraite et le silence et conserve dans sa physionomie quelque chose de doux et de mystérieux comme le cloître où il abrita sa vie, Savonarole de prédicateur devient tribun et il jette

sa parole ardente comme une torche incendiaire au sein de Florence. Aussi, avouons-le, si la postérité n'a qu'une voix pour fra Angelico, si l'admiration la plus sympathique et, l'unique sentiment que laisse sa mémoire Savonarole est bien loin de rencontrer la même unanimité dans la louange. Si les uns l'exaltent comme un puissant orateur, comme un hardi réformateur, les autres le condamnent comme un agitateur et un factieux, et la postérité demeure partagée entre l'admiration et le blâme. Or, c'est cette grande figure que nous voulons étudier, en cherchant à la dégager de toutes les exagérations d'un enthousiasme fanatique et d'une opposition passionnée. »

Après ce parallèle et ce jugement général, l'auteur cite les écrivains qui ont donné des biographies de Savonarole, ou ont entrepris d'indiquer son influence et caractériser son talent, depuis fra Bandetto, son contemporain, jusqu'à Lacordaire, Perrens, Théodore Paul. Il distingue deux époques dans la vie de Savonarole : l'une qui se passe au couvent, et l'autre qui s'agite sur la place publique et dans les assemblées populaires de Florence. Il le suivra et l'appréciera sous cette double forme ; il se borne aujourd'hui à le présenter sous la première. Il trace d'abord avec détails circonstanciés et pleins d'intérêt les premières années d'études et de cloître du célèbre dominicain, qui trouvera bientôt dans la chaire un théâtre plus vaste, plus accommodé à sa nature active et généreuse.

Mais qu'était la chaire à cette époque ? Un mélange de choses sacrées et profanes, de vers ou de prose, on citait plus volontiers Aristote et Platon que l'Évangile. Savonarole s'applique d'abord à débarrasser la parole

sainte de toutes ces citations malencontreuses qui pouvaient chatouiller un moment les oreilles, mais qui n'arrivaient point à l'âme. *Le secret de sa puissance oratoire fut surtout dans cette science suréminente du divin crucifié et dans les saintes ardeurs de son zèle apostolique.*

Les sujets qu'il porte dans la chaire ne sont pas des questions oiseuses, de vaines spéculations — mais ce sont les grandes vérités de la religion, ce sont les vertus évangéliques, c'est la réforme des mœurs. De cette appréciation du fond, M. Azais passe à l'examen de la forme, qu'il trouve animée et saisissante et il le prouve par quelques fragments de sermon où il remarque un style simple, clair, qui devient tantôt onctueux, tantôt véhément, quand il veut doucement captiver les âmes, ou attaquer les grands scandales.

« Représentons-nous dit M. Azais, Savonarole dans la chaire de Santa-Maria dei Fiori, en face de cette peinture célèbre qui reproduit le grand poète de Florence, Dante, le fier gibelin, dont il a les aspirations généreuses et l'indignation éloquente. Les flots du peuple inondent l'immense nef. Ce n'est plus un prédicateur timide, dont la parole monotone et embarrassée avait fatigué les premiers auditeurs; il s'est fait en lui une transformation étonnante; sa contenance est ferme et pleine d'autorité; sa physionomie austère, son regard pénétrant, sa voix sonore et retentissante, sa parole coule limpide et abondante, comme un grand fleuve dont les eaux tranquilles baignent mollement les deux rives. Mais peu à peu son visage s'émeut, son geste s'anime, ses yeux lancent des éclairs et le mouvement qui agite son âme éclate en accents pathétiques sur ses lèvres frémissantes. Bientôt cette voix qui

vient de tonner avec tant de puissance s'attendrit, ce n'est plus l'ouragan qui renverse, c'est la rosée qui rafraîchit et vivifie, c'est la brise après la tempête. Alors l'orateur, se faisant tendre et suppliant, mettant des larmes dans sa voix et l'onction la plus suave dans son langage, conjure les pécheurs avec d'affectueuses instances ; il les sollicite, il les presse avec amour, il leur fait une douce et sainte violence, et l'auditoire vaincu, subjugué, ne pouvant plus contenir l'émotion qui l'entraîne, se frappe la poitrine, éclate en sanglots, et répond ainsi par ces manifestations touchantes aux éloquents appels de l'orateur. »

Après avoir considéré Savonarole comme orateur sacré, remuant les masses et suivi, en descendant de chaire, de cette foule sympathique et pieuse qui l'accompagnait jusqu'à la porte de son monastère; après avoir rappelé les succès merveilleux du prédicateur, M. l'abbé Azaïs attribue avec raison à Savonarole une autre gloire : celle de la réforme célèbre dont il devint le généreux promoteur. Il s'est rencontré à toutes les époques, dit l'auteur, des hommes éminents, pleins de foi et de zèle, qui ont gémi à la vue des scandales et des abus qui régnaient parmi les chrétiens, et qui exprimaient avec une sainte hardiesse, le besoin d'une pieuse réformation. « Qui me donnera, s'écriait saint Bernard, de voir, avant de mourir, l'Eglise de Dieu comme elle était dans les jours anciens? » C'était aussi le cri du pieux et savant Gerson et du cardinal Pierre d'Ailly, qui ensemble le firent entendre au concile de Constance. Ce fut encore, près d'un siècle plus tard, le cri de Savonarole, il le fit retentir dans toutes les chaires ; il le répéta dans les monastères de son institut, il le redit à tous les échos de l'Italie. Mais quelle était

cette réforme qu'il proclamait avec tant d'ardeur ? C'était une œuvre de régénération morale ; ce qu'il voulait ce n'était pas le renversement du temple , c'était sa purification , c'était la destruction des abus , la guerre aux passions désordonnées qui ravageaient les âmes. »

« Le premier théâtre de cette réforme fut le couvent de Saint-Marc. Savonarole avait été élu prieur de ce couvent. L'usage établi voulait qu'à cette occasion , tout nouveau prieur fit une visite au chef de l'Etat et se recommandât à lui avec son couvent. C'était alors Laurent de Médicis. Savonarole s'affranchit de cette démarche , qu'il regarde comme une servitude. Et comme les frères le pressaient de se conformer à cette coutume : « Est-ce Dieu , leur dit-il , ou Laurent qui m'a élevé à cette dignité ? » Les religieux lui ayant répondu que c'était Dieu : « Eh bien ! c'est à Dieu seul que je veux rendre grâces , et non aux hommes. »

« Cette noble indépendance faisait pressentir le réformateur. Il fallait au couvent de Saint-Marc un tel prieur pour ramener la discipline monastique à son austérité primitive. Le grand esprit de saint Dominique s'était singulièrement affaibli dans cette maison. La pauvreté n'était plus observée ; la tiédeur avait endormi les âmes et le souffle du monde avait pénétré dans le cloître. Savonarole , après avoir sondé la profondeur du mal , en attribua la cause à la trop grande somptuosité du monastère , bâti et patronné par les Médicis. Il conçut alors la pensée de le quitter , comme un foyer de relâchement , et de construire un autre couvent qui réalisât l'idéal qu'il s'était formé de la vraie demeure des religieux. Le bâtiment devait être d'une architecture

simple et sans ornements. Les sièges, les armoires, les clôtures, jusqu'aux colonnes mêmes du cloître devaient être faites du bois le plus ordinaire. Même simplicité à l'église : point de marbres ni de sculptures ; point de peintures qui puissent exciter la curiosité, mais seulement quelques images pieuses qui soient de nature à porter au recueillement. Il y a bien loin de ce plan austère, qui exclut tout art, à ce couvent de Saint-Marc bâti par la munificence des Médicis. »

« Cet idéal de simplicité et de moralité que l'illustre dominicain poursuit, il en donne lui-même l'exemple. Il était vêtu pauvrement, sa nourriture était frugale, il faisait de longs jeûnes et ne consacrait au sommeil que quatre heures ; il allait quelquefois, à la tête de ses religieux, faire une promenade aux champs. Après quelque temps de marche, il s'asseyait avec eux au pied d'un arbre, et là, ouvrant le livre des saintes Ecritures, il leur en expliquait quelques passages et il les invitait ensuite à lui adresser des questions sur un sujet religieux.

Chose remarquable ! la réforme du couvent de Saint-Marc, loin de décourager les vocations, ne fit qu'attirer au contraire, comme l'avait prédit Savonarole, un plus grand nombre de novices, et les fils des familles patriciennes de cette cité splendide qui avait accepté la domination des Médicis venaient frapper à la porte du monastère, demandant à prendre l'habit de saint Dominique, et bientôt cette demeure, qui avait à peine compté 25 frères au commencement de la réforme, vit jusqu'à 250 religieux se presser dans son enceinte devenue trop étroite. »

Ici l'auteur met en regard de la ravissante

peinture que fit Dante (1) le tableau de la dépravation des mœurs d'une ville enrichie par ce commerce florissant qui faisait affluer dans son sein les trésors des autres peuples, mais corrompue par leurs vices; d'une ville qui, en favorisant avec trop de complaisance la renaissance des lettres et des arts, avait fait revivre la licence des mœurs païennes.

En face de ce spectacle, un homme au cœur pur, à l'âme ardente, ne pouvait rester froid et indifférent; on comprend son indignation généreuse, mais d'abord elle éclatait vainement. Florence, ville de plaisirs et de fêtes, fut longtemps insensible à ces énergiques appels que faisait l'homme de Dieu; mais un jour vint où elle consentit à faire pénitence, et cette transformation n'est pas la moindre des gloires de l'illustre dominicain: elle se laissa enfin façonner, dit M. Azaïs, « il voulait étendre cette réforme jusque dans le domaine des arts, et il attaqua sans pitié ces nudités impures dans lesquelles semblait se complaire le pinceau éhonté des peintres de la Renaissance, et ces représentations odieuses où tout était calculé de manière à dépraver l'imagination de la jeunesse. Quand il voyait ces madones profanes et sans inspiration religieuse placées sur les autels: « Ce n'est point là, s'écriait-il indigné, la Vierge pure de Nazareth: elle était vêtue simplement et modestement, comme une pauvre fille, et la beauté céleste de son visage n'était que le reflet de la sainteté de son âme, et vous lui donnez l'air et la parure d'une femme mondaine. » Un grand nombre d'artistes compri-

(1) Vedere canto xvi, stanza 32 (*Divina Comedia*), Paradiso. — On trouvera, en effet, dans ce morceau les deux qualités qu'un esprit supérieur et l'écrivain le plus habile, M. Villemain, signale l'expression et le charme dans les réalités champêtres.

rent l'esthétique religieuse de Savonarole. A leur tête, nous voyons Baccio della Porta, un des peintres les plus distingués de cette époque, qui fut l'ami le plus dévoué du père, et qui se fit dominicain sous le nom devenu populaire de fra Bartolomeo.

« Cette grande réforme qui embrassait toutes les classes de la société, tous les âges et toutes les professions, avait-elle en soi des conditions d'avenir et était-elle appelée à durer ? L'histoire a répondu négativement, et la raison répond comme l'histoire. Tout ce qui est excessif ne saurait longtemps durer, et l'exagération amène nécessairement une chute prochaine. Une compression trop forte provoque par une loi fatale la réaction. Il n'y a que ce qui est mesuré, ce qui est proportionné aux forces de la nature humaine qui peut se soutenir. Nous verrons donc bientôt s'écrouler ce grand édifice de la réforme de Florence élevé avec tant d'efforts. Les penchants, un instant comprimés, sauront bientôt s'affranchir des entraves qui leur sont imposées, et la cité reprendra dans peu de temps ses fêtes et ses plaisirs. L'erreur de Savonarole a été de vouloir façonner toute une ville à l'image d'un monastère. Cette discipline était trop étroite, trop austère pour tout un peuple. Elle n'était faite que pour des âmes d'élite. Une cité populeuse ne peut être un couvent. Savonarole avait la foi, la vertu, le zèle, le dévouement, l'éloquence d'un réformateur ; il n'en avait ni la mesure, ni le sens pratique, ni la sagesse. Il y avait en lui trop d'exaltation et d'enthousiasme, et pas assez de calme et froide raison.

« Nous avouons cependant que nous sommes séduits par cette figure noble et austère, toute rayonnante du noble éclat de son éloquence et de ses vertus, et nous comprenons que

dans cette belle fresque de la dispute du Saint-Sacrement que le pinceau de Raphaël a tracée dans une des chambres du Vatican, le peintre ait placé l'image de Savonarole au milieu des docteurs de l'Eglise ; il était digne lui aussi de prendre place parmi les vénérables témoins de la foi, et là où l'on retrouve la tête de Dante, ceinte de lauriers sympathiques, on aime à saluer celle du grand moine qui réforma sa patrie. *

Dans une dernière partie de cette attachante étude, M. l'abbé Azaïs achèvera de dessiner cette grande figure de Savonarole. Si ce moine hardi ne put pas créer un peuple à son image ; s'il n'a pu frapper son siècle au coin de son génie, il a du moins eu l'honneur d'avoir une part bien grande dans les destinées de sa nation.

Séance du 31 janvier 1863.

M. le président dépose les mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Toulouse, les bulletins des sociétés de Boulogne, Valenciennes, Mende, et offre de la part de M. Gabriel Azaïs, de Béziers, le *Breviarii d'Amor*.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture du programme relatif aux prix à distribuer aux ouvriers du département qui se recommandent par leur bonne conduite et se distinguent par leur aptitude. Ce programme est adopté et sera publié.

M. Plagniol lit le rapport suivant sur le mémoire de M. le docteur Brouzet, relatif à l'emploi, dans les magnaneries, des bois injectés au sulfate de cuivre.

On doit applaudir aux efforts de ceux qui cherchent à venir en aide à la situation si malheureuse, depuis quelques années, de nos contrées séricicoles. Malgré certains symptômes de décroissance, l'épidémie des vers à soie existe toujours. De nombreux et remarquables travaux ont été déjà produits sur la cause du mal et les moyens d'y remédier ; mais le but n'a point encore été atteint. Il importe donc que les études à ce sujet continuent, et qu'on ne se laisse pas décourager par les difficultés dont la question est entourée. M. le docteur Brouzet a voulu concourir à cette œuvre, et il s'y est porté avec un zèle vraiment louable.

Dans le mémoire adressé par lui à l'Académie, il expose d'abord quels sont les caractères de la muscardine et de la pébrine. Il emprunte pour cela les résultats déjà acquis à la science, et qui sont dus principalement aux recherches de notre savant compatriote, M. de Quatrefages, ainsi que de MM. Decaisne, Cornelia et Chavanne. On y voit que la muscardine est due au développement d'un végétal cryptogame sur le corps du ver à soie, et que la pébrine se rattache à l'existence d'animalcules infusoires qui se rencontrent dans les organes des vers malades. M. Brouzet montre que cette apparition de parasites se produit dans bien d'autres cas. A cet effet, il met à contribution les annales de la science, et on le suit avec intérêt dans les détails et les appréciations qu'il présente.

L'auteur est ensuite conduit à chercher de quelle maladie de l'homme ou des animaux la pébrine se rapproche le plus. Il reconnaît que c'est surtout au typhus qu'elle doit être comparée. Il développe les considérations à l'appui de son opinion et fait voir jusqu'à quel point elle paraît fondée.

La pébrine n'est pas seulement épidémique, elle est en outre contagieuse. Or c'est le propre des maladies contagieuses de donner lieu à un dégagement de principes insaisissables qui s'attachent à la plupart des objets environnant les êtres malades, et qui sont susceptibles à leur tour d'engendrer la maladie. M. Brouzet passe en revue de nombreux exemples de ce genre de faits. Partant de là, il démontre la nécessité de chercher à détruire les germes contagieux déposés par la pébrine dans les ateliers de vers à soie, et dont les murs, les bois, les pailles, les bruyères et même les toiles d'araignées se trouvent imprégnées.

Divers agents de désinfection ont été déjà essayés ; mais leur insuffisance a été reconnue. M. Brouzet propose de recourir à l'emploi du sulfate de cuivre. Il recommande de laver les murs et tous les ustensiles des magnaneries avec une dissolution du sel cuivreux , et mieux encore, de construire les montants et les claies des ateliers avec des bois injectés par le même composé de cuivre , lequel offre d'ailleurs l'avantage de se trouver à bas prix dans le commerce.

On sait que les pièces de bois, dans leur état ordinaire , renferment des substances azotées provenant de la sève qui ont été retenues entre les fibres ligneuses proprement dites. Celles-ci sont très-résistantes de leur nature ; mais il en est autrement des matières déposées par la sève. Elles cèdent à une altération plus ou moins prompte. D'ailleurs comme elles conviennent à la nourriture des insectes , ils en font leur pâture et produisent à cette occasion des dégâts dans la masse ligneuse. En outre , ces mêmes substances constituent des ferments qui tendent à produire directement , par une action lente, la décomposition des fibres ligneuses elles-mêmes. Ces diverses détériorations des pièces de bois les rendent ensuite plus susceptibles de s'imprégner des principes contagieux ; de là un inconvénient grave , lorsqu'on les fait servir à la construction intérieure des magnaneries.

Les bois injectés au contraire , par suite de la transformation qu'ils ont subie , se trouvent dégagés de ces matériaux de la sève ; et le sel de cuivre a pris leur place. Comme ce sel est un puissant antiseptique, non seulement la conservation des bois est assurée , mais en outre le composé cuivreux étant de nature à neutraliser les principes contagieux , il en

sera ainsi pour les miasmes amenés en contact avec les bois injectés des magnaneries. Cet effet se produira d'autant plus sûrement qu'à quelque profondeur que les principes contagieux pénétrant dans ces bois, ils y rencontreront la substance dont l'action leur est opposée.

De premiers essais sur cette application du sulfate de cuivre ont été tentés par M. Brouzet. Il est nécessaire de les reproduire et de les étendre, afin de bien constater la valeur du nouveau procédé.

On ne doit pas se le dissimuler : la question est fort complexe, il ne s'agit pas seulement de détruire les germes contagieux de la pébrine, lorsqu'ils se sont portés sur les montants et les ustensiles des magnaneries : sous ce rapport, on peut attendre un très-bon effet de l'emploi du sulfate de cuivre ; mais il faut encore réagir pendant tout le temps de l'éducation des vers sur les principes épidémiques répandus dans l'air et qui s'y renouvellent sans cesse. L'action du sel de cuivre, déposé en couches minces sur les bois ou les murs de l'atelier, pourra-t-elle combattre ce genre d'infection ? Il nous semble permis d'en douter. D'un autre côté quelle sera l'influence exercée sur les vers qui apportent en naissant un organisme vicié ? On ne saurait également se promettre un résultat avantageux à cet égard.

Quant à l'usage du sulfate de cuivre contre la muscardine, nous pensons que le succès sera certain. Il y a dans ce cas à combattre non une épidémie proprement dite, mais des germes ou sporules déposés sur les ustensiles et les parois intérieures de la magnanerie ; le sulfate de cuivre devra suffire pour conduire à ce but. Ainsi, relativement à l'une des deux maladies, la muscardine, le service rendu se

trouvera complet ; et par rapport à l'autre maladie, la pébrine, M. Brouzet aura encore, quoique à un degré différent, bien mérité des éducateurs de vers à soie.

L'auteur termine son mémoire par des conseils sur l'hygiène des magnaneries; il envisage surtout les questions relatives au renouvellement de l'air, à l'espacement des vers et aux soins relatifs à l'enlèvement des litières. Les règles qu'il indique ne pourront manquer d'être profitables, et ont déjà reçu pour la plupart la sanction de la pratique.

Le mémoire est accompagné de notes étendues et intéressantes; l'œuvre entière est présentée de manière à captiver constamment l'attention du lecteur.

D'après ce que nous venons d'exposer, nous proposons à l'Académie de remercier M. le docteur Brouzet de sa communication et de l'engager à poursuivre ses études dans la voie qu'il s'est tracée.

Après cet important rapport, M. Rodier de la Bruguière soumet au jugement de l'Académie un *Essai sur la philosophie des religions*, où il affirme, sans le démontrer, qu'il est possible de prouver philosophiquement l'existence du Verbe. Il lit le premier mémoire de ceux où il essaie d'établir cette preuve. Dans cette introduction à son nouveau travail, M. Rodier se contente d'exposer sa méthode.

D'après M. Rodier, toute perception de notre sensibilité a son type dans notre entendement, et son archétype dans notre raison. Sans leur préexistence dans notre esprit sa perception serait impossible, celle du monde tout autant que les autres, sans son type, le Verbe, et son archétype, Dieu.

Entre la perception, le type et l'archétype, M. Rodier découvre les mêmes rapports que les mathématiciens entre la différentielle et ses intégrales : première et seconde. Passer de la perception au type et à l'archétype, c'est intégrer à deux degrés.

Le mémoire de M. Rodier se divise en six paragraphes.

Dans le premier, l'auteur explique comment ses réflexions philosophiques l'ont amené à examiner les idées élémentaires sur lesquelles repose la différentiation mathématique.

Dans le second, l'auteur donne les principes de cette différentiation. Il s'attache surtout à bien élémenter la notion des différentielles et de leurs divers ordres.

Dans le troisième, l'auteur applique ces principes aux idées métaphysiques. Il établit les rapports existants entre les perceptions, leur type et leur archétype.

Dans le quatrième, il établit que la perception si vive et si saisissante du monde (*cæli enarrant gloriam Dei*), serait impossible sans la préexistence, dans notre intelligence, de son type, le Verbe, et de son archétype, Dieu.

Le cinquième complète la démonstration et donne, au moyen d'une parabole, des éclaircissements nécessaires.

Le sixième résume les deux mémoires qui suivront celui-ci, et où sera prouvée l'existence *objective* et du Verbe et de Dieu.

Cette lecture a été écoutée avec l'attention soutenue que les esprits sérieux prêtent toujours volontiers à l'exposition et à la discussion des idées philosophiques dans ce qu'elles ont de noble, d'élevé, de sain pour l'intelligence.

Séance du 14 février 1863.

M. le président dépose les ouvrages suivants :

1° Le Bulletin de la Société archéologique d'Orléans, n° 41 ; 2° *Revue agricole, industrielle et littéraire de Valenciennes*, décembre 1862 ; 3° Suite à l'*Eloge de la folie d'Erasmus*, ou *Lettres sur l'école romantique*, par un Bénédictin, 3^e partie, 1862.

Le secrétaire perpétuel communique deux lettres de M. Préfet : l'une ayant pour objet de remercier l'Académie de la preuve de sympathique intérêt qu'elle vient de donner aux ouvriers du Gard en leur offrant dix prix d'encouragement au travail, qui leur seront distribués dans l'une des solennités du prochain concours régional ; l'autre signalant à l'Académie un projet conçu et présenté par M. Nougulier père, à l'effet d'appeler les sciences, les lettres et les beaux-arts à prendre rang désormais à côté de l'agriculture et de l'industrie dans tous nos concours régionaux. M. le Préfet invite l'Académie à désigner quelques-uns de ses membres pour assister à la prochaine séance de la commission générale du concours régional, dans laquelle sera entendu M. Nougulier. L'Académie nomme, à titre de délégués, MM. Ollive Meynadier, colonel Pagézy, Charles Liotard et Alphonse Dumas.

Au nom de M. Révoil, membre correspon-

dant, M. Germer-Durand donne connaissance à l'Académie d'une inscription latine.

M. H. Revoil met sous les yeux de l'Académie l'estampage d'une inscription qu'il vient de découvrir dans les murs du vieux château de Jonquières. La pierre sur laquelle a été pris cet estampage a 0 m. 44 de haut et 0 m. 36 de large. Elle porte, dans un encadrement ou moulure fort simple, ce seul mot, en caractères rustiques du iv^e siècle, de 0 m. 08 de hauteur :

ARNEMETICI

Le premier I est superposé au T ; l'I final est inscrit dans le C ; on voit que le lapicide avait mal pris ses dimensions, et que, vers la fin du mot, l'espace lui manquait.

M. Germer-Durand présente, sur cette inscription, quelques explications verbales. La physionomie et la terminaison de ce mot lui paraissent révéler un nom de peuplade. Le territoire de la commune actuelle de Jonquières-et-Saint-Vincent faisait partie, au ix^e siècle, d'un archiprêtré du diocèse d'Arles appelé *Argentia*, *Argenteus ager*, plus tard *pays d'Argence*. Ce nom d'*Argentia*, qui apparaît à l'époque carlovingienne (825), n'est-il pas l'altération du nom de la peuplade gallo-romaine des *Arnemetici*? Et l'étymologie de ce nom d'*Arnemetici*, donné à un canton frontière entre les *Arelatenses* et les *Nemausenses* ou *Nemetenses*, ne doit-elle pas être cherchée dans la juxtaposition des deux radicaux celtiques *Ar* et *Nemet*?

Le pays d'Argence, au iv^e siècle, époque indiquée par les caractères de l'inscription, était traversé par la voie domitienne, encore intacte, qui entraît sur le territoire de Jonquières à partir du ix^e milliaire de Tibère. Le château de Jonquières, assis sur un mame-

lon au pied duquel passe la voie romaine , a été , ainsi que les deux églises de Saint-Laurent et de Saint-Vincent , bâti en grande partie avec des matériaux provenant de cette voie. Saint-Laurent , dont la construction peut remonter au x^e siècle , lui a emprunté les deux colonnes de son abside circulaire , qui ne sont autre chose que les xi^e et xii^e milliaires refaits sous Tibère. Saint-Vincent garde dans ses murs quelques débris ayant appartenu à cette même voie , ou à des habitations et édifices gallo-romains qui l'avoisinaient. Le château qui , à en juger par les ruines aujourd'hui subsistantes et par le plan encore reconnaissable , ne remonte pas au delà du xii^e siècle , et dont l'existence n'est attestée par les documents historiques qu'à partir du xiii^e , trouva encore des débris romains à engloutir dans les épaisses murailles de sa grosse tour intérieure. C'est ce qu'atteste l'inscription découverte par M. H. Revoil dans ces mêmes murs. Cette inscription devait être encastrée dans la muraille de quelque *teloneum* ou bureau de péage , qui s'élevait sur la voie domitienne , à l'endroit où elle sortait du territoire des *Nemetenses* pour entrer sur celui des *Arelatenses* , et se diriger , à travers le *pays d'Argence* , ou des *Arnemetici* , sur *Ugernum* ou *Pons-Ærarius* (Beucaire). C'est encore là qu'est aujourd'hui la limite entre le canton de Nîmes et le canton de Beaucaire ; et l'on sait que , jusqu'en 1790 , le territoire du canton actuel de Beaucaire (plus la commune de Meynes , aujourd'hui du canton d'Aramon) relevait , pour le spirituel , de l'archevêché d'Arles.

M. Auguste Pelet communique également la note suivante :

Depuis un temps immémorial , il existait un beau cippe funéraire , peut-être encore sur

l'emplacement même où il avait été primitivement érigé. Ce monument, en forme d'autel, que l'on pouvait voir, encore ce matin, sur le chemin qui conduit au mas Baudan, est cependant encore inédit.

Sa face principale est décorée de deux niches superposées portant, au dessous de chacune d'elles, une inscription encadrée, applicable sans doute aux quatre bustes sculptés, deux à deux, dans ces niches.

L'amour de la destruction chez les vandales de toutes les époques s'est tellement exercé sur notre cippe que les bustes qui y sont sculptés ne présentent plus aucun intérêt au point de vue de l'art; l'un d'eux est même entièrement détruit.

Dans le cadre qui sépare les deux niches, on lit :

DOMITIAE NAVALAE

.....
CN. CORNELIVS TANAIS

Dans l'inscription placée au dessous de la niche inférieure, le nom du premier personnage manque; elle se termine par :

.....CN. CORNELIVS VRBANVS

Comme la terre au bord de laquelle était placé ce monument appartenait jadis aux hospices, on supposait que les trois bustes qui restent représentaient trois religieuses ensevelies sous cette pierre, circonstance qui a fait donner le nom de *Chemin des Trois-Sœurs* à l'ancienne voie sur laquelle notre cippe avait été érigé.

M. Albert Meynier, propriétaire du champ sur lequel il se trouve établi, vient d'autoriser M. le maire à le faire enlever pour en enrichir notre musée lapidaire.

Dans le *Courrier du Gard* du 25 septembre 1860, nous indiquions, dans un mur de la rue Curaterie, une inscription inédite portant :

D . M.
VERI . INDAM
VOLT
SERVATI
AED COL . NEM.

Cette maison se trouvant aujourd'hui en démolition, M. le maire a donné les ordres pour que le cippe fût transporté au musée. Ne devait-il pas accomplir ce pieux devoir envers celui qui avait été édile de la colonie et son prédécesseur dans les fonctions municipales, il y a seize cents ans ?

La parole est ensuite donnée à M. Brétignière, qui présente à l'Académie une étude sur Cicéron, d'après les lettres à Atticus, considérées par M. Brétignière comme une mine presque inépuisable de documents historiques et de curieuses révélations.

L'auteur de cette étude, qui n'en lit que la première partie, essaie surtout, à l'aide de ces lettres intéressantes, de reproduire la physionomie politique du grand orateur romain, et d'indiquer la place qu'il occupe pendant ces tristes et sanglantes années qui virent les dernières convulsions de la République.

.....
• Cependant Cicéron, ne sachant comment échapper aux menaces de Clodius, ni quelle position prendre dans la république, appelle à son secours Atticus et lui demande conseil : il le loue et le félicite de ce que la raison l'a éloigné des affaires, où il eût si bien réussi, pour s'arracher à tant de mécomptes. Comme lui, du moins, Atticus n'est point jeté au milieu d'une république misérable et changeante, obligé de satisfaire aux prétentions des cheva-

liers, et de céder aux réclamations injustes des publicains ; d'entretenir , de soutenir cette concorde et cette union entre les différents ordres de l'Etat qu'il avait eu tant de peine à former.

Cicéron avait choisi un beau rôle , s'il eut su le remplir : ramener la concorde dans les ordres de l'Etat , faire cesser toute discussion , et sauver ainsi la république des attaques ambitieuses de Clodius et de César ; mais il ne sut ni le soutenir ni même le prendre. Se trouvait-il d'ailleurs dans des conditions favorables , et cette œuvre n'était-elle point au dessus de ses forces ? Pour cette mission réparatrice , il fallait être à la tête de l'Etat , consul ou général d'armée, comme Pompée ; et Cicéron , simple orateur , rentré dans la vie privée depuis son fameux consulat , n'ayant au sénat d'autre influence que celle que lui donnait son éloquence , aucun pouvoir sur la place publique où régnait Clodius , pouvait-il résister au torrent ? Peut-être l'eût-il pu, mais avec un autre genre d'éloquence , avec des idées plus puissantes et plus pratiques , des passions plus vives , un caractère plus fixe et des vues plus nettes sur la situation publique. Réunir tous les bons citoyens dans une même politique , leur faire ouvrir les yeux sur les prétentions orgueilleuses des uns , les ambitions criminelles des autres , c'était beaucoup déjà ; mais ce n'était pas encore assez , il fallait les animer au bien public , pousser le sénat dans les bonnes voies , entraîner à sa suite tous ceux que le dégoût ou l'incertitude retenaient à l'écart , et sans se préoccuper de périodes et d'enthymêmes, pousser la république tout entière contre César et ses alliés , comme autrefois Démosthènes avait soulevé contre Philippe sa patrie indifférente.

Le rôle n'était pas seulement difficile ; il était dangereux. Il fallait , avec l'accent d'un Mirabeau , son énergique caractère , être toujours sur la brèche et jouer sa tête. Je ne sais point si l'abondante parole de Cicéron eût pu soutenir un pareil dessein. Aurait-il réussi ? Aurait-il éloigné le mal ? Il serait du moins tombé avec plus de gloire , véritable martyr de la liberté , emporté avec elle , mais en la défendant.

Au contraire , Cicéron , jouet des circonstances , ne sachant ni profiter ni s'emparer d'aucune , voulait s'arrêter dans une sorte de milieu , de compromis entre les partis , suivant toujours une politique incertaine , inquiète , politique d'essais et de tâtonnements , toujours agité par des remords , attristé par des regrets , déconcerté par de mauvaises nouvelles imprévues , ou par la faiblesse de ceux auxquels il s'attache ; enfin et surtout , dominé par un goût mesquin de réputation et de popularité qu'il colore souvent du beau nom d'amour de la gloire , Cicéron n'eut , malgré tous ses désirs , aucune influence sur son époque.

Montesquieu l'a dit : « Avec des parties admirables pour un second rôle , Cicéron était incapable du premier. »

Il avait lui-même conscience de sa faiblesse. Toujours pris au dépourvu par les événements , il ne cesse d'appeler Atticus à son secours. C'est là le texte d'une grande partie de ses lettres : « Je ne sais que faire , ni que dire ; toi , qui vois si bien les choses , qui les juges avec tant de discernement , qui prévois même ce qui doit arriver , dis-moi quelle doit être ma conduite. »

Il est une autre raison de cette inquiétude d'esprit qui empêchait Cicéron de prendre un parti , c'est qu'il voyait trop bien les défauts des autres : il apercevait avec trop de finesse

leurs côtés faibles ; il jugeait trop vite combien il était imprudent de se fier à eux ; et désespérait du succès de la bonne cause , croyant , malgré cela , qu'il était de son devoir de ne point la trahir , il ne savait ni se tenir à l'écart comme beaucoup d'autres , ni se mettre à l'œuvre et produire quelque bien. Il s'agitait pour ne rien faire , et sa malheureuse passion pour les louanges et les applaudissements , marque d'un esprit faible et peu confiant en sa vertu , donne même à ses excellentes intentions une certaine couleur de vanité mesquine qui rabaisse ses laborieux et inutiles efforts.

Il se félicite d'avoir attiré à son parti Pompée , c'est-à-dire de l'avoir forcé à faire son éloge : il est heureux de ce premier succès , et cependant il ne se fait pas illusion sur le mérite de Pompée : Il n'y a rien dans cet homme dit-il , de noble et d'élevé , rien qui ne soit bas et populaire. S'il trouve ce chef de parti si méprisable , pourquoi le suit-il , pourquoi se glorifie-t-il d'avoir gagné son affection et de l'avoir enlevé à ses ennemis ? C'est que lui-même ne songe seulement pas qu'il puisse faire un parti dans la république , ou plutôt embrasser la cause de la patrie. Qu'a-t-il fait depuis ces fameuses nones de décembre , qui fondèrent sa gloire ? J'ai soutenu mon caractère , dit-ils , gardé mon attitude. Les publicains se sont séparés du sénat , mais non de moi ; j'ai amené Pompée à faire mon éloge ; enfin je m'applique à n'être blessant pour qui ce soit , et cela sans bassesse et sans populacerie.

Son système de conciliation lui paraissait devoir être la sauvegarde de la république , et sa prétention de tout réparer par la douceur et les rapprochements le rendit aveugle jusqu'aux derniers moments. On s'aperçut bien-

tôt qu'il n'était d'aucun poids dans la balance des partis ; on l'amusa par de belles paroles : pour échapper à ses invectives au sénat , on feignait le plus grand respect pour son mérite ; et lui, plein d'espoir, content et glorieux de son habileté, se moquait des attaques de *Claudius Pulchellus* et de sa sœur, et blâmait l'austère fermeté de *Caton* qui ne savait point se plier, disait-il, aux exigences de la situation , et se croyait dans la république de *Platon*, quand il parlait *au milieu de la lie des fils de Romulus*. Pour lui, si les juges étaient corrompus, il se gardait bien au moins de les tourner contre la république. Si les fermiers de l'état voulaient injustement résilier leur bail, il cédait plutôt que de se mettre à dos les chevaliers si nécessaires en cas de désordres. Enfin il s'est adjoint *Pompée*, non point pour trouver un refuge dans son alliance , mais parce qu'il a vu que leur dissension soulèverait les plus grandes discordes dans la ville. Mais s'il est passé à *Pompée*, c'est du moins avec toutes ses forcas, avec tous ces hommes de bien qu'il appelle sa cité de *Sparte*. Sans dévier de sa ligne politique, il a tenté d'améliorer *Pompée*, et s'il pouvait aussi améliorer *César*, ce nouveau favori de la fortune, n'aurait-il pas rendu les plus grands services à sa patrie ? Il avait besoin de colorer ainsi sa faiblesse, pour faire agréer à *Atticus* cette politique vague et tortueuse, ces tentatives sans but, cette fausse voie où il s'engageait les yeux fermés.

Se décider , prendre un parti quelconque , c'est chose impossible pour *Cicéron*. Vienne une grande question, il ne sait plus où se prendre. Il se félicite quelque part d'avoir dit son avis le second au sénat ; son orgueil en a été blessé ; mais au moins n'a-t-il pas eu l'embaras d'ouvrir un avis. Une loi agraire est pro-

posée par César et ses amis. Que fera-t-il ? Résister, c'est une entreprise difficile, mais pleine de gloire ; la favoriser, c'est ce qu'espère César : ne vaudra-t-il pas mieux se tenir en repos. ou aller faire une promenade à Antium.

.....
Un ouvrage plus important l'occupait alors, c'était l'histoire de son consulat. Il en avait déjà fait un poème latin ; il l'a recommencé en grec. C'était là toute sa vie politique : il vivait sur ce souvenir ; c'était la cause de son illustration dans la république et de cette considération qu'il avait depuis bien compromise. On conçoit qu'au moment où il se voit attaqué par quelques-uns, négligé de tous, il se plaise à revenir sur ses premières années si brillantes. Il avait même prié Atticus de lui en faire de son côté une histoire ; mais le style de son ami, qui avait pris Lysias pour modèle, *n'est pas assez magnifique pour un pareil sujet*, quoiqu'il ne manque ni de grâce ni d'agrément.

Quant à lui, il n'a point voulu y laisser à dessein quelques solécismes et barbarismes, comme avait fait Lucullus pour donner à son histoire un air plus romain. Il avoue que s'il s'en rencontre, c'est contre son gré ; car il n'a rien négligé pour en faire une œuvre parfaite.

Cicéron écrivait presque aussi bien le grec que le latin : il s'était longtemps exercé dans cette langue. Son histoire devait être un chef-d'œuvre de style. Il y avait employé toutes les recettes d'Isocrate et de ses disciples, assaisonnées des règles Aristotéliennes. Il l'avait envoyée comme sommaire à Posidonius de Rhodes, l'engageant à développer cette matière ; et Posidonius lui répond que cet essai,

loin de l'inviter à se mettre à l'œuvre, l'a effrayé. *Que te dirais-je enfin, s'écrie Cicéron, j'ai troublé toute la nation des Grecs.*

Non content de s'exagérer l'importance de son consulat, il ne tint pas à lui de tromper la postérité sur les faits pour l'embellissement des détails. Il transportait dans l'histoire ses idées sur la narration oratoire, où la fidélité n'est pas extrêmement rigoureuse. Il existe une lettre de lui bien curieuse à cet égard. Elle est envoyée à l'historien Luccius. Il ne lui donne pas seulement des documents sur son consulat, dont il le prie de faire l'histoire, mais il lui trace encore une espèce de plan, et lui indique les moyens de pallier certaines choses, et de grossir certaines autres, d'arranger enfin toute cette narration à la plus grande gloire de son génie. Le hasard a bien puni Cicéron de cette supercherie, nous avons perdu ces histoires emphatiques et menteuses dont il s'inquiétait si vivement. Il n'est resté à la postérité que la preuve indiscrete de sa vanité.

.....
L'Académie, qui a écouté avec un vif intérêt ces neuves et piquantes appréciations du caractère politique de l'éminent orateur romain, encourage vivement M. Brétignère à ne pas lui faire longtemps attendre la seconde partie de cette étude.

Séance du 28 février 1863.

Le président dépose les ouvrages ci-dessous énumérés :

Actes de l'Académie impériale de Bordeaux, 1862 ;

Annales de la Société impériale d'agriculture et industrie de la Loire ;

Annales de la Société d'agriculture de la Rochelle ;

Bulletin de la Société protectrice des animaux, janvier 1863 ;

Décentralisation des concours appliqués aux sciences, aux lettres et aux beaux-arts, par M. Nougier père ;

Suite des *Lettres sur l'École romantique*, par un Bénédictin (baron Sirtéma de Grovestins), 3^e série. 1863.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1862 ;

Un recueil de notes, sommaires et documents, intitulé *Passim!*, et offert par M. Jules Canonge à l'Académie, qui charge son secrétaire d'en adresser ses remerciements à l'auteur.

Le président communique une lettre de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes qui invite l'Académie du Gard à déléguer à Paris quelques uns de ses membres pour la représenter à la distribution des prix accordés aux sociétés savantes, et à trois séances extra-

ordinaires desdites sociétés, solennités fixées aux 8, 9, 10 et 11 avril prochain. L'Académie donne à cet effet sa délégation à M. le professeur Brétignère, l'un de ses membres résidants.

Le président rend compte de la part qui a été prise par les membres de l'Académie chargés de la représenter, dans la délibération de la commission générale du concours régional de Nîmes ayant pour objet les encouragements à donner aux sciences, aux lettres et aux beaux-arts.

M. Brétignère lit à l'Académie la suite de l'étude sur Cicéron, d'après les *Lettres à Atticus*, dont il a présenté la première partie dans la dernière séance.

Il raconte la lutte de Cicéron et de Clodius, explique les causes de l'exil du grand orateur et de son rappel, préparé par ses amis et voté par le sénat. Il présente ensuite l'histoire de son proconsulat en Cilicie, et montre Cicéron aux prises avec des difficultés nouvelles : administrateur honnête et bienveillant, soutenant les droits et les intérêts des sujets de Rome contre les prétentions et la cupidité de son entourage, et même de ses meilleurs amis. Mais Cicéron revient à Rome, et la guerre civile va commencer. Quel parti va-t-il prendre entre son vieil ami Pompée et l'ambitieux César. Le grand orateur paraît fort inquiet et fort troublé dans ces graves circonstances.

« Il avait dit pourtant : Quand viendra la guerre, mon parti sera pris. La guerre est venue, et Cicéron, tout déconcerté, comme s'il n'avait pas eu le temps de la prévenir, ne sait pas même se décider à suivre les hommes de bien qui accompagnent Pompée et le sénat. Il ne sait point embrasser, une fois pour toutes,

une cause. Son esprit actif et inquiet, ému des moindres circonstances, contrarie toujours sa volonté et l'empêche de se fixer. L'abandon de Rome, cette fuite constante devant les troupes victorieuses de César le chagrine, et ses regrets l'obsèdent.

« Les grandes actions sont toutes d'un violent effort, et c'est pour cela qu'elles sont toujours l'effet d'une prompté décision. Nous rassemblons, à ce moment, toutes les puissances de notre âme pour nous élever au dessus de nous-mêmes. Retarder, c'est déjà faillir : c'est donner le temps aux pensées vulgaires et communes de reprendre sur nous le pouvoir qu'elles ont trop souvent dans les médiocres intérêts de la vie. C'est tenter notre vertu que d'en reculer toujours l'effet. Elle résiste rarement aux prétextes officieux que nous fournit contre elle l'égoïsme, l'amour du repos, la haine d'un dérangement, quelque faible qu'il soit.

« C'est ce qui arriva à Cicéron. Il crut pouvoir retarder son départ. Il laissa Pompée et la République émigrer de l'autre côté de l'Adriatique et les prétextes ne lui manquèrent pas pour excuser sa défaillance. Déjà il avait comparé trop complaisamment la conduite de Pompée et celle de César ; l'un abandonnant ses amis, Rome et l'Italie, l'autre conservant et sauvant ses ennemis. Pompée n'abandonnait personne : la nécessité l'obligeait de fuir, mais il fuyait pour trouver un champ de bataille. Il ne laissait point sa patrie, il l'entraînait avec lui : le sénat n'était-il pas Rome tout entière ? Cicéron, en restant, malgré les instances de Pompée auxquelles il ne répondait que par des plaintes diffuses et déclamatoires et de vaines récriminations contre ses accusateurs, malgré l'exemple du sénat, de Caton, des hommes de bien, Cicéron se plaçait dans la plus fautive et la plus fâcheuse situation.

« Il fait l'éloge de César, il reconnaît hautement ses qualités, nouveau motif d'examiner encore sa conduite. Tandis que les autres préparaient la bataille de Pharsale, Cicéron en était encore à s'interroger.

« Jamais il n'a écrit si souvent à Atticus pour lui demander conseil que dans cette circonstance. Il semble que la pensée du jour détruisait successivement toutes ses réflexions de la veille. Le problème était simple, mais il en enveloppait les données de tant de considérations personnelles ou de vues générales qu'il en reculait indéfiniment la solution. Il écrivit à Atticus plus de cinquante lettres à cette occasion.

« Suivre Pompée, n'est-ce pas d'ailleurs se tourner contre l'Italie, la menacer du pillage, rallumer contre lui-même les haines des méchants qui commencent à s'éteindre ? Et d'ailleurs Cnœus ne semble-t-il pas, en Grèce, renouveler les attaques de Sylla, et aspirer aussi à la tyrannie ? On voit que les lettres de César avaient déjà produit quelque effet sur Cicéron, et que les flatteries et les promesses du dictateur lui faisaient voir d'un tout autre œil la situation de la République. Il craignait pour l'Italie les ravages de Pompée, et l'Italie était en proie aux vétérans de César, et le trésor de la ville avait été violé ! César dominait à Rome, se créait une sorte de sénat, seul maître au forum et dans la curie : et Cicéron accuse Pompée de tyrannie ; c'est lui qu'il semble craindre pour la liberté de Rome... Pompée s'était-il sacrifié sans arrière-pensée à la cause publique ? On pouvait en douter ; Caton en doutait peut-être, et c'est pour cela qu'il voulut le suivre. Cicéron se tournait vers César : quel était le véritable homme politique, quel était le meilleur citoyen ?

«Cicéron entretenait une correspondance avec César et les amis du conquérant qui le charmaient chaque jour davantage. César lui offrait toute espèce de garantie, s'il voulait rester et ne prendre aucun parti; il promettait même de lui faire obtenir le triomphe auquel pensait toujours Cicéron, qui ne marchait qu'entouré de licteurs depuis son fameux proconsulat.

• Enfin, dépité de ne pas obtenir autant de considération auprès de César qu'il en avait espéré; desservi auprès de lui par le fils ingrat de Quintus, et puis sans doute aussi poursuivi par ses remords, Cicéron passa le détroit. Il s'était trop fait attendre pour que sa détermination l'honorât. On savait qu'il avait eu beaucoup de rapports avec César; on pouvait supposer que les offres de ce dernier n'avaient pas été assez brillantes pour le gagner. La vertu plus spontanée et plus résolue de Brutus et de Caton devait mal accueillir ces tergiversations continuelles, cette inconstance dans le bien qui faisait le fond du caractère de Cicéron. L'illustre orateur n'aimait pas la guerre: il se trouvait mal à l'aise dans un camp, et son humeur chagrine se répandait en railleries sur les partisans du sénat et les soldats de Pompée.

« Aussitôt après la défaite, au lieu de suivre Caton en Afrique, il revint précipitamment en Italie, triste et désespéré. Son départ lui avait ôté sa dernière ressource, l'amitié de César. César, en pardonnant à tous, ne ferait-il pas une exception pour celui qu'il avait assez bien traité d'avance pour avoir le droit de l'accuser en quelque sorte de trahison? »

Dans les lettres à Atticus, on ne voit pas seulement dans Cicéron l'homme politique, mais encore l'écrivain et le philosophe.

« Fatigué des guerres civiles si peu faites pour

son caractère , c'est à ce moment surtout qu'il se livra à l'étude. Il avait toujours étudié. Au milieu des agitations qui semblaient le moins se prêter au recueillement de l'étude , il avait enrichi son intelligence des immenses trésors de la littérature grecque. Mais jusque-là peut-être il avait étudié par curiosité , par goût pour la science, par amour pour les belles pensées et les brillants modèles ; alors, c'est une sorte de sensibilité plus exquise qui le guide et le soutient dans ses travaux.

« Cette époque est celle où il composa la plupart de ses traités philosophiques. Jamais il n'a mieux goûté le charme de la solitude à la campagne. Il se perd tout le jour dans les bois qui environnent sa maison , et n'en sort que le soir. Quelquefois seulement , en pensant à la postérité , d'autres souvenirs venaient empoisonner sa tranquillité factice ; mais le plus souvent aussi les nobles conceptions platoniciennes réveillaient en lui de généreuses pensées et fournissaient aux besoins de sa belle intelligence une nourriture aussi pure qu'abondante.

« Ses lettres ont reçu l'empreinte de ses nouveaux sentiments. Elles sont plus élégantes et plus gracieuses. Qu'on ne lui parle plus de retourner à la ville ; qu'on ne lui dise pas que le plus beau privilège de la vieillesse est de s'occuper de politique. La solitude , la retraite, voilà ce qui convient à sa vieillesse. Son travail , car son intelligence ne saurait être oisive , sera de donner à son pays des œuvres philosophiques....

« Il tient peu à l'originalité. Ce qu'il veut montrer , c'est que la langue latine peut se prêter à ces idées , et que l'esprit romain est capable d'embrasser autant de choses et de s'élever aussi haut que l'esprit grec ; car si

Cicéron est amoureux de tout ce qu'a écrit la Grèce, il ne lui sacrifie point le génie de sa patrie. Il emprunte de tous côtés ; peut-être n'y a-t-il pas une ligne de philosophie qui lui appartienne, et cependant il croit que l'esprit romain est supérieur à celui de la Grèce.

« Jusque dans ces imitations serviles, où il lutte contre le beau langage de Platon, il défend encore le génie de l'Italie. Cicéron ne fait point profession de philosophie. Il n'a point son système à lui ; il n'est pas un penseur original, et comme ses maîtres de philosophie ont été aussi ses maîtres d'éloquence, il n'a jamais bien distingué ces deux choses. Il a souvent embrassé avec passion telle ou telle opinion, parce qu'elle prêtait à de beaux mouvements oratoires, et que le grand écrivain qui se trouvait alors assuré sur son terrain, luttait aussi avec plus d'avantage contre ses modèles. Hâtons-nous d'ajouter que les idées philosophiques les plus vraies sont aussi les plus nobles et les plus fécondes, et que l'éloquence de Cicéron rencontre souvent juste. Il s'attache à l'école académique, qu'il suivit dans sa doctrine de probabilisme. L'avocat y trouvait son compte. A défaut d'autres raisons, sa philosophie nous expliquerait sa nullité politique. Mais arrive-t-il à la morale, il abandonne ses amis à leur probabilisme, et comme un transfuge, emprunte aux stoïciens dont il s'est moqué leur plus beaux arguments.

• On a vu combien il avait montré de mollesse dans les désastres publics. Il ne sut pas souffrir avec plus de fermeté ses malheurs domestiques. La mort de sa fille lui porta un coup dont il eut de la peine à se relever. Cependant, quelques mois après, il composait ses *Tusculanes* et proscrivait, à la suite de Zénon et de son école, toute douleur, tout regret, toute

pitié. Il traçait un admirable tableau de la constance et de la fermeté du sage. Comme les hommes faibles prennent souvent l'entêtement pour la fermeté, Cicéron, qui s'était vu trop sensible en de certains moments où la douleur avait paralysé sa volonté, se jetait à l'extrême et prônait l'ataraxia des stoïciens. Il est vrai de dire aussi que le mépris de la mort et de la douleur, que la constance, l'idée du devoir prêtaient beaucoup à l'éloquence. Par cet endroit la doctrine stoïque avait toutes ses sympathies, quand même elles n'eussent point réveillé en lui ces aspirations au bien qui avaient souvent mais inutilement traversé son âme et cette admiration qu'inspire toujours la force de la vertu, et que ressentent les hommes les moins faits pour la mettre en pratique.

« Les stoïciens furent toujours respectés des âmes honnêtes. Cicéron qui ne leur épargne pas les plaisanteries comme avocat, les comprenait mieux que personne ; il avait toujours vénéré Caton, qui représentait pour lui l'opinion publique et les sentiments des honnêtes gens.

« Après sa mort, il lui rendit un courageux hommage en composant son éloge. On sait que César y répondit en publiant l'*Anti-Caton*. »

M. Brétignère termine cette étude par quelques considérations générales sur le rôle politique de Cicéron et sur son caractère.

« Si l'on a bien suivi cette histoire si précise et si minutieuse que Cicéron a tracée de lui-même dans ses lettres à Atticus, il est facile de se faire une idée de son caractère et de sa vie politique. Nous avons cité la phrase de Montesquieu, mais le jugement qu'elle exprime n'est pas juste de tout point. En reconnaissant la faiblesse du grand orateur, Montes-

quieu paraît l'accuser d'une ambition qu'il n'eut point car, Cicéron n'eut jamais l'idée d'être chef de parti ; on ne voit pas même qu'il ait eu l'intention une seule fois de marcher seul. Ce qui le préoccupe sans cesse, c'est de trouver un guide et un mentor. Abandonné à lui-même, il semble que tout lui manque et qu'il soit incapable de rien faire. En littérature, il a besoin d'un modèle ; en politique, il cherche un chef. Et de même que, dans ses écrits, c'est le fonds qui manque d'originalité et la pensée qui n'a rien de spontané et de naturel ; ainsi, dans sa vie, entraîné par les événements, sans jamais ni les dominer par sa présence, ni les saisir avec force pour y accommoder ses projets, il abandonne sa conduite au hasard et à l'irrésolution.

« On se rappelle ses étranges aveux. Quand il parlait pendant son consulat et qu'il avait à s'occuper d'intérêts si puissants, c'était moins dans l'appréciation des faits et dans ses sentiments sur la situation politique de sa patrie qu'il puisait son inspiration, que dans le désir qu'il avait de reproduire les discours politiques de Démosthènes, et dans l'étude qu'il faisait, non seulement de son style, mais encore de son émotion, de sa gravité et de sa puissance oratoire.

« Ce besoin d'imitation, alors même que l'imitation eût semblé devoir paralyser ses forces et enchaîner son génie, en l'arrachant aux faits et aux idées qui soutiennent et animent, était un des côtés les plus remarquables du caractère de Cicéron. C'est là, je crois, ce qui donne à ses plus admirables discours je ne sais quoi de feint et d'apprêté qui ne nous empêche point d'admirer son éloquence, mais qui ne nous permet point d'en être vivement émus. On peut s'identifier avec l'orateur d'A-

thènes, et vivre avec lui en le lisant. Ses mouvements sont naturels, son émotion est vraie, ses expressions rapides et chaleureuses, son éloquence enfin passionnée et vivante. Souvent Cicéron aussi semble se passionner, mais trop souvent sa passion est factice, et l'emphase remplace l'agitation véritable de l'âme.

«Cicéron eut pour lui l'admiration du sénat. Sut-il s'emparer de ses pensées et le guider ? Il eût fallu pour cela se frayer une route à lui-même, avoir une pensée fixe, un parti ; or, il ne put s'arrêter à un seul. Fallait-il cependant être ambitieux et mauvais citoyen ? Nullement. Ses sympathies le ralliaient aux gens de bien, à cette espèce de Sparte dont il parle. Si, au lieu d'accéder si faiblement à ce parti, il s'y était attaché avec force, avec l'énergie de Démosthènes, qui sait si son éloquence n'eût pas entraîné les incertains et les indifférents. Avec ses uniques forces, Pompée balançait la victoire : que serait-il arrivé, s'il se fût joint à son parti un homme qui eut réuni le génie de Cicéron et celui de Caton ?

«Cicéron y songea. Quels projets n'a-t-il point faits ? Bien des fois, il fut sur le point de prendre ce rôle. La mort était belle dans une pareille cause, le sacrifice glorieux, mais il se demandait aussi s'il serait utile, s'il aurait quelque résultat heureux ? Lorsqu'il fallait agir sans détour et sans regrets, presque sans réflexion, avec la fermeté inébranlable et indépendante d'un stoïcien, Cicéron, affaibli par ses préoccupations, par ses raisonnements timorés et subtils, restait dans l'inaction, ou bien se décidait à contre-temps, et son activité inopportune ne lui préparait que des regrets. Il craignait l'ambition de Pompée et ne voulait pas suivre un maître. En vérité, n'était-ce pas là un subterfuge, un de ces prétextes offi-

cieux que nous acceptons avec d'autant plus de facilité que nous ne pouvons mieux colorer nos fautes et nos hésitations ? Cicéron n'était pas seul attaché aux grands intérêts de la patrie. Cependant tous les républicains suivaient Pompée, et le suivaient en quelque sorte pour s'approprier ses victoires et les donner à la république. Que signifient d'ailleurs ces préventions dans un homme qui traite avec César, tout en reprochant à Pompée sa tyrannie ? Ce soulèvement des républicains lui paraissait une mesure désespérée ; mais c'était le désespoir de nobles âmes, et peut-être les eût-ell sauvés.

» Pourtant Cicéron aimait sa patrie ; il l'aimait avec passion , et personne , à cette époque , ne souffrit plus intimement que lui des malheurs de Rome. Sa tristesse est réelle et profonde. Il donnerait à Rome bien volontiers sa vie , s'il pouvait ainsi l'arracher à ses misères ; mais il s'aperçoit bientôt que le ver rongeur est entré jusqu'au cœur , que le mal est sans remède, et que ses secours, ses efforts seraient inutiles.

« Il était doué d'une sensibilité si vive que jamais il ne sut s'arrêter à aucun jugement et fixer sa pensée.

« Cicéron était académicien plus encore en politique qu'en philosophie ; mais il le fut d'une manière bien différente. S'il était inactif et irrésolu , c'était à cause de son agitation et de ses émotions continuelles , et non par indifférence du bien public. Ses sentiments étaient extrêmes. Il saisissait avec avidité toute idée nouvelle , tout sentiment noble et généreux : mais excessif dans la joie , il l'était aussi dans la tristesse. Son espoir alla souvent jusqu'à l'enthousiasme ; ses mécomptes le rejetaient dans le découragement.

« Il n'aimait point la guerre ; il eut horreur de

la guerre civile. Il avait espéré un accommodement entre les rivaux. Concilier leurs différends, accorder leurs prétentions en les réduisant, tel avait été son rêve dans les premières années. Il conserva trop longtemps son chimérique espoir. Quand les républicains se rangeaient en Epire, il négociait encore un accommodement à Brindes.

« C'est ce fond d'idées nobles et généreuses, c'est cette passion pour la patrie, ces douleurs si vives dans les calamités publiques qui nous font absoudre Cicéron de bien des fautes. Au moins l'égoïsme eut-il la plus faible part dans ses incertitudes. L'intérêt ne causa point ses faiblesses. Il n'eut point cette habileté des hommes vils et médiocres de faire servir à sa fortune ses hésitations et ses embarras. S'il fut souvent bien lent à se sacrifier, ce n'était point par crainte de la mort, mais à cause des difficultés du choix, de la trop grande variété de ses vues, et de la vivacité de toutes ses impressions, bonnes ou mauvaises. N'en fut-il pas bien puni lui-même ? Une partie de sa vie se passait en regrets. Il a besoin pour y échapper d'appeler à son aide la pureté de ses intentions, la noblesse de ses sentiments, enfin les misères du temps et cette sorte d'aveuglement qui saisit et déconcerte tous les vrais partisans de la vieille République, d'abord ceux qui la défendent, puis ceux qui la vengent.

« Ces lettres d'ailleurs ne nous présentent point Cicéron seulement comme homme politique : c'est là leur principal caractère, et le temps dans lequel elles furent écrites en comportait difficilement un autre ; mais elles nous le montrent encore comme homme privé, comme père de famille, comme frère, comme ami, et jamais, à tous ces titres, aucun homme ne mérita mieux toutes nos sympa-

thies. Sa bonté , sa douceur , sa résignation contre l'ingratitude et l'envie sont admirables : son frère le trahit , son neveu le noircit auprès de César. Cicéron oublie tout , et le premier effet de sa courte faveur fut de les recommander instamment à la clémence du dictateur. »

Après la lecture de M. Brétignère , M. Bigot, membre correspondant, termine la séance par une petite pièce de poésie , ayant pour titre *l'Enfant et la Fauvette* :

C'était l'automne. Une fauvette
Dans le buisson jauni chantait.
Une jeune enfant écoutait
La chanson de l'humble poète,
Et puis , tout bas , la répétait.

— Fauvette, il m'est si doux d'entendre
Ta mélodieuse chanson ;
Dis-la toujours , je veux l'apprendre.
Mais , voici la froide saison ,
Viens la dire dans ma maison.

Oh ! viens ! — à te plaire occupée ,
J'abandonnerai mes joujoux ;
Dans le berceau de ma poupée ,
Avec mon frère et près de nous ,
Nous te ferons un nid bien doux.

Mon frère parfois pleure , crie ,
Tord son sabre et bat son cheval.
Ne crains rien , fauvette chérie ,
Il ne te fera pas de mal :
Paul est sage , quand j'en prie.

Tu boiras au creux de ma main,
Ou dans le cristal de mon verre ;
Et puis , pour apaiser ta faim ,
Tu n'auras plus la graine amère ,
Mais les miettes de mon pain.

Et toujours la petite fille
Disait à l'oiseau : Viens ! Hélas !
Toujours la fauvette gentille
Chantait en prenant ses ébats :
Chantait , mais ne la suivait pas...

Un jour , la chanteuse surprise
Fut arrachée à son buisson ,
Et , pour égayer l'enfant , mise
Dans une élégante prison...
Adieu ! la joyeuse chanson.

Et l'enfant , rêveuse , inquiète ,
Hélas ! en vain guettait le chant ,
Le chant si doux de la fauvette.
La chanteuse restait muette ,
Et son œil disait tristement :

— Ces barreaux pèsent à mon aile
Et glacent mon cœur et ma voix.
Enfant innocente et cruelle ,
Pitié ! viens me rendre à la fois
L'azur des cieux , l'ombre des bois.

Il me faut l'air pur des collines ,
Les vieux rocs par l'aube dorés ,
Le bruit des ruisseaux ignorés ,
L'acre parfum des aubépines
Et la douce senteurs des prés.

Tu veux que je chante... De grâce ,
Rends-moi les lieux où j'ai chanté ,
Le bois par le vent tourmenté ;
Rends-moi mon nid , rends-moi l'espace ,
Mes amours et ma liberté !

— A ce mystérieux langage
Que sa mère lui dévoila ,
L'enfant , en soupirant , alla
De la fauvette ouvrir la cage ,
Et la fauvette s'envola...

Mais de sa voix mélodieuse ,
Avant que l'automne eût fini ,
Chaque matin de Dieu béni
Elle revint , vive et joyeuse ,
Chanter dans le buisson jauni.

Séance du 14 mars 1863.

Le président dépose les ouvrages ci-après énumérés :

Un traité manuscrit de minéralogie par M. Thiélens, de Tirlemont (Belgique), que l'auteur soumet à l'examen de l'Académie ;

Le dernier volume des *Mémoires* de la Société académique de la Somme ;

Le numéro de janvier 1863 de la *Revue agricole et industrielle* de la Société impériale de Valenciennes ;

Le *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie, pour 1862 ;

Le *Bulletin* de la Société d'agriculture de la Lozère, novembre et décembre 1862 ;

Un volume de poésies écrites en patois du dialecte de Nîmes, ayant pour titre *Li Bourgadieiro*, par M. Bigot, l'un des membres correspondants de l'Académie, qui lui offre cet ouvrage très récemment publié.

Une brochure de 180 pages in-8°, intitulée *de la Nature de la société romaine et de son régime intérieur*, par M. H. Soulier, docteur en droit. L'Académie prie M. de la Farelle, l'un de ses membres, de vouloir bien lui faire un rapport sur cet ouvrage qui a été lu dans l'une des séances de l'Académie des sciences morales et politiques, et qui lui paraît mériter tout son intérêt ;

M. de Daunant, rétabli d'une assez grave maladie qui l'avait tenu éloigné de l'Académie

pendant plusieurs semaines, la remercie de l'intérêt dont il s'est vu l'objet de sa part.

L'ordre du jour appelant l'Académie à pourvoir au remplacement de M. Léonce Curnier qui a cessé de résider à Nîmes, elle nomme, au scrutin secret, M. Henri Révoil, que le président proclame membre résidant de l'Académie du Gard.

M. Viguié lit un travail sur le problème de la misère en Israël. Cette étude historique est la continuation de ses recherches sur le problème de la misère en général. L'auteur, pour montrer l'importance particulière qui s'attache à la connaissance des lois d'Israël concernant la pauvreté, introduit ainsi son sujet :

« C'est un des grands bienfaits de la philosophie de l'histoire d'avoir dégagé et mis en pleine lumière certains principes dont la vérité est aujourd'hui universellement reconnue et confirmée. Tel est celui-ci : un peuple ne vaut que par l'idée qu'il porte en lui et qu'il représente au milieu du monde. Certes, si l'importance d'une nation se mesurait à l'étendue de son territoire, à la grandeur de ses conquêtes, à l'éclat et au bruit de ses mouvements, nul pays ne serait moins digne d'attirer les regards que cette petite terre de Palestine, qui fait aujourd'hui partie des pachalics d'Acre et de Damas. Jamais Israël n'a compté parmi les superbes et brillantes monarchies de l'Orient. Incapable de se défendre, vingt fois asservi et captif, il semble destiné à promener son long martyre à travers les vastes domaines de ses puissants vainqueurs. Jamais les arts plastiques n'ont charmé dans ses villes austères les regards d'un profane étranger, et les voyageurs modernes sont bien assurés de ne point rencontrer sur ce sol des prophètes les ruines d'un Aréopage ou

d'un Parthénon. Jamais enfin la pensée philosophique n'a sondé péniblement le fond des problèmes qui tourmentent l'humanité, et nulle part, dans ses livres, par des recherches inquiètes, ne se trahissent le tâtonnement et l'effort qui marquent chez les autres peuples les pénibles étapes dans la voie de la vérité. — Et cependant aucun mot ne réveille d'aussi puissants et salutaires souvenirs que celui d'Israël. On peut dire que l'Orient et l'Occident regardent à cette contrée avec une vénération reconnaissante. Le nom de ses torrents et de ses montagnes, de ses villes et de ses déserts, de ses rois et de ses patriarches, trouve un écho dans nos mémoires et dans nos cœurs. Ses traditions les plus lointaines, les récits épiques de ses temps douloureux ou prospères, les touchants épisodes de ses annales, rien ne nous est indifférent. Ce peuple a cette étrange fortune que son histoire semble appartenir en quelque manière à toute l'humanité, et, chose plus extraordinaire ! que son livre est devenu le livre de tous, la Bible, la lecture universelle, si bien que lorsque quelques savants à peine connaissent la littérature des peuples antiques, des millions d'âmes, à travers les siècles et dans tout le monde, ne se nourrissent que du livre d'Israël, ne se bercent et ne se consolent que de sa poésie et n'ont pas d'autre initiation au monde de l'esprit que les productions religieuses de ces âges reculés. D'où vient cette étonnante destinée ? Qu'est ce qui rend ce petit peuple si grand qu'il s'impose ainsi à tout le monde. Qu'y a-t-il en cette nation si peu brillante, si peu philosophique, si peu artistique, qui la rende si profondément universelle ? La réponse est dans un seul mot. Israël est dans le monde le porteur d'une idée. Quelle idée ? Dieu. Dieu ! le Dieu vivant et vrai, le Dieu unique et per-

sonnel que, de première intuition et avec une clarté souveraine, la famille d'Abraham aperçut et comprit dès les premiers jours de son existence ; Dieu qu'elle conserve au milieu de ces idolâtries naïves des peuples enfants qui l'entouraient ; Dieu qu'elle ne perdit pas même en Egypte et qu'elle ressaisit plus fortement que jamais, après la délivrance, dans le désert, sous l'inspiration de Moïse ; Dieu qui est à la base et au faite de toutes ses lois, de toutes ses institutions ; Dieu qui résista à toutes les tentations, et à toutes les inspirations des polythéismes étrangers ; Dieu qu'elle emporta avec elle à travers l'exil et l'oppression et qu'elle fit connaître au monde dans son contact avec les races diverses, éparses comme elle, sur le sol du vaste empire babylonien ; Dieu dont la pensée inspira tout son développement et féconda toute son œuvre ; Dieu qu'elle porta jalouse en son sein, sans vouloir d'un contact adultère avec les nations idolâtres, jusqu'à ce qu'enfin, de cette gestation séculaire, sortît vivant, l'idée devenue une réalité, la parole faite chair, l'être qui non seulement dit la pensée de Dieu, mais vécut de sa vie. Dieu, voilà donc l'originalité, la grandeur, l'empire de cette race sacrée, tellement qu'au point de vue religieux, au point de vue historique, au point de vue philosophique, Israël a le droit de se dire, dans la lettre comme dans l'esprit, le peuple de Dieu. »

Après la discussion de l'authenticité des documents et de l'époque de leur rédaction définitive, M. Viguié conclut ainsi :

« Il me paraît donc hors de doute (et la preuve ressort, de toutes les études faites sur ce sujet à tous les points de vue les plus opposés et les plus extrêmes), il me paraît hors de doute que la législation hébraïque, si une dans son esprit et

dans ses développements, remonte au temps du pèlerinage au désert, a pour auteur le héros religieux et politique de la délivrance d'Israël, et repose sur des documents authentiques, conservés et colligés dans le recueil connu sous le nom de *Pentateuque*. Je crois pouvoir affirmer que l'examen impartial des différentes époques de l'histoire juive ne permet pas de rapporter la loi à un moment autre que l'espace compris entre la sortie d'Égypte et l'entrée en Canaan.»

L'auteur rend attentif à l'unité de la loi mosaïque et à la manière logique et naturelle dont tous les développements sortent du principe central pour former, dans le sens le plus rigoureux et le plus élevé du mot, une théocratie. Dans cette théocratie, le fait de la pauvreté est posé comme douloureux et nécessaire. Le mal existera. Quel remède sera employé pour le combattre ?

Les éléments de la solution du problème de la misère peuvent se ramener à ces quatre chefs :

1° La loi du jubilé. Après le partage des terres en Canaan, chaque famille devait jouir de la portion qui lui était échue. Elle ne pouvait pas vendre d'une manière absolue sa possession, car la terre est à l'Éternel, et l'homme n'en est que l'usufruitier. Cependant, dans un cas donné, le propriétaire pouvait vendre la jouissance des récoltes qui restaient à prendre jusqu'à l'année du jubilé. Dans cette année, tous les cinquante ans, la terre dont le produit avait été aliéné, retournait de droit à son premier possesseur qui, du reste, par lui ou par ses proches parents, avait le droit de racheter la jouissance avant l'année du jubilé. Ainsi serait établie une certaine égalité de biens et serait prévenue une misère qui ne

serait jamais de cette manière sans espoir ;

2° La loi du servage. Dans un moment de misère, l'Israélite pouvait aliéner sa liberté, mais toujours pour un temps, jusqu'au jubilé (*Lévit.*, xxv, 39), ou jusqu'à l'année sabbatique (*Exode*, xxi, 2), époque à laquelle, de droit, il devenait libre. Du reste, il avait, par lui ou par ses parents, le droit de se racheter avant le temps convenu. Cette position est assez analogue à celle de la domesticité dans les temps modernes.

3 Les droits des pauvres, qui consistaient, d'un côté, à s'approprier dans les champs certaines parties de récolte que le propriétaire était tenu de laisser à leur intention ; de l'autre, à jouir, tous les sept ans, l'année sabbatique, des fruits de la terre qui n'était pas cette année-là cultivée et dont les pauvres, ainsi que les propriétaires, récoltaient les produits qui venaient sans travail.

4° Enfin la misère était adoucie par les sentiments admirables de bienfaisance et d'amour que le législateur s'efforçait de graver dans le cœur du peuple.

M. Viguié examine et relève ce qu'il y a de grand et de touchant, comme aussi de chimérique et d'idéal, dans cette législation et termine ainsi son travail :

« Comment concluerons-nous, et de quels éléments dans le système hébraïque pouvons-nous faire aujourd'hui notre profit.

Si quelqu'un était tenté de prendre dans le système hébraïque quelque rouage pour l'adapter à notre mécanisme social actuel, nous lui dirions : C'est inutile, aucune pièce ne pourra vous servir. Cette réponse négative, il faudrait la faire à propos de toutes les autres civilisations du passé. Chaque société veut et crée sa

forme. Les temps, les lieux, les races, les cultures, les traditions diffèrent tellement que le système social d'un pays ne saurait absolument convenir à un autre, et à plus forte raison que telle pièce rapportée de ce système ne pourrait s'adapter à un ensemble d'institutions, animé peut-être d'un tout autre esprit. Il ne faut donc pas se bercer de l'espoir, en étudiant la question de la misère, de rencontrer ici où là, dans le passé, telle combinaison qui nous paraîtrait heureuse et que nous voudrions, de vive force, faire entrer dans notre organisation actuelle. Ce n'est pas en prenant une loi en Israël, une autre en Grèce, une troisième à Rome, que nous pourrions avec tous ces articles rapportés constituer une législation bienfaisante. Non, une telle œuvre ne peut procéder que d'une inspiration unique et centrale.

Mais quoi ! notre étude du passé serait-elle vaine, et le résultat en serait-il pour nous absolument négatif ? Bien au contraire. Il se dégage de toutes les théories sociales, de toutes les solutions du problème de la misère, une pensée, une leçon, une impulsion : il la faut saisir ; c'est là notre vrai gain, le résultat positif de nos efforts intellectuels. Et quelle est l'idée que l'hébraïsme nous laisse, comme notre récompense, après cette étude ? L'idée de la présence de Dieu dans la loi, dans les mœurs, dans les institutions qui ont trait à la misère. Cette leçon ne manque pour nous aujourd'hui ni d'à propos ni de grandeur. Volontiers nous reléguons Dieu hors de ce monde, par delà les nues, et nous estimons qu'il n'a pas à s'occuper, lui si éloigné et si grand, de nos misères et de nos tourments. Nous sentons Dieu absent. Les Hébreux le savaient présent. Leur droit, leur loi, leur justice, c'était lui, et ils en étaient

plus forts et plus saints. De même aussi dans notre civilisation occidentale, la question particulière qui nous occupe aurait fait un grand pas, et tout aurait à gagner chez nous, la justice, la charité et la liberté, si dans la loi nous savions voir le législateur suprême, et si, nos institutions et nos droits, nous savions les rattacher à un principe éternel et supérieur, Dieu !

Séance du 28 mars 1863.

Le président adresse quelques paroles de bienvenue à M. Henri Révoil, nommé dans la dernière séance membre résidant. Il dépose, en indiquant successivement leurs titres, les recueils périodiques et autres ouvrages offerts à l'Académie par diverses sociétés savantes ou des hommes de lettres, et au nombre de ces dernières publications, un volume de poésies, intitulé *Isolements*, par M. Louis Chalmeton, né à Nîmes où il habita pendant sa jeunesse, aujourd'hui domicilié à Clermont-Ferrand, et une comédie en cinq actes et en prose, ayant pour titre la *Décentralisation ou la Province*, par M. Nouguière père.

L'Académie ayant à nommer quatre nouveaux membres non résidants, donne à l'unanimité ses voix à MM. Léonce Curnier, Gaston Boissier, Allègre, professeur au collège de Bagnols, et de Baumefort, propriétaire à Saint-Christol, près Lussan; ces deux derniers, lauréats de l'Académie pour leurs mémoires sur les monuments celtiques du Gard.

La parole est donnée à M. H. Révoil, membre résidant nouvellement élu.

« Messieurs, dit-il, permettez-moi de réclamer votre indulgence pour la lecture que vous allez entendre : je n'étais pas préparé à la faire, il y a trois jours encore. Si j'ai accepté avec empressement l'invitation qui m'a été faite par notre honorable secrétaire, c'est que j'avais hâte de vous remercier de vos suffrages, de

vosre bienveillance et des témoignages d'estime et de sympathie que j'ai recueillis dans cette circonstance. Je ne saurais vous dire combien j'en ai été touché et combien aussi je suis flatté de l'honneur que vous m'avez accordé, en resserrant les liens qui m'unissaient déjà à l'Académie.

« Je suis donc heureux de vous offrir aujourd'hui les prémices d'un ouvrage auquel j'ai consacré tous mes loisirs pendant plusieurs années. »

Le nouvel académicien expose ensuite le plan d'un ouvrage qu'il va publier et qui a pour titre : *l'Architecture romaine du midi de la France*.

« D'importantes publications, dit-il, ont paru sur l'architecture de notre pays en général, et en première ligne il convient de placer les *Archives des monuments historiques*, éditées sous les auspices de S. Exc. M. le ministre d'Etat. Plusieurs de ces traités ont même pour objet l'étude particulière de chaque style. Mais un sujet d'autant plus intéressant qu'il devait faire connaître dans ses moindres détails deux des plus belles époques de l'architecture française, l'époque romane et celle dite gothique, restait encore sans interprète et sans historien fidèle. Un architecte éminent, aussi distingué par l'habileté de son crayon que par l'érudition de sa plume, s'est chargé de cette mission difficile, et les suffrages du monde artistique, consacrés par les couronnes de l'Institut, ont placé son œuvre au rang des ouvrages qui font loi dans notre art. Vous avez tous nommé déjà M. Viollet-Leduc, auteur du *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*. Ce recueil précieux n'est point achevé encore, et il a déjà rendu des services immenses. L'auteur a défendu et fait

connaître avec un rare talent une époque de l'art laissée depuis longtemps dans un oubli complet, et qui, il y a vingt ans encore, était l'objet des critiques les plus ardentes.

» Cet ensemble si vaste et si complet de documents presque tous inédits sur notre architecture nationale, appelle, comme complément nécessaire, l'étude détaillée de ses différentes périodes. »

M. Révoil a choisi, comme objet de sa prochaine publication, l'étude des monuments de style roman que ses travaux dans le midi de la France lui ont rendus si familiers. Il fait remarquer les caractères bien tranchés de cette architecture, qui a pris ses inspirations dans les beaux débris de nos monuments antiques et dans certains types de l'art byzantin.

Il trace ensuite la marche progressive de cette architecture représentée dans notre pays par les chapelles et les églises de Lérins, de Saint-Gabriel, de Montmajour, de Saint-Trophime, de Saint-Gilles, du Thor, de Maguelone, de Saint-Martin-de-Londres, etc.

» Tels sont, ajoute-t-il, les modèles qui ont inspiré à l'un de nos architectes les plus habiles et les plus érudits, l'église de Saint-Paul, cet édifice monumental, élevé sous une administration intelligente à laquelle notre cité doit les travaux remarquables de Questel, les belles peintures de Flandrin et le chef-d'œuvre de Pradier. La statuaire romane, malgré ses imperfections, doit trouver place dans le recueil que je vais publier, comme spécimen et comme costumes. Je reproduis, dans leurs moindres détails, la façade de Saint-Trophime, celle de Saint-Gilles, due au ciseau d'un artiste dont le nom inconnu vient de nous être révélé par un heureux hasard.

» Toutes les deux sont classées à juste titre



parmi les plus riches exemples de cet art. Les vierges de Notre-Dame-de-Beaucaire et de l'abbaye de Fonfroide méritent bien aussi notre admiration. En effet, sous la rudesse qui se rencontre parfois dans ces figures décoratives, il est impossible de ne pas retrouver un sentiment naïf, des ajustements de draperies des plus heureux qui révèlent le faire de maîtres habiles. »

Faisant l'application de ces données générales à un monument de nos contrées, M. Révoil fait connaître, par la description suivante, ainsi que par des dessins qu'il fait passer sous les yeux de ses confrères, la charmante chapelle de Saint-Gabriel.

« A quatre kilomètres de Tarascon, en suivant la route qui traverse la plaine dans la direction de Fontvieille et de Salon, on arrive au pied d'une colline bordée par des champs d'oliviers; c'est là que se trouvait autrefois la station romaine d'*Ernaginum*, ainsi que le constatent les tables de Peutinger et une inscription antique découverte sur cet emplacement.

M M
M. FRONTONI EVPORI
IIIIH VIR. AVG. COL. IVLIA
AVG. AQVIS SEXTIS. NAVICVLAR
MAR. AREL. CVRAT. EIVSD. CORP.
PATRONO. NAVTAR. DRVEN
TICORVM. ET. VTRICLARIOR
CORP. ERNAGINENSVM
JVLIA. NICE. VXOR
CONIVGI. CARISSIMO.

« A Marcus Fronton Euporus, sextumvir augustal, natif de la colonie Julia Augusta d'Aix; curateur des bateliers maritimes d'Arles, patron des bateliers de la Durance et des Utriculaires d'Ernaginum. Julia Nicé à son époux très cher. »

Cette inscription, conservée dans l'édifice que nous allons décrire, présente le double intérêt de mentionner le nom de trois corporations de bateliers, dont la dernière desservait précisément la station d'*Ernaginum*.

« Les restes de deux tours d'époque romane semblent indiquer que ce lieu fut encore, au commencement du moyen âge, un point fortifié.

» C'est là que dans les premières années du XII^e siècle fut construite, sous le vocable de S. Gabriel, une petite église qui peut être citée comme un modèle dans son genre. Sa nef rectangulaire a 17 mètres de long sur 7 m. 50 de large ; elle est divisée en trois travées et terminée par une abside, circulaire à l'intérieur et extérieurement à pans coupés. Sa voûte cylindrique, sensiblement ogivale, est recouverte en dalles ; elle repose sur un cordon orné d'une simple moulure. Le cul-de-four de l'abside est orné d'un bandeau qui repose sur deux figures d'animaux. L'ordonnance intérieure et extérieure de ce petit édifice est d'une simplicité remarquable ; des contreforts latéraux renforcent les piliers qui supportent les arcs doubleaux séparatifs de cette nef. Sur la façade, un grand arc orné d'oves, reposant sur une imposte sculptée, abrite la porte encadrée par deux colonnes engagées. Ces deux colonnes sont surmontées d'un fronton triangulaire terminé par l'agneau pascal. Le tympan et l'archivolte de cette ouverture sont supportés par de petites colonnettes. Au dessus de cet arc, une archivolte ogivale repose sur un cordon et entoure la rosace circulaire, ornée de feuilles et flanquée sur ses axes des symboles des quatre évangélistes. Il est permis de supposer que la statuette d'ange qu'on voit encore dans l'intérieur de l'édifice, se trouvait

placée au sommet du pignon de la façade principale.

» L'ordonnance générale rappelle, dans les détails de la porte surtout, celle du porche de Notre-Dame-des-Doms à Avignon. L'ornementation et les profils représentés dans les planches 3 et 4 indiquent que les artistes qui ont exécuté cette chapelle se sont inspirés des restes antiques qu'ils avaient étudiés à Arles principalement. Ces oves, ces canaux, ces grecques et ces rosaces sont la reproduction presque fidèle de ces décorations du Bas-Empire. On reconnaît cependant, dans les feuilles des chapiteaux et des impostes, un caractère qui est propre au type roman de notre pays.

» Dans le tympan de la porte, se trouvent représentés, d'un côté, Daniel entre deux lions, et au dessus de lui, l'Ange qui vient lui porter sa nourriture; sans séparation aucune et dans le même demi-cercle, Adam et Eve au pied de l'arbre de la science du bien et du mal, autour duquel s'enroule le serpent tentateur. Ce dernier sujet a été reproduit très souvent sur les monuments de cette époque, et quelquefois à pareille place. A Boulbon, par exemple, village situé à quelques kilomètres, ce fait biblique est également figuré au dessus de l'entrée d'une charmante petite chapelle qui semble faite par les mêmes artistes, dans des conditions plus simples et plus restreintes.

» Le fronton renferme aussi un bas-relief très intéressant; sous trois arcatures, on reconnaît l'ange Gabriel annonçant à la Vierge qu'elle deviendra mère du Christ. La salutation angélique se trouve gravée au dessus de ces deux figures; et, sous la dernière arcade, Marie et Elisabeth, désignées aussi par une inscription, se tiennent embrassées, symbole de la

visitation. C'est ainsi qu'ont été représentés, sur cette façade, quelques-uns des principaux sujets religieux qui furent l'objet, plus tard, d'un développement bien plus important.

» La chapelle de Saint-Gabriel est probablement le premier édifice religieux du Midi sur lequel l'iconographie soit venue apporter son concours à l'ornementation et aux moulures décoratives ; aussi, à ce point de vue seul, offrirait-elle le plus grand intérêt, si elle ne réunissait celui d'être, comme disposition générale, un modèle qui fut souvent reproduit.

» Les belles carrières du rocher calcaire sur lequel est bâti ce monument en facilitèrent la construction : le soleil est venu ajouter un charme de plus à son élégance architecturale, je veux dire cette couleur dorée qui se marie si bien avec le ciel d'azur de notre climat.»

M. le premier président Teulon est ensuite invité à prendre la parole ; et, aussi bien dans la satire de Juvénal sur la noblesse que dans le fragment du 1^{er} livre de l'*Enéide*, l'Académie a, cette fois encore, l'occasion de remarquer le sentiment vif et profond de la pensée et de la forme antiques, empreint dans la poétique traduction qui lui est offerte.

FRAGMENT

DE LA VIII^e SATIRE DE JUVÉNAL.

Que d'exemples honteux ! Et qui donc les ignore ?
Eh bien ! j'en vais citer de plus tristes encore.
Quand il eut englouti son patrimoine entier,
Damasippus alors de sa voix fit métier.
Dans le *Spectre*, c'est lui qui portait la parole ;
Et Lentulus aussi jouait bien Lauréole ;
Et certe il méritait, cet agile bouffon,
D'être crucifié vraiment, et tout de bon.
Et le peuple ! . . . le peuple est-il digne de grâce,
Lui, témoin effronté de leur cynique audace,
Qui voit avec transport les Fabius bernés,

Et qui rit des soufflets aux Mamercus donnés ?
Eh ! qu'importe le prix qu'ils mettent à leur vie ?
Sans que de l'empereur l'ordre les y convie ,
Ils la vendent pourtant. S'il faut choisir des deux ,
Entre des glaives nus et des tréteaux honteux ,
Qui ne préférera la mort la plus cruelle ?
Qui voudrait devenir le jaloux de Thymèle ?
Mais pourquoi s'étonner qu'un noble soit acteur ,
Quand le prince lui-même est harpiste et chan-

[teur ?

Faudra-t-il donc le voir descendre dans l'arène ?
Eh bien ! des nations , Rome, la souveraine ,
A subi cet opprobre. Oui, Gracchus s'est offert ,
Non pas en mirmillon de ses armes couvert ,
Protégé par sa faux, son bouclier, son casque ;
Car la prudence pèse à son humeur fantasque.
Il agite un trident, s'approche, et tout à coup
Il lance son filet ; et s'il manque son coup ,
Il fuit, et reconnu de l'assemblée entière ,
Il étale un front nu que souille la poussière.

Oh ! c'est bien lui : voyez sa tunique aux nœuds

[blancs,

Et ses longs réseaux d'or , et sa mitre , et ses

[glands ;

Et le gladiateur forcé de le combattre ,
Qui rougit qu'un Gracchus soit dans l'amphi-

[théâtre.

Ah ! si la liberté n'était pas un vain nom ,
Qui pourrait préférer à Sénèque Néron ,
Ce Néron , pour lequel les dieux, dans leur jus-

[tice ,

Nous devaient d'inventer quelque nouveau sup-

[plice ?

Oreste, comme lui, teint du sang maternel ,
Fut bien plus malheureux encor que criminel.
De son père , égorgé dans un festin perfide ,
Poussé par les dieux mêmes, il vengeait l'homi-

[cide ;

Mais , à d'autres forfaits se frayant un chemin ,
Jamais sur Hermione il ne porta la main ;
Jamais sa haine , ensemble et lâche et forcenée ,
A ses proches n'offrit la coupe empoisonnée ;
Jamais il ne chanta les douleurs d'Ilion ;
Jamais il ne se fit pantomime, histrion.

O Vindex , ô Galba, vos légions si braves

Pouvaient-elles punir des injures plus graves ?
Qu'a-t-il fait ce Néron , ce tyran furieux ,
Ce prince détestable issu de tant d'aïeux ?
Voici tous ses exploits. Dansant sur le théâtre,
D'une couronne grecque il était idolâtre.
Va, devant les portraits de tes aïeux confus,
Étale de ta voix les nombreux attributs ;
Aux pieds d'Ænobarbus dépose, ivre de joie ,
La robe des héros de la Grèce et de Troie ;
Et formant un faisceau de masques, de poignards,
Consacre ce trophée à l'autel des Césars.
O Céthégus, et toi, Catilina, son maître ,
Quels illustres Romains vous avez donné l'être !
Des Gaulois de Brennus pourtant dignes rivaux,
Vous avez préparé les armes, les flambeaux
Qui dans l'ombre devaient anéantir nos temples,
Nos maisons : vous avez créé d'affreux exemples,
Dont la robe de soufre aurait dû vous punir.
Mais quoi ! le consul veille , il sait vous conte-

[nir.

C'est cet homme nouveau , d'une naissance vile,
Naguère chevalier dans une obscure ville ,
Qui calme les terreurs , fait mouvoir les soldats ,
Et sauve le pays d'horribles attentats.
Sans sortir de nos murs et sans quitter la toge,
Il acquiert plus d'honneur , plus de droits à

[l'éloge

Que n'en acquit Octave aux champs thessaliens ,
Par le sang répandu de tant de citoyens.
Rome libre échappée à tant de barbarie ,
Proclama Cicéron père de la patrie.

Marius fut enfant d'Arpinum comme lui ,
Il cultivait un champ , mais c'était pour autrui.
Puis un centurion frappa sa tête osseuse
Avec un sarment fait d'une vigne noueuse ,
Lorsque dans ses travaux il le trouvait trop

[lent.

Pourtant ce Marius soutint l'Etat tremblant :
Des Cimbres il défit les hordes étonnées ,
Et seul il protégea nos villes consternées.
Aussi quand les corbeaux furent assez repus
Des cadavres géants dans la plaine étendus,
C'est à lui, plébéien, qu'appartint la victoire ,

A son noble collègue un reflet de sa gloire.

Les Décius étaient par le cœur plébéiens ;
Ils l'étaient par le nom. sublimes citoyens ,
Qui suffirent pourtant pour apaiser la terre
Et les dieux infernaux par leur mort volontaire.
C'est que les Décius valaient plus en effet ,
Eux seuls, que le pays que leur vertu sauvait

Le dernier des bons rois qui régna sur nos pères
Mérite ses destins glorieux et prospères ,
Bien que né d'une esclave. Indignes de leur

[nom ,
Les fils du vieux Brutus, dans un transport félon ,
Aux tyrans exilés voulaient rouvrir les portes ;
Eux qui devaient plutôt commander nos cohors

[tes ,
D'une liberté jeune asseoir les fondements ,
Apprendre à Mucius à braver les tourments ,
Et guider dans les flots l'héroïne immortelle
Qui nageait , combattait avec le même zèle.
Un esclave au sénat dénonce leurs apprêts :
Femmes, son souvenir vivra dans vos regrets ,
Et des fils du consul les têtes sont tranchées
Par la hache des lois qu'ils avaient outragées.

J'aimerais mieux te voir né d'un palefrenier,
Si tu sais revêtir les armes du guerrier ,
Quedete voir issu d'Achille en droite ligne ,
Si tu dois ressembler à Thersite l'indigne.
Quand ton nom daterait des siècles les plus

[vieux ,
Va, tu n'en sors pas moins d'un repaire odieux.
Tes aïeux sont connus : si j'osais te le dire ,
Le premier fut un pâtre, ou bien fut encor pire.

Séance du 11 avril 1863.

Le président communique la lettre écrite par M. le ministre de l'instruction publique et des cultes à M. Germer-Durand, lui annonçant qu'un prix lui a été accordé pour son travail relatif à la topographie du département du Gard, et qu'une médaille a été destinée à l'Académie, comme conséquence du prix décerné à l'un de ses membres. L'Académie félicite M. Germer-Durand, et en même temps le remercie de la distinction dont, grâce à son excellent travail, elle se voit elle-même l'objet.

Le président dépose les ouvrages adressés à l'Académie, entre autres un volume sur l'*Education professionnelle*, par M. Pompée, son ancien lauréat dans un concours ouvert par elle, en 1844, sur cette même question; et deux volumes, sous le titre de : *Histoire parlementaire de France, recueil complet des discours prononcés dans les chambres*, par M. Guizot.

L'Académie accepte avec reconnaissance l'envoi et le don de ces deux ouvrages, particulièrement des discours de M. Guizot. L'*Education professionnelle* est remise à M. Deloche, et les *Discours* à M. Maurin, avec prière à ces deux membres de vouloir bien communiquer prochainement à l'Académie le résultat de l'examen qu'ils auront fait de l'un et de l'autre livre.

Le président invite M. C. Liotard à présenter son rapport sur deux volumes de poésies,

successivement offerts à l'Académie du Gard, et le dernier tout récemment, par M. Louis Chalmeton, de Nîmes, aujourd'hui domicilié à Clermont-Ferrand. M. Liotard s'exprime en ces termes ;

« M. Louis Chalmeton, en adressant à ses anciens amis de Nîmes et à ses nouveaux concitoyens de Clermont deux volumes successifs de poésies, a bravé, je ne dirai pas la défaveur, mais l'indifférence qui accueille en général aujourd'hui les travaux de ce genre. A moins de s'appeler en effet Musset, Hugo ou Lamartine, comment se flatter de conquérir ou de forcer l'attention d'une foule écrasée sous la pression des intérêts matériels ? A voir la place de plus en plus restreinte que tient, dans les revues les plus populaires, l'élément poétique, on doit trembler pour le nouveau venu qui ose encore tenter de réagir contre ce sentiment d'injuste dédain.

« Je félicite donc M. Chalmeton de sa hardiesse, et je lui sais gré d'avoir pensé qu'il pourrait rencontrer non seulement dans sa ville natale et dans sa nouvelle cité d'adoption, mais encore au sein d'une société de lecteurs moins bien disposée, quelque sympathie et quelque attention pour les inspirations de sa muse.

« J'ai donc revu ce premier volume, publié en 1860, sous le titre de *Heures de loisir*.

« Je ne dirai pas que l'ensemble de l'œuvre se recommande par la grandeur de l'idée, par la richesse et la perfection du tissu : le souffle y manque souvent d'ampleur ; la variété surtout fait défaut à l'expression. Il y a cependant, dans bien des endroits, de la grâce et de la vigueur, selon l'exigence du sujet.

« J'ai remarqué sans étonnement un assez grand nombre de pièces adressées à la femme

in genere, puis à la femme du monde, type de grâce et de distinction, à la femme déchuë, que le poète juge avec une indulgence empruntée au sentiment chrétien, et qu'accompagne l'espoir de la rédemption.

» Deux pièces de son premier livre sont consacrées à la patrie absente et à ses doux souvenirs. Elles portent le titre de *Nîmes*, *Aiguesmortes*. Elles sont certainement plus faibles de ton et de portée que leurs analogues dans l'œuvre de Reboul; mais elles sont loin d'être sans mérite.

» L'œuvre de M. Chalmeton révèle en lui des qualités morales et fortes : il est religieux, honnête, patriote, tolérant, indulgent pour les chutes de l'humanité.

» Les deux pièces, *A un Beau-fils*, *A la jeunesse*, expriment avec beaucoup de nerf et de vérité : la première, la honte qui s'attache à la débaûche dorée; l'autre, de sévères conseils aux jeunes hommes qui débutent dans la vie.

» Je me sens bien plus à l'aise en ouvrant le second volume, ayant pour titre *Isolements*, où domine l'élément dramatique. Notre poète a rencontré là une heureuse veine, et le succès a couronné sa tentative, car il a eu les honneurs de la représentation. Ses comédies présentent, en regard des personnages, les noms des acteurs. Et ce n'est pas un petit triomphe que d'obtenir l'audition d'un public, même sur un théâtre de province.

» Plus heureux qu'un autre écrivain méridional qui poursuit en ce moment, avec une puissance des plus énergiques, son œuvre de décentralisation dans le même sens, M. Chalmeton aura tracé un profond sillon dans la voie de l'introduction des muses de province sur la scène.

» Ses sujets de comédie, sans briller par la fleur de la nouveauté et sans manifester de grandes combinaisons, renferment des éléments suffisants d'intérêt.

» La lecture confirme le bon accueil fait par la population de Clermont-Ferrand, ville savante et universitaire, à ces productions dramatiques qui se distinguent par l'aisance de la versification, la rapidité du dialogue, l'entente de la scène et de bons effets comiques.

» Le volume intitulé *Isolements* comprend, en outre des trois œuvres dramatiques dont je viens de vous entretenir, quelques autres compositions purgées des défauts dominants que j'ai relevés dans celle du volume *Heures de loisir*.

» Les plus importantes sont empruntées aux derniers grands événements politiques où la France est intervenue pour son plus grand honneur : la guerre d'Italie, les massacres de la Syrie, le percement de l'isthme de Suez.

Le rapport de M. Liotard entendu, M. Révoil a la parole :

« Messieurs, dit-il, je viens vous faire connaître la découverte de deux fragments intéressants trouvés dans les démolitions du prieuré de Saint-Vincent, sur la route de Beaucaire, près de Jonquières. Notre honorable confrère, M. Germer-Durand, qui a bien voulu m'accompagner dans une visite que je faisais à ce chantier, a pu juger comme moi de l'importance d'une pierre sculptée qu'on venait de dégager des maçonneries du perron de cette chapelle.

« C'est un fragment de caisson antique en pierre de Barutel : sa configuration géométrique assez compliquée, tout au moins originale, mériterait seule d'être remarquée, si la présence d'une pareille décoration dans cette localité ne devait également fixer votre atten-

tion ; vous observerez aussi la grande ressemblance de ce débris avec les plafonds de la cella du *Temple de Diane*.

» Le dessin des diverses figures de géométrie qui concourent à la composition de ce caisson dénote chez l'auteur une connaissance très grande de cette science. Voici très probablement comment il a procédé pour son tracé. Il a d'abord dessiné deux perpendiculaires , et, considérant ces deux lignes comme des diagonales , il a formé un carré parfait. Sur le prolongement de ces diagonales et à chaque sommet de ce carré , il a tracé quatre carrés qui sont égaux au premier. Il a ensuite réuni le sommet de ces carrés par des parallèles, et cette épure a produit quatre losanges dont les faces sont évidemment égales au carré générateur. Reprenant ainsi successivement la même opération sur chaque carré , il est arrivé à dessiner l'ensemble de son plafond.

» La suite des fouilles et des déblais nous fera connaître si ce débris , trouvé non loin de l'ancienne voie romaine, appartient à un monument du pays , ou bien s'il doit être considéré comme un fragment transporté là , à l'époque où s'est construit ce perron, il y a deux siècles à peu près.

» Il convient de remarquer que nous avons trouvé également , sur un des contreforts, une jolie petite tête antique en marbre, en demi-relief, qui semble représenter un Bacchus , si l'on en juge par la couronne de feuilles de vigne et les bandelettes qui ceignent son front.

» Un chapiteau-pilastre antique de petite dimension était placé au dessous de cette tête. Il est en pierre de Barutel et d'un travail assez fin.

» Ces trois objets sont placés sous la garde

de M. le maire de Jonquières qui nous a promis que son conseil, à la fin des travaux de démolition, se ferait un plaisir de mettre à la disposition de M. le préfet, pour le Musée de Nîmes, tout ce qui sera découvert dans ce chantier.

» Il me reste à annoncer à l'Académie que, sur notre demande, M. Ancelin, ancien instituteur de Jonquières, a bien voulu donner au Musée de Nîmes l'inscription curieuse dont M. Germer-Durand vous a donné communication en mon nom, dans une de vos précédentes séances. Elle est ainsi conçue :

ARNEMETICI.

» M. Ancelin offre, en même temps, une fort belle tête en pierre de Lens dont voici le dessin. On dirait, en voyant sa coiffure, qu'elle a appartenu à une figure de génie. L'exécution et le caractère en sont très remarquables.

» Nous demandons, M. Germer-Durand et moi, à l'Académie de vouloir bien accorder à M. Ancelin la récompense qu'elle a décidé de donner aux personnes qui enrichissent ainsi la collection du Musée des antiques de la ville de Nîmes.

» Ces deux objets ont été mis à la disposition de M. le préfet du Gard par une lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire hier, au nom de M. Ancelin. »

Conformément à la demande de MM. Révoil et Germer-Durand, et en exécution d'une de ses délibérations, l'Académie accorde une de ses médailles d'argent à M. Ancelin, pour cette preuve de bon vouloir en faveur des collections archéologiques de la ville de Nîmes.

Au nom de Mme la comtesse Vernède de Corneillan, le secrétaire donne lecture d'une double communication scientifique et industrielle, où l'auteur, tout en rappelant la recon-

naissance qu'elle a vouée à l'Académie du Gard, qui a bien voulu l'admettre au nombre de ses associées correspondantes, lui fait connaître : 1° le succès qu'ont obtenu, à la dernière exposition universelle de Londres, ses soies filées, provenant du cynthia de l'ailante, ver qui se nourrit de la feuille du vernis de la Chine ; 2° la découverte, qui lui est due, d'un procédé qui permet le dévidage régulier et en soie continue des cocons dont s'est échappé le papillon destiné au grainage, cocons ne donnant jusqu'ici qu'une matière de rebut. A cette communication, Mme la comtesse Vernède de Corneillan a bien voulu joindre une petite pièce de vers qui lui a été inspirée à la fois par le ciel brumeux de l'Angleterre, la misère actuelle de ses populations manufacturières et leur résignation si religieusement chrétienne. Ces vers ont pour titre : *la Miette de l'ouvrière.*

Séance du 25 avril 1863.

Le secrétaire communique les lettres de remerciements de MM. Alègre et de Baumefort, dernièrement nommés membres ordinaires non résidants de l'Académie du Gard; et M. Alègre, présent à la séance de ce jour, confirme ses sentiments de gratitude pour cette haute marque d'estime. Le président annonce avoir reçu de M. le préfet l'envoi d'un assez grand nombre de mémoires et écrits divers, présentés par leurs auteurs habitant le département pour prendre part au concours ouvert aux sciences et aux lettres, et que, conformément à son programme, M. le préfet vient soumettre à l'examen préalable de l'Académie du Gard. Sur la proposition du président, une commission est nommée pour s'occuper immédiatement de ce travail.

L'Académie, s'accordant à reconnaître l'opportunité d'une prochaine séance publique, croit néanmoins devoir prendre à cet égard l'avis de M. le préfet, son président d'honneur; les membres du bureau auront donc à se rendre auprès du premier magistrat du département, pour obtenir son agrément au sujet de ladite séance et le prier de vouloir bien la présider.

M. le docteur Giraud-Teulon, domicilié à Paris, proposé pour membre correspondant de l'Académie du Gard, est nommé à l'unanimité. Le secrétaire est chargé de lui donner connaissance de cette nomination.

Le président invite M. Brétignière, de retour de son voyage à Paris, où, comme délégué de l'Académie du Gard, il a assisté aux solennités des sociétés savantes, à vouloir bien donner quelques détails sur ce qui s'est passé au sein de ces assemblées. M. Brétignière exprime la vive satisfaction que lui ont causée les discours qu'il a entendu prononcer dans la séance générale, présidée par M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, et particulièrement les nobles et chaleureuses paroles de Son Excellence, encourageant chacune des sociétés à se livrer à ses études spéciales, avec une persévérance et un zèle de plus en plus actifs. Quant aux séances qui avaient précédé la réunion principale, elles sont loin d'avoir paru au représentant de l'Académie du Gard à l'abri de toute critique. Les délégués des sociétés voisines de Paris y arrivent en foule, et y prennent une part qui va bien au delà d'une juste proportion. De plus, certaines lectures dépassent de raisonnables limites, et ne sont qu'imparfaitement écoutées.

L'Académie, pensant que de légitimes et utiles observations pourraient être adressées à ce sujet, engage M. Brétignière à lui exposer par écrit les divers points qui lui sembleraient susceptibles de réformes, pour la mettre elle-même en état de soumettre au ministre quelques modifications à l'ordre de choses actuel.

Sur la demande de M. Alphonse Dumas, qui déclare trouver trop lourd pour ses forces et trop considérable pour le temps dont il lui est permis de disposer, le fardeau que lui laisse l'absence momentanée de l'honorable secrétaire perpétuel de l'Académie, celle-ci prie M. Germer-Durand de vouloir bien partager avec M. Dumas les soins du secrétariat. M. Germer-Durand ne se refuse point au vœu de l'Aca-

démie, qui se joint à M. Dumas pour le remercier de son obligeance.

Le président donne la parole à M. Germer-Durand, qui communique une notice historique et archéologique sur le Pont et le Prieuré de Saint-Nicolas-de-Campagnac, commune de Sainte-Anastasie, arrondissement d'Uzès.

• Outre le célèbre pont du Saint-Esprit sur le Rhône, le département du Gard possède, à moins de dix kilomètres de Nîmes, sur le Gardon, un autre chef-d'œuvre de ces Frères Pontifes qui, au XIII^e siècle, dotèrent nos contrées de ces moyens de communications dont leur art, mieux inspiré qu'à des époques plus récentes, a su faire de véritables monuments, aussi remarquables par leur élégance que par leur hardiesse. Je veux parler du pont de Saint-Nicolas-de-Campagnac, commune de Sainte-Anastasie.

» Ce pont, qui vient d'être repris en sous-œuvre et restauré par l'administration des ponts-et-chaussées, avec un respect (que l'on ne saurait trop louer) pour le caractère primitif de l'œuvre, doit, comme on sait, son nom au prieuré de Saint-Nicolas-de-Campagnac, qui s'élève à l'une de ses extrémités, sur la rive gauche du Gardon, et qui, depuis le XIII^e siècle, fait dévier à droite la route de Nîmes à Uzès et la force à contourner le mamelon sur lequel sont assis la chapelle et les édifices claustraux, aujourd'hui transformés en bâtiments d'exploitation rurale.

« Cette disposition, conçue au moyen-âge dans un but de défense, n'ayant plus maintenant d'autre effet que de gêner la circulation, le département, en vue d'ouvrir au pont une issue facile et en droite ligne, a acquis du possesseur actuel de ces belles ruines, M. Jalabert-Guin, une portion de terrain qui se trou-

vait comprise autrefois dans le cimetière du monastère. Les déblais qui ont eu lieu à cette occasion n'ont fait retrouver, dans la partie occupée par la nouvelle route, que des ossements humains en assez grande quantité, quelques rares débris d'objets de dévotion ne remontant guère à plus d'un siècle, et un fragment d'une statue en pierre (deux mains jointes) d'une exécution grossière et qui accuse le ciseau de quelque artiste campagnard. M. le curé de Vic, averti de la découverte de ce cimetière, s'est immédiatement rendu à Saint-Nicolas pour veiller à la conservation et au transport des ossements exhumés. C'est pendant son séjour sur les lieux qu'il a eu le bonheur de retrouver : 1^o dans un coin de l'ancienne chapelle, qui sert aujourd'hui de magasin pour la paille et le fourrage, une grande dalle de marbre portant l'épithaphe d'un prieur de Saint-Nicolas mort en 1697 ; 2^o sous les murs de la chapelle et dans l'ancien cimetière, deux pierres plus petites portant également les épithaphes de deux religieux. M. l'abbé Blancard a obtenu de la bienveillance éclairée du propriétaire que ces pierres accompagneraient les ossements qu'elles ont recouverts pendant près d'un siècle ; et nous les avons trouvées, en effet, soigneusement encastrées dans le pavé de la petite église de Vic.

« Ces dalles tumulaires sont loin d'avoir, au point de vue de l'art, la même valeur que les monuments du même genre aux xiv^e, xv^e et xvi^e siècles. A l'époque à laquelle elles appartiennent (les vingt dernières années du xvii^e siècle), le sentiment de l'art chrétien faisait complètement défaut, même aux corporations religieuses ; mais elles ne sont pas sans intérêt (l'une d'elles du moins) pour l'histoire du prieuré de Saint-Nicolas et du diocèse d'Uzès.

» Les estampages que je mets sous les yeux de l'Académie reproduisent exactement ces trois pierres tombales. Deux sont gravées sur une dalle carrée de pierre grise, de 0 m. 45 de côté. Les épitaphes y sont disposées en losange et entourées d'un simple filet. On lit sur l'une :

*Hic jacet p[ater] Ant[onius] Gourdon, ca-
[nonicus] r[egularis], æt[at]is sexagesimo et
quinto [anno], prof[essionis] quadragesimo
sexto; obiit quarto non[as] mart[ias] an[n]i
millesimi sexingentesimi secundi. Requiescat
in pace.*

« Ici gît le P. Antoine Gourdon, chanoine régulier (de Saint-Augustin), mort le 4 mars 1682, dans la 65^e année de son âge et la 46^e de sa profession. Qu'il repose en paix ! »

» Et sur l'autre :

*Hic jacet p[ater] I[oa]nnes B[aptista] Des-
forges, canon[icus] reg[ularis], qui obiit die
sept[ima] junii, anno Dom[ini] millesimo sep-
tingentesimo; ætat[is] suæ trigesimo quarto,
prof[essionis] decimo, Requiescat in pace.
Amen.*

« Ci gît le P. Jean-Baptiste Desforges, chanoine régulier (de Saint-Augustin), qui mourut le 7 juin 1700, dans la 34^e année de son âge et la 10^e de sa profession. Qu'il repose en paix ! Ainsi soit-il ! »

» La troisième et la plus importante est gravée sur une dalle de marbre de 2 m. 10 de hauteur sur 0 m. 90 de largeur, et enfermée dans un losange déterminé par un simple filet compris lui-même dans un carré, à chaque angle duquel est tracé un ornement en forme de cœur. Au sommet de l'inscription, une croix ; à l'angle inférieur, une tête de mort. On y lit :

+
HIC

IACET. R.
P. IACOBUS
DE. CAMBRONNE
PRIOR
HUIUS. DOMUS. AC
TRIUM. ECLESIARUM
AB. EA. DEPENDENTIUM
DEFENSOR ET RESTITUTOR.
OBIIT. ANNO. DOMINI
1697. ÆTATIS. SUÆ. 76
PROFESS. 55. RE
QUIESCAT.
IN. PACE.
AMEN

Hic jacet r[everendus p]ater Iacobus de Cambronne, prior hujus domus, ac trium ecclesiarum ab ea dependentium dese[n]sor et restitutor. Obiit anno Domini millesimo sexingentesimo nonagesimo septimo, ætatis suæ septuagesimo sexto, profess[ionis] quinquagesimo quinto. Requiescat in pace. Amen.

« Ici gît Révérend Père Jacques de Cambronne, prieur de ce monastère, protecteur et restaurateur des trois églises qui en dépendent. Il mourut l'an du Seigneur 1697, dans la 76^e année de son âge et la 55^e de sa profession. Qu'il repose en paix ! »

» Un simple coup d'œil jeté sur cette inscription suffit pour démontrer qu'elle a été modifiée après coup ; que le mot PRIOR a été ajouté entre la 4^e et la 5^e ligne, et que le premier mot de la 8^e a été profondément gratté et remplacé par celui de DEFENSOR, pour lequel l'espace manquait et qu'il a fallu défigurer par deux abréviations : DEFESOR. La

rédaction primitive portait sans nul doute : *R. P. Jacobus de Cambronne, hujus domus ac trium ecclesiarum ab ea dependentium PRIOR et restitutor* ; c'est à dire que le P. de Cambronne y prenait le titre de « Prieur de Saint-Nicolas et des trois églises qui en dépendent. » Ce titre était, en effet, celui que portaient ses prédécesseurs. Qui donc, après sa mort, a pu le lui disputer et contraindre ses frères à y substituer la dénomination vague de *Defensor* ? »

Pour répondre à cette question, M. Germer-Durand essaie de reconstituer, d'après des documents par lui recueillis, l'histoire du pont et du prieuré de Saint-Nicolas, « histoire encore à faire, ainsi que celle du diocèse d'Uzès ». Il fixe la fondation du monastère et la construction de la belle chapelle, romane qui subsiste encore aujourd'hui, aux premières années du XII^e siècle, rappelle les libéralités des seigneurs d'Uzès pour cette maison religieuse qui fut, pendant près de deux cents ans, leur lieu de sépulture. D'après M. Germer-Durand, le pont aurait été commencé vers 1248 (17 ans avant le pont Saint-Esprit, et terminé vers 1275..... « En 1628, dit-il, pendant que la guerre civile ravageait le Bas-Languedoc, un gros de cavaliers religionnaires fut envoyé par le duc de Rohan pour s'assurer de ce poste. Ils s'installèrent dans la tour qui domine le pont. Voici comment Rohan raconte lui-même dans quelles circonstances et dans quel but il crut devoir prendre cette précaution. « Il va assiéger Monts (1), n'ayant que deux mille hommes au plus ; il fut cinq jours devant, parce que les pluies continuelles empêchèrent le plus gros canon d'Anduze,

(1) **Monts**, aujourd'hui commune de l'arrondissement d'Alais, alors paroisse du diocèse d'Uzès.

trois jours entiers , d'y arriver. Mais si , d'un côté , le mauvais temps lui nuisait , de l'autre il le favorisa , en ce que , ayant fait grossir les deux Gardons , quatre ou cinq régiments , qui n'étaient par le droit chemin qu'à une journée de lui , ne pouvant plus passer lesdites rivières que sur un pont , il leur fallait faire quatre ou cinq journées ; et , afin d'allonger encore plus leur chemin , il fit enfoncer tous les bacs et bateaux , et garder le pont de Saint-Nicolas (2) ». C'est jusqu'ici la seule occasion (à notre connaissance) où le pont Saint-Nicolas ait été militairement occupé.

Arrivé à la fin du xvii^e , l'auteur insiste sur la lutte qui dura vingt-deux ans entre le prieur commendataire Paul de La Parre , personnage indigne et scandaleux , qui avait surpris ce bénéfice , et le prieur claustral Jacques de Cambronne , religieux exemplaire , qui défendit de toutes ses forces les intérêts et l'honneur de son couvent contre les déprédations et les honteux exemples de messire de La Parre. Il conclut en ces termes :

« Nous ne poursuivrons pas plus loin , pour le moment , l'histoire du prieuré de Saint-Nicolas. Nous connaissons maintenant les circonstances au milieu desquelles a vécu le P. de Cambronne , au milieu desquelles il est mort , et nous pouvons en tirer l'explication du remaniement de son épitaphe.

» C'était sans doute le P. Baudry , son successeur , qui avait rédigé cette épitaphe. Il semble , au premier abord , que le commendataire de La Parre ne dût pas trouver mauvais qu'on y donnât au prieur claustral de son couvent le titre de « prieur des trois églises dépendant de Saint-Nicolas ». Mais il faut

(2) *Mémoires du duc de Rohan* , t. 1 , p. 382 , édit. titot.

songer que La Parre avait à se venger du P. de Cambronne et du P. Baudry, qui s'étaient, autant qu'ils l'avaient pu, opposés à ses déprédations. Ce fut lui qui attira l'attention du chapitre d'Uzès sur le titre de «prieur des trois églises ». Ce chapitre avait le droit d'y voir une usurpation ; nous allons dire en deux mots pourquoi

» Tant que le chapitre d'Uzès avait vécu sous la règle de S. Augustin, et surtout depuis l'année 1634, où il embrassa la réforme des chanoines réguliers de la congrégation de France, dite de Sainte-Geneviève, les chanoines réguliers de Saint-Nicolas, qui appartenaient à la même congrégation, avaient vécu dans une parfaite union avec leurs confrères du chapitre, qui les avaient chargés de desservir les trois églises du mandement de Sainte-Anastasie, savoir : celles de Russan, Vic et Saint-Saturnin, ou du moins les deux premières ; car, au xvii^e siècle, un service régulier ne se faisait déjà plus dans la chapelle de Saint-Saturnin. Mais, depuis que l'évêque Michel Poncet de la Rivière avait obtenu, en 1678, de la cour de Rome la sécularisation de son chapitre, les Génovéfains de Saint-Nicolas avaient dû céder à des curés séculiers ces deux églises que leurs prédécesseurs avaient fondées, qu'eux-mêmes avaient rebâties, il y avait à peine quarante ans. En réalité, le P. de Cambronne avait été, jusqu'en 1678, «prieur des trois églises » ; mais, au moment de sa mort, il ne l'était plus. Voilà pourquoi le P. Baudry fut contraint, par le chapitre d'Uzès, à modifier l'épitaphe de son prédécesseur.

» Aujourd'hui, grâce aux soins intelligents de M. l'abbé Blancard, la petite église de Vic, l'une des trois qui avaient appartenu aux chanoines réguliers de Saint-Nicolas, acquitte à

leur égard une dette de reconnaissance , en recueillant leurs restes dans son étroit cimetière et en abritant leurs pierres tombales dans sa modeste enceinte ».

L'étude sur les anciennes pierres sépulcrales soumise, l'an dernier, à l'Académie par M. Maurin a inspiré à M. Bousquet une pièce de poésie touchante intitulée *les Deux Tombes*

Les deux tombes.

Entre deux tombes inégales
Une jeune femme priait ;
Et, tour à tour, elle mouillait
Des pleurs les plus amers les pierres sépulcrales.
Jamais le plus beau soir n'avait été plus beau :
L'air était pur comme un soupir de vierge ;
De ce champ de repos l'implacable concierge
Elle-même dormait sur le seuil d'un tombeau.
Seule, troublant la paix des sombres heures ,
La prière disait ses vœux et ses regrets :
Son aile blanche agitait les cyprès ,
Les ombres s'éveillaient dans leurs froides de-
[meures ;
Et ce peuple invisible, au bruit des saints accords,
Libre, un instant, de ses liens funèbres ,
Venait, à l'aide des ténèbres,
Se mêler aux vivants qui priaient pour les morts.
D'un douloureux regard interrogeant la terre ,
La jeune femme, hélas ! bien des heures pria ;
En vain, vieux commensal des tours du presby-
[tère ,
L'oiseau des nuits sur sa tête cria.
Vainement du matin l'heure à demi voilée
S'était montrée au seuil de la voûte étoilée :
Les hiboux et leurs cris, l'aurore et l'*Angelus*,
N'avaient pu l'arracher à son œuvre pieuse,
Et le jour la trouva, d'un seul bien soucieuse,
Demandant au tombeau ce bien qu'il ne rend plus.
Enfin, d'un crêpe noir la tête enveloppée,
Elle quitta ces lieux si chers à son amour.

Elle semblait une ombre à la tombe échappée ;
Elle semblait la nuit fuyant devant le jour.
Mais, tout en cheminant , elle tournait la tête,
Et ses yeux revenaient sur ces tombeaux chéris.
Vous eussiez dit que là son âme satisfaite
De son bonheur passé retrouvait les débris ;
Et, quand de cette enceinte elle franchit la grille,
Se retournant une dernière fois,
Elle redit , d'une plaintive voix :

Adieu, ma mère !... adieu, ma fille !...

A la fin de la séance, M. Aug. Pelet communique à l'Académie, au nom de M. Léon Alègre, le texte inédit des inscriptions suivantes, qui ont été relevées dans les environs de Bagnols :

« Notre nouveau confrère, dit-il, m'a fait connaître trois inscriptions inédites que je m'empresse de communiquer à l'Académie.

« Trouvée dans un vallon, à Gaujac, vers Saint-Vincent, à l'endroit où l'on rencontre souvent des débris d'antiquité, la première a 0 m. 70 de haut, 0 m. 50 de large et 0 m. 30 d'épaisseur, sans autre ornement qu'une moulure encadrant l'inscription tronquée, elle porte :

N° 1 D. M.

SMERIAE.Q.F...
MVLAE.L.CRA...
SEVERINVS.F.L
SIVS PRIMVLVS
CRASIA.L. F SECV...
DILLA.MATRIO...
TIMAE

Cette inscription était connue. Elle fut découverte en 1839, sur l'emplacement de l'église du lieu et déposée à la mairie par les soins de M. Dupin, instituteur.

N° 2 estampé par M. Germer-Durand :

D M
SECVNDINI
SECVNDI. FIL
PRIMVLVS
FRATRI.P.

Cette inscription, trouvée à Gaujac, est inédite; elle a 0 m. 60 de haut sur 0 m. 5 de large.

La troisième, dont notre collègue M. Germer-Durand a pris également l'estampage, a été trouvée au camp de César, à Laudun; elle a de hauteur et de largeur 0 m. 40.

D M
L.F. IN
FILI. PAT

N° 4

D.M
.....
Q.F. SEVERI
LIBERI. EIVS
FRATRI. OPT

Cette quatrième inscription, également inédite, a été trouvée près de Gaujac, quartier de Dominargues.

Notre confrère nous fait connaître une cinquième inscription, en forme de piédestal, qui sert, dans la maison Barbut, au Saint-Esprit, à soutenir une rampe de fer posée au second étage, sur une terrasse; la face de l'inscription étant tournée du côté de la rue, la lecture en est difficile; cependant M. Alègre y a distingué les lignes suivantes :

N° 5

D M
.....
MIE DIOILROI
.....TRONVS
...RI. OPTIMO

M. Alègre indique encore une sixième inscription, connue depuis longtemps et publiée par Guiran, p. 116, et par Ménard, t. vii, p. 359.

Séance du 2 mai 1863.

Tout en rappelant que la séance de ce jour a pour but principal d'entendre les communications et lectures qui seront données à la séance publique projetée à l'occasion du concours régional, le président pense que l'Académie voudra néanmoins suivre l'ordre habituel de ses travaux dans la présente séance.

Le secrétaire communique les lettres de remerciements adressées par MM. Léonce Curnier et Gaston Boissier, pour la nouvelle preuve d'estime et d'attachement qu'ils ont reçue de l'Académie qui les a placés au nombre de ses membres ordinaires non résidants. M. Nouguier père a également écrit pour faire connaître son intention d'offrir prochainement un volume contenant la plupart de ses ouvrages dramatiques, et notamment sa comédie intitulée *l'École des jeunes Maris*.

Après avoir fait le dépôt des publications envoyées à l'Académie depuis le 25 avril, le président annonce qu'en exécution de la délibération prise dans la dernière séance, il s'est rendu, accompagné du vice-président et du secrétaire, auprès de M. le préfet pour le prier de vouloir bien, en sa qualité de président d'honneur de l'Académie, présider la prochaine séance publique. M. le préfet a répondu qu'il le ferait volontiers, s'il ne s'en trouvait point empêché par quelque obstacle imprévu. Le président ajoute que, d'un commun accord, la séance publique avait été fixée au vendredi 8

mai , trois heures après midi. Restait à recevoir de M. le maire l'autorisation de la tenir dans la salle du conseil municipal , la galerie de la bibliothèque ne pouvant plus désormais être mise à la disposition de l'Académie par suite de l'extension donnée à la collection minéralogique. Les membres ci dessus nommés ont vu , a cet effet, M. le maire qui leur a gracieusement accordé l'autorisation demandée.

L'Académie approuve ces diverses démarches , et décide en outre que les savants étrangers , amenés dans notre ville par les solennités du concours , seront en son nom invités à assister à la séance publique du vendredi et à la séance ordinaire du lendemain samedi.

Apprenant que M. Bigot a été récemment nommé membre correspondant de l'Académie de Caen , ses confrères de l'Académie du Gard lui adressent leurs félicitations sur cet honorable témoignage de sympathique estime venu de si loin. A cette occasion , M. Pelet cite, de souvenir , le remerciement en jolis vers patois adressé par M. Reboul à M. Bigot pour l'envoi de son volume de poésies intitulé : *Li Bourgadieiro*.

Cédant à l'invitation du président, M. Pelet qui, ce jour même , a eu l'honneur d'accompagner le roi de Bavière dans la visite faite par Sa Majesté à nos monuments antiques , rapporte quelques détails intéressants sur les appréciations éclairées de ce monarque , ami et protecteur des arts.

Conformément à son ordre du jour , l'Académie prend connaissance des lectures qui seront données en séance publique , et en détermine l'ordre successif.

L'heure n'étant point avancée , le président prie M. Maurin de vouloir bien communiquer à l'Académie un travail que son auteur ne

comptait lui soumettre qu'à la séance suivante, et qui consiste dans la traduction en vers de l'ode d'Horace à Pollion, à l'occasion de laquelle M. Maurin s'est livré à une étude historique sur les derniers temps de la République romaine.

Après avoir raconté la conduite de Pollion pendant la guerre civile, M. Maurin arrive à l'époque où la République romaine est transformée, et il termine en ces termes :

« Quoi qu'il en soit, la victoire d'Actium a résolu la question. Il n'y a plus deux maîtres à Rome et dans les provinces, il n'y en a plus qu'un. L'espérance que la république puisse renaître est éteinte; mais le temple de Janus est fermé, et la paix est enfin rendue au monde assez longtemps bouleversé par des querelles dont sa possession était le but.

» Sous ce rapport, le désir de Pollion, ce désir qu'il témoignait jadis dans ses lettres à Cicéron, est comblé; mais il ne sort pas de la retraite qu'il s'est faite volontairement. S'il n'y a plus de périls dans l'exercice des fonctions publiques, s'il n'y a que des avantages à recueillir, il ne se présente pas pour en avoir le bénéfice. Pendant que la maison d'Auguste regorge d'ambitieux solliciteurs qui prodiguent l'encens et la flatterie pour obtenir des richesses et des honneurs,

Mane salutantùm totis vomit ædibus undam,
lui se tient à l'écart. C'est alors qu'il s'adonne tout entier à des travaux littéraires, faisant sa société des esprits cultivés de l'époque, et n'ayant d'autre lien avec les affaires publiques que par sa qualité de membre du sénat qui est pour lui non une libéralité du présent, mais un legs irrévocable du passé.

» Etranger aux factions comme à la servilité, il garde pour lui-même l'intégrité pure de

ses convictions politiques , se préservant avec un soin jaloux dont la probité est en tout le mobile, de tout contact qui pourrait le compromettre ou le rabaisser. Le milieu dans lequel il vit ne manque cependant ni d'ennemis qui conspirent , ni surtout de gens qui se rallient ; mais l'amour du passé ne l'aveugle pas plus que la séduction du présent ne l'attire.

» Les ralliés étaient les plus nombreux sans doute , et tous n'étaient pas mus par le besoin de saluer le soleil levant , ce besoin de toutes les époques. Au milieu des déchirements qui avaient fait dégénérer en luttes personnelles les derniers moments de la république ; au milieu de l'ébranlement social qui en avait été la suite , beaucoup d'anciens républicains avaient de très bonne foi salué le nouveau régime. Parmi eux se trouvait un homme supérieur , Messala Corvinus , le descendant d'une des plus illustres familles de Rome. Recommandé jadis par Cicéron à Brutus , il avait été un des généraux divisionnaires de l'armée républicaine à Philippes ; il avait même pris le commandement en chef de cette armée , après la mort de Cassius et de Brutus¹, et avait dirigé sa retraite , non sans montrer quelque habileté de stratégie. Cette habileté n'avait pas échappé au coup d'œil militaire d'Antoine , qui lui donna son estime dans cette occasion. De là un rapprochement s'était opéré entre eux , et Messala , gagné par les procédés affectueux de son ancien ennemi , suivit ses enseignes jusqu'au moment où il le vit s'abandonner à sa folle passion pour Cléopâtre. Alors il fit comme Pollion : sans trahir ses engagements , il s'éloigna et vécut obscur à la campagne. Les avances d'Octave , devenu l'empereur Auguste , vinrent l'y chercher , et il n'y résista pas , tout en se réservant néanmoins quelque peu

dans les commencements ; aussi n'accepta-t-il tout d'abord de lui que la mission d'être employé à distance de Rome et dans des expéditions lointaines , où la victoire couronna ses aigles et lui valut les honneurs du triomphe. Mais plus tard , quand il fut témoin de la prospérité publique affermie de plus en plus par la main habile et douce qui gouvernait sans appuyer trop fortement , il se relâcha de cette inflexibilité républicaine qui lui avait fait chercher pour ainsi dire la gloire sous la forme déguisée de l'exil ; il accepta le consulat , et le premier , au sein du sénat , il salua l'empereur du titre de père de la patrie. Orateur éminent , puisque dans le Dialogue sur les causes de la corruption de l'éloquence de Tacite , il est placé , pour l'élégance et la correction de la parole , au dessus de Cicéron lui-même , loué par Sénèque , Quintilien et les deux Pline , en des termes tels qu'ils nous font regretter la perte de ses ouvrages , dont Aulu Gelle nous a conservé quelques fragments seulement , c'était une précieuse et honorable conquête pour le nouveau régime. Il était , comme Polion , l'ami d'Horace , de Tibulle et d'Ovide , dont il encouragea les premiers essais.

» Il faut bien nommer aussi , à côté de Messalla , parmi les plus honorables ralliés du nouveau régime , l'ancien questeur de Brutus à Philipès , Q. Sestius , qui ne cessait de conserver pour son général un culte des plus ardens , et qui le témoignait en tout lieu et en toute occasion , même en présence de l'empereur. Questionné un jour par lui pour savoir s'il portait , comme on le disait , le portrait de son général sur sa personne , il le sortit immédiatement et le montra. Pour toute réponse , Auguste , comprenant que tant de franchise et de loyauté ne pouvait être un péril pour son

pouvoir, l'appela immédiatement à le remplacer au consulat.

» Comment une si généreuse habileté n'aurait-elle pas porté ses fruits ?

» Chose bien digne de remarque ! si à côté des ralliés que faisait cette habile générosité, il se rencontrait quelques rares individus que les souvenirs du passé engageaient dans de ténébreux complots, ce n'était guère dans les rangs de ceux qui avaient pris part aux derniers combats soutenus pour la liberté. Parmi ceux-ci, les uns se rapprochaient du gouvernement, ceux-ci sans conditions, ou sans souci de leur honneur, par lassitude ou par ambition, ceux-là, non sans quelque réserve et en gardant les dehors d'une indépendance fière ; les autres s'isolaient dans leur dignité comme Pollion.

» Dans le fameux monologue que Sénèque, à l'occasion de la conspiration de Cinna, a placé dans la bouche de l'empereur Auguste, et qui nous a valu le chef-d'œuvre de Pierre Corneille, nous lisons ces propres paroles : « Ma tête est exposée aux coups de la jeune noblesse. » *Ego sum nobiles adolescentibus expositum caput in quod mucrones acuunt.* Après Salvidienus, Lepidus ; après Lepidus, Muræna ; après Muræna, Cépion ; après Cépion, Egnatius, et bien d'autres encore avant le petit-fils de Pompée, tous appartenant à la vieille aristocratie de Rome, étrangers par leur âge à la guerre civile et ne la connaissant que par les malheurs de leurs familles ou par les récits de ses derniers survivants.

» Mais parmi les jeunes gens, le plus petit nombre seul conspirait et le plus grand suivait la voie que Tacite a tracée dans ce langage concis et nerveux qui lui est propre : *Ex rebus novis aucti tecta et præsentia mallent*

quam vetera et periculosa. Enrichis par le nouvel état de choses, ils préférèrent le présent avec sa sécurité au passé avec ses périls.

» Mais dans cette jeunesse, héritière des grands noms de Rome, il n'y avait pas à côté de quelques insensés qui conspiraient que des hommes qui, exempts de tout lien avec le passé, se jetaient ardemment dans toutes les pratiques de l'adulation pour y trouver la satisfaction d'un besoin de richesses et d'honneurs que ne gênait aucun antécédent. Il y avait encore quelques rares et nobles caractères qui savaient rester volontiers à l'écart, plus jaloux de mériter la considération publique que les faveurs imméritées du pouvoir. A ceux-ci appartenait Antistius Labeon, le fils d'un austère républicain qui avait combattu à Philipes. Devenu un jurisconsulte éminent et exclusivement dominé par la pensée de se faire un nom dans la science du droit, il sut se garder autant des complaisances de la servilité que des témérités de l'esprit de faction. Aussi bien n'arriva-t-il jamais au consulat, malgré tout son mérite; mais jamais aussi il ne courut aucun péril, parce qu'il ne donna pas de sujet d'ombrage par une conduite suspecte. Quelques fières paroles dans le sénat, où l'avait appelé sa naissance, quelques votes publiquement exprimés montrèrent seuls l'indépendance d'un cœur inaccessible à la séduction non moins qu'à la crainte.

» Pollion devait servir d'exemple à cette portion de la jeunesse romaine qui suivait les mêmes voies que Labeon.

» Il ne s'abstenait pas des affaires publiques où sa grande expérience était invoquée utilement.

» Mais c'était uniquement dans le sénat que ses conseils se faisaient entendre; et nous sa-

vons qu'il était de droit membre de ce sénat dont Auguste respecta les vieilles illustrations, car il n'y toucha que pour le purger des éléments impurs que la guerre civile y avait introduits, ce qui, en relevant l'autorité morale de l'assemblée, ne contribua pas peu à accroître celle de son gouvernement.

» Il se livrait, à cette époque de sa vie où les grandes charges publiques ne lui prenaient plus son temps, au goût qu'il avait toujours eu pour les lettres et pour ceux qui les cultivaient. Il vivait dans la familiarité d'Horace et de Virgile. Celui-ci lui a dédié sa quatrième églogue et le compare à Sophocle dans sa huitième. Celui-là lui a prodigué les plus vifs éloges dans cette ode d'un lyrisme si accentué, où il cherche à le détourner du projet d'écrire l'histoire des guerres civiles de Rome.

» Il est probable que, quel que soit le temps où cette histoire fut commencée, il dut profiter des loisirs que lui fit l'empire pour y mettre la dernière main. Bien que l'ouvrage ne nous soit pas parvenu, nous savons qu'il renfermait vingt-sept livres.

» Il profita également des mêmes loisirs pour composer des tragédies, et si nous en croyons Horace, ce n'était pas celle de ses entreprises littéraires pour laquelle il eut le moins de penchant.

» Bien d'autres productions sortirent encore de sa plume à cette période de sa vie, entre autres un travail sur l'historien Salluste dont il censura l'archaïsme de style, défaut que ses contemporains paraissent avoir relevé dans ses propres ouvrages. Ce travail, comme les divers écrits où il reprochait quelques tournures vicieuses de langage à l'auteur des *Commentaires*, des fautes d'expression à Cicéron et ce qu'il appelait sa *patavinité* à l'historien Tite-

Live qui était de Padoue, appartiennent au domaine de la critique et de la philologie.

» Il ne se contentait pas d'aimer les lettres et de les cultiver avec succès. Il voulut encore en étendre la culture, en fournissant aux autres les moyens de les étudier. C'est ainsi que le premier, à Rome, il fonda une bibliothèque publique et la décora des statues d'hommes qui les avaient honorées par leurs ouvrages. On a remarqué qu'il avait eu le bon goût de placer parmi ces statues qu'il fit exécuter par des artistes grecs, celle de Varron, un de ses contemporains, qui avait plus d'un rapport avec lui pour le savoir et les travaux, montrant par là qu'il était au dessus d'une mesquine jalousie de rivalité.

» Enfin, dans sa vieillesse, il recommença à fréquenter le barreau, sans doute afin d'y servir de patron à son petit-fils, qui annonçait d'heureuses dispositions pour l'art oratoire, et dans l'intérêt duquel il avait ouvert chez lui une école de déclamation, aux luttes pacifiques de laquelle il ne dédaignait pas de s'associer lui-même.

» Il avait gardé sur la fin de sa vie tout l'orgueil de son passé oratoire et bien que les temps fussent changés, il ne souffrait pas volontiers que les autres l'oubliassent. C'est ainsi qu'un jour, dans la maison de Messala, demeuré son ami malgré la différence des voies qu'ils suivaient, un poète ayant lu une pièce qui débutait par ces vers : « Je vais déplorer la mort de Cicéron et le silence auquel a été réduite l'éloquence romaine. » — Vous êtes le maître, dit-il à Messala, d'entendre dans votre maison qui il vous plaît, mais je n'entends pas pour mon compte volontiers un homme auprès de qui je passe pour muet. » Et cela dit, il se leva et s'en fut.

» Il s'éteignit à Tusculum, lieu où Cicéron avait eu sa villa de prédilection, à l'âge de quatre-vingts ans, gardant jusqu'à sa dernière heure ces deux objets de son culte : l'amour des lettres et le respect de lui-même. Il avait vu disparaître les derniers restes de la génération politique au sein de laquelle il avait vécu ; il avait vu passer devant lui les deux poètes dont l'amitié l'avait consolé de tant de pertes douloureuses. Il avait pu voir cet empereur à qui tout avait si bien réussi dans la politique, malheureux dans son intérieur, frappé dans l'existence et même dans l'honneur de sa famille, en deuil de ses amis les plus chers, les plus dévoués, et réduit, dans le vide opéré autour de sa personne, à se réfugier dans l'affection de la mère du cruel et infame personnage qui devait régner après lui sous le nom de Tibère.

▫ Il laissait en mourant, outre le petit-fils de qui nous avons parlé, né d'un père dont il avait supporté la perte avec un stoïque courage qui a laissé sa trace dans l'histoire ; il laissait, dis-je, un fils, Asinius Gallus, désigné consul sous Auguste. Orateur distingué, mais non toutefois l'égal de son père, doué comme lui d'un caractère indépendant que l'empereur respectait sans le craindre, il périt victime sous son successeur pour qui ce caractère devint un sujet d'ombrage.

» En relevant, dans les annales de l'antiquité, les traits de cette figure de Pollion, type d'honneur et de loyauté, j'ai voulu protester contre une opinion généralement répandue, d'après laquelle autour de ce trône, élevé par les mains de l'ancien triumvir, on n'aurait eu à contempler que le tableau de la bassesse universelle qui n'aurait eu pour pendant que la témérité de quelques jeunes imprudents.

Non , ce n'est pas là la vérité , la vérité complète du moins. Il y eut alors , comme il y eut de tout temps , des hommes qui surent se retirer dans leur dignité , et en ôtant contre eux , tout sujet légitime de grief par la sagesse irréprochable de leur conduite , restèrent fidèles à un passé qu'ils n'auraient pu abandonner sans se déshonorer. »

C'est donc là le sujet que ta plume hardie
A choisi, Pollion ; c'est cette guerre impie
Que légua le consul Metellus aux Romains ;
Ses causes, ses hasards et les jeux inhumains
Du sort capricieux qui régit les empires,
Les ligues de nos grands et les tristes délires
Où se teignit d'un sang non encore expié
Le fer qui jusque-là d'être purifié
N'avait eu nul besoin.... La voie est périlleuse
Et le feu couve ici sous la cendre trompeuse.

N'importe, rien ne peut détourner ton esprit
Du néfaste sujet qu'aborde ton récit.
Court repos toutefois pour ta muse tragique !
Car ta dette payée à la chose publique ,
Des mornes accusés éloquent défenseur,
Oracle du sénat et glorieux vainqueur
Du Dalmate, qui porte en rugissant ses chaînes ,
Tu reviendras bien vite au cothurne d'Athènes.

Mais j'entends la trompette : à son bruit éclatant
Se mêle du clairon le son aigre et perçant.
J'entends les cris confus des chevaux qui hennis-
[sent,
Les accents frémissants des guerriers qui pâlisent ;
On dirait que l'on voit aux lueurs des éclairs
Qui brillent au milieu du croisement des fers
Les vêtements souillés de sang et de poussière
Les chefs des deux partis s'exciter à la guerre.
Mais tout plie et se tait..... hors l'âme de Caton
Qui résiste, indomptable, à la soumission
De l'univers entier. Pour notre république
Hélas ! qu'a-t-il servi d'avoir vaincu l'Afrique,

Malgré Junon, malgré tous les dieux protecteurs,
Si nous devions nous-même être un jour ses ven-
[geurs ?

Car aujourd'hui Junon l'emporte et fait sa proie
De Rome : dans sa tombe a tressailli de joie
L'ombre de Jugurtha, notre vieil ennemi.

Quelle plaine fut donc engraisnée à demi
De notre propre sang, quelle aveugle furie,
Déchirant sans remords les flancs de la patrie,
Semant les monuments funèbres sur ses pas,
Au monde n'a porté le bruit de nos combats ?
N'a-t-on pas senti jusque dans la Médie
L'ébranlement du sol, quand tomba l'Hespérie ?

Quelle mer de Daunie et quel fleuve lointain
N'a vu rougir son eau des flots du sang romain ?
Quel bord de nos fureurs n'a pas gardé la trace ?
Mais, muse, loin de toi la téméraire audace
D'imiter, oubliant tes poétiques jeux,
Du chantre de Céos les accents belliqueux !
Viens chercher des sujets moins graves pour ta
[lyre
Dans la grotte où Vénus t'accorda son sourire.

Séance du 9 mai 1863.

Étaient présents à la séance, en outre de la plupart des membres ordinaires résidants, Madame la comtesse de Vernède de Corneillan ; MM. Guillaume Guizot, Bigot et Courcière, membres correspondants ; MM. Lenthéric, président de la section des sciences de l'Académie de Montpellier et professeur à l'école du génie de la même ville, et Pérès, avocat à Alais, spécialement invités par l'Académie du Gard.

La commission chargée, dans la séance précédente, de l'examen des ouvrages littéraires et scientifiques adressés par M. le Préfet, rend compte, par l'organe de son rapporteur, du résultat de son travail. Elle a écarté du concours trois ouvrages qui, d'après les conditions du programme, ne pouvaient y être admis, étant déjà imprimés; et elle en a réservé treize autres, dont onze littéraires et deux scientifiques, qu'elle a jugés dignes de prendre part au concours, et qu'elle a par conséquent fait de nouveau parvenir à M. le Préfet.

Le secrétaire communique les lettres de remerciements écrites par MM. Léonce Curnier et Giraud-Teulon, récemment nommés: le premier, membre non résidant, et le second, correspondant. Au nom de Madame Jules Feissier, il offre à l'Académie deux portraits pho-

tographiques représentant le docteur Jules Teissier. L'Académie, trouvant la ressemblance parfaite, se félicite de pouvoir ainsi conserver les traits d'un de ses membres les plus éminents, dont elle ressent encore profondément la perte.

Le président invite M. Lenthéric à faire connaître les parties principales de recherches mathématiques auxquelles s'est livré le savant professeur, travail ayant pour titre : *Transformation newtonienne appliquée à la théorie de l'homographie*. Démontrée au tableau noir, avec la plus grande netteté d'exposition, par M. Lenthéric, cette théorie a été hautement appréciée par les membres compétents de l'Académie. Celle-ci tout entière avait entendu déjà, avec le plus vif intérêt, l'introduction suivante, dont l'auteur avait donné lecture avant de faire son exposition.

« Messieurs, la géométrie moderne ou supérieure, constituée par MM. Poncelet et Chasles, est née des travaux successifs de Pascal, Desargues, Monge, Carnot, Brianchon, etc. A tous ces grands noms de la science, votre illustre compagnie a le droit, ainsi que celle dont j'ai l'honneur de faire partie, d'en associer un autre, celui de Gergonne, qui publia dans cette ville les premiers volumes de ses *Annales*.

« Les *Annales* de Nîmes et les *Annales* de Montpellier, tel est, en effet, le titre sous lequel on désigne, suivant la date, le premier journal de mathématiques dont la province a doté la France.

« Dans le tome III des *Annales* de Nîmes, en 1813, Gergonne appelait l'attention des géomètres sur la belle théorie des pôles et polaires, créée par Monge, et en donnait une

démonstration où se révélaiènt les ressources qu'il savait, presque seul alors, entrevoir dans l'analyse de Descartes. C'est par cette analyse qu'il trouva la solution la plus simple, au jugement de M. Chasles, de ce problème résolu de tous les temps et de bien des manières par des géomètres parmi lesquels on comptait pourtant un Viète et un Newton : *Trouver un cercle tangent à trois autres*. Gergonne étendit encore la solution au cas d'un cercle tangent à trois autres sur une sphère.

» On lui doit des solutions non moins élégantes de problèmes sur les transversales, qui semblaient également défier la puissance du calcul.

» Dans le tome iv, on trouve une démonstration de ce fameux théorème de Pascal, que Gergonne sut étendre plus tard, toujours par la voie du calcul, des coniques aux courbes de tous les degrés; et, ce qui est très remarquable, cette démonstration mettait le rédacteur des *Annales* sur la voie de la méthode que M. Poncelet, alors jeune lieutenant du génie, inventait à Saratoff, dans les steppes de la Russie, au milieu des misères et des tortures morales de la captivité.

» Dans cette démonstration, Gergonne considérait la conique comme devant être la perspective d'un *certain cercle*. Or, trouver ce cercle, c'était, pour Gergonne, trouver la méthode de M. Poncelet. A chaque pas, le géomètre de Montpellier semble être sur la voie de cette découverte capitale. En effet, c'est lui qui proposa le problème dont la solution révéla à M. Poncelet son admirable théorie des polaires réciproques; et cette théorie venait confirmer le principe de *dualité* que Gergonne avait émis et qui, suivant sa piquante expression, donnait le moyen de faire de la géométrie en parties doubles.

« Ce principe si fécond, développé depuis par M. Chasles, fut un véritable événement ; car la géométrie n'en possédait encore aucun. Ce n'est qu'en 1855 que l'éminent auteur de *Géométrie supérieure* a énoncé son grand principe, qui résume sa belle théorie de l'homographie ; et voici en quels termes un juge si compétent apprécie le mérite de notre Gergonne :

« Il est juste de ne pas passer sous silence, en parlant des progrès de la géométrie moderne et du principe de dualité, le nom du savant M. Gergonne, qui a tant contribué à ces progrès par ses travaux personnels et par ceux qu'il a provoqués et encouragés, pendant plus de vingt ans dans ses *Annales*. » (Chasles, *Compte-Rendu*, 24 décembre 1855.)

« Ayant eu l'honneur, mieux justifié par tant d'autres, d'être élève de Gergonne, j'ai cru convenable de vous rappeler un nom dont la place est désormais fixée dans l'histoire de la science. Qu'il me soit permis d'ajouter que je m'attendais à retrouver avec bonheur, au milieu de vous, un autre maître qui avait sur nos jeunes cœurs autant d'autorité que Gergonne en avait sur nos jeunes intelligences. Le nom de Nicot est inséparable de celui de Gergonne dans les souvenirs des anciens élèves du lycée de Montpellier.

« Maintenant, Messieurs, après avoir acquitté une dette de cœur qui m'assure des titres à votre bienveillante attention, j'oserai vous exposer, en peu de mots, le travail que j'ai l'honneur de soumettre à votre haute appréciation.

« Vous savez que le pauvre ne trouve à glaner avec fruit que dans le champ du riche. Or, dans une science qui a compté et qui compte encore tant de riches, je dois m'avouer bien pauvre ; et je sais de plus que

je ne dois avoir ni la prétention de paraître riche, ni l'espoir de le devenir. Cela ne m'empêche pourtant pas de chercher parfois à glaner, lorsque les exigences d'une modeste position me permettent de rares loisirs.

» En 1857, en glanant dans le champ de Newton, je fus frappé d'une transformation de figures indiquée, en quelques mots, dans le lemme xxii du premier livre des *Principes*, sous ce titre : *Figuras in alias ejusdem generis figuras mutare*. Quelle ne fut pas ma surprise, lorsque je crus reconnaître que cette transformation pouvait conduire à la méthode de M. Poncelet ?

» Cette méthode consiste, comme vous savez, à déduire les propriétés d'une figure de celles de sa perspective ou de sa projection centrale sur un plan. L'illustre géomètre appelle propriétés projectives des figures celles que la perspective ne saurait altérer, et la plupart des propriétés que la géométrie ordinaire étudie sont dans ce cas. On peut donc se borner à constater les propriétés de la figure la plus simple de chaque espèce, et il est dès lors facile de comprendre en quoi consiste la géométrie moderne.

» Tandis que la géométrie ancienne est forcée d'étudier en détail les figures de chaque espèce, en partant de la plus simple pour s'élever sensiblement jusqu'à la plus compliquée qu'elle peut rarement se permettre d'aborder, M. Poncelet met en perspective la figure la plus compliquée, de manière à produire la plus simple de ce genre ; et les théorèmes que l'on cherche à démontrer, ou les problèmes que l'on cherche à résoudre deviennent nécessairement des plus faciles, et, dans la plupart des cas, deviennent même évidents à la seule inspection de la nouvelle figure.

« Vous comprenez, Messieurs, l'horizon que doit ouvrir à l'intelligence d'un géomètre, d'une portée même très médiocre, une méthode aussi puissante. Est-il nécessaire d'ajouter que M. Poncelet en a déduit les théories les plus inattendues ?

« Or Newton propose de déformer ou de transformer la figure de manière à obtenir une figure plus simple du même genre, et de conclure, comme le fait M. Poncelet, les propriétés inconnues de la figure primitive des propriétés connues de la nouvelle. Mais Newton rapportait ces deux figures chacune à deux axes particuliers. J'essayai de les rapporter aux deux mêmes axes, et je trouvai qu'alors une des figures devenait la perspective de l'autre.

« J'étudiai, Messieurs, ce mode de transformation, auquel je donnai le nom de *transformation newtonienne*, dans un mémoire publié en 1859, parmi ceux de notre Académie.

« Dans un second mémoire, publié en 1860, je retrouvai, par cette transformation, la théorie des cordes idéales de M. Poncelet, et je ne vis pas sans surprise qu'elle me conduisait sans peine à une démonstration assez simple des beaux théorèmes sur les foyers des coniques, dont M. Chasles n'a donné que les énoncés dans les comptes-rendus de 1846. Je retrouvai également, mais seulement par les formules de la transformation (car elle se prête également aux applications analytiques), tous les beaux théorèmes de M. Poncelet sur les perspectives des coniques, et j'en exposais dernièrement une démonstration simplement géométrique. J'essayai aussi, dans ce second mémoire, d'aborder les théories de M. Chasles, dont il suffira de donner un simple aperçu.

« Lorsque l'on met en perspective ou lorsque l'on transforme des divisions proportionnelles

sur deux droites, on savait bien que les nouvelles droites n'étaient plus divisées proportionnellement; mais ce que l'on ignorait, c'est que ces rapports, en cessant d'être égaux, n'étaient cependant pas quelconques. Un des rapports devient, en effet, un multiple exact de l'autre; en d'autres termes, le quotient des deux rapports reste le même. C'est ce quotient constant, ou ce rapport composé, que M. Chasles appelle *rapport anharmonique*, et il a donné le nom d'*homographiques* aux divisions qui présentent des rapports anharmoniques égaux. De cette simple notion du rapport anharmonique, M. Chasles a déduit toute une géométrie nouvelle, que la science sera assez heureuse pour voir terminer et qu'il a appelée à juste titre *géométrie supérieure*. Nous ne possédons malheureusement encore qu'un seul volume, publié en 1852, et devenu très rare et presque introuvable, comme tous ses autres écrits.

« On peut dire, Messieurs, en résumé, que la géométrie ancienne se bornait à la *similitude des figures*. La méthode de M. Poncelet indique des figures plus générales qui en dérivent par la perspective et qu'il a appelées *figures homologues*. M. Chasles a fait encore un nouveau pas: il a trouvé les *figures homographiques*, dont les figures homologues de M. Poncelet ne sont elles-mêmes qu'un cas particulier. Ainsi en partant de la similitude, M. Poncelet vous conduit à l'homologie, et M. Chasles vous permet d'arriver à l'homographie, que M. Poncelet pouvait trouver; car la transformation y conduit en effet.

« L'étude de l'homographie est le sujet d'un troisième mémoire, publié en 1862.

« L'ensemble de ces trois mémoires peut être considéré comme un essai, bien informe

encore , d'un traité élémentaire de géométrie moderne que je crois possible aujourd'hui.

Les grands ouvrages de MM. Poncelet et Chasles, qui resteront les codes de la géométrie nouvelle, ne sont pas à la portée de toutes les intelligences et réclament de longues et sérieuses études. La transformation, au contraire, est une méthode des plus simples et exige très peu de temps pour se familiariser avec ses procédés. Mon projet, Messieurs, ne serait donc pas sans utilité, surtout s'il pouvait provoquer des essais plus heureux de vulgarisation de toutes ces admirables théories.

Très peu cultivée et presque dédaignée en France, la géométrie nouvelle a été accueillie avec transport par l'Europe savante, et elle est cultivée avec autant d'ardeur que de succès, particulièrement en Angleterre et en Allemagne.

Il semble que notre beau pays, si inventif en tout genre, soit destiné, comme le prouvent tant d'exemples, à n'apprécier ses propres découvertes que lorsque l'étranger en a montré l'importance.

Si vous trouviez, Messieurs, que mon ambition vise cependant trop haut, le nom de Newton, dont je crois avoir découvert les titres, qui me paraissent incontestables, serait mon excuse.

Enfin, si l'on pouvait méconnaître ou contester l'utilité de pareilles études, il me serait sans doute permis de répondre par la voix de Gergonne :

« Dans le siècle et dans le pays où nous vivons, tout ce qui peut contribuer à fortifier les facultés de l'intelligence ne saurait être regardé avec indifférence ; il est bien connu d'ailleurs qu'une nation qui ne cultiverait les sciences que sous l'unique point de vue de leurs

applications pratiques et immédiates , de leurs résultats matériels , ne saurait se flatter de les voir longtemps fleurir au milieu d'elle. »

M. Pérès , d'Alais , donne ensuite lecture d'une critique qu'il adresse à un opuscule intitulé : *Etudes philosophiques sur le Verbe* , que l'auteur , M. Rodier de la Bruguière , lui a communiqué et qu'il a ensuite livré à l'impression.

L'application que l'auteur de ces *Etudes* prétend faire d'un principe possologique à la détermination de la nature de la trinité et à la démonstration de l'existence de Dieu , implique la confusion de deux fonctions bien distinctes de l'entendement humain et une fausse appréciation du phénomène de la pensée dont M. Pérès a publié la théorie sous le titre de *Noologie*.

Aucun principe ne saurait être tiré de sa sphère d'application sans donner naissance à des conséquences erronées. Celui dont il s'agit appartient à la considération de la quantité. Notre système de numération décimale offre un exemple de son application dans la décomposition d'une unité quelconque en sous-unités infiniment décroissantes et la recomposition de cette intégrale par un facteur aussi infiniment grand que sa différentielle a été conçue infiniment petite.

Or , la quantité est une notion de l'intelligence dont l'objet n'existe nulle part dans la création , bien moins encore chez le créateur. Les créatures étant toutes diverses les unes des autres , il n'y a pas entre elles de rapports d'identité possibles : il n'y a que des rapports de qualité qui sont susceptibles de produire des unités et de donner lieu à la numération et aux considérations de quantité.

Sans doute la pensée est un calcul; mais ses opérations, identiques dans la forme, sont bien différentes par la matière et par les résultats : ici, donnant les déterminations numériques de la quantité (possologiques); là, les déterminations des figures de la qualité (schématiques).

L'entendement humain est ainsi constitué qu'il fixe, dans la conscience de toute personnalité, de la même manière, les rapports qui sont la matière de la science des quantités et ceux dont les représentations constituent la science en général.

Ces représentations sont des notions, des principes, des idées, différant par leurs divers degrés de généralité, nullement par leur conformation.

Les rapports de qualité se manifestent à la conscience par des sensations, mais les sensations ne deviennent des notions que par leurs solidarités. Ce second phénomène de la sensibilité, entrevu par Condillac, signalé par lui sous le nom de liaison des idées, joue un rôle principal dans l'organisation de l'intelligence humaine. Il mérite d'être qualifié de concept, par métalepse, en ce qu'il est la cause de la production, en nous, des notions, des principes et des idées les plus transcendantes. Les notions des rapports de qualité et de quantité, des rapports de causalité, des rapports de principes à conséquence, résultent de conceptualisations opérées entre des éléments divers, lesquels sont composés ou simples : des notions, au premier cas; des sensations, au second.

C'est par les sensations que nous avons la conscience des actions exercées sur nous par les êtres étrangers et par le nôtre. La représentation de celles de la motilité nous initie dans la connaissance de l'étendue. C'est le

concept de l'espace, sur la nature duquel on a tant disputé et l'on dispute encore. Et le fait même de la reproduction d'une sensation par d'autres donne lieu au concept du temps, dont la nature n'a pas été moins méconnue par les métaphysiciens.

C'est au concept que nous devons cette faculté de représentation, ou le discernement, dans une perception quelconque, de l'action précédemment subie, par la conscience, de la part de la qualité, d'avec l'action actuellement exercée par quelqu'une de ses circonstances, celle de sa forme, par exemple. Cette propriété spécifique de la pensée est surtout remarquable dans la perception d'un fruit par sa forme, par son odeur ou par quelque autre élément de sa notion. Mais elle se manifeste dans tous les actes de connaissance.

Ainsi, il n'y a pas entre l'intérieur subjectif et l'intérieur objectif cet abîme rêvé par le dogmatisme scolastique, que l'auteur des *Études sur le Verbe* y croit voir, et en vue duquel il prépare son argumentation possologique pour nous faire arriver à la connaissance de Dieu et de son ineffable trinité.

Nous pensons d'autrui, et conséquemment de Dieu, comme nous pensons de nous, par la représentation des rapports existants entre les objets de la pensée et régulièrement constatés dans les perceptions des actions exercées par eux sur notre conscience.

Ainsi s'établissent les relations des créatures douées de sensibilité avec celles qui en sont privées. En celles-ci, l'instinct supplée à l'insuffisance ou au défaut de l'intelligence.

Les créatures ne sont donc pas des monades, comme l'a cru Leibnitz. Bien loin d'être isolées, murées, pour ainsi dire, elles sont tout portes et tout fenêtres.

A Aristote revient l'honneur d'avoir préparé une formule exacte pour la détermination que la science moderne a faite de la nature d'un sujet quelconque : à quelque règne qu'il appartienne, il est une entéléchie.

Voilà la véritable définition de la substance. Ce n'est pas un ridicule mannequin de modiste, support des qualités dont le sujet serait doué. C'est une activité simple, indissoluble, constituée pour tendre ou concourir à des fins dont la personnalité seule, ici-bas, peut acquérir la connaissance.

Cette notion de la substance fait voir immédiatement que ses qualités ne sont autre chose que les fulgurations de son activité la précipitant vers ses fins.

Dans un monde ainsi constitué, on ne trouve que des individualités revêches à l'application de la formule possologique. Et, dans la pensée de la personnalité, il n'y a non plus que des diversités qu'elle emploie au discernement des qualités des choses.

Même diversité dans la considération du créateur, de sa trinité, dont nous avons été appelés à apprécier la nature d'après les rapports existants entre son action sur les choses et celles que nous exerçons ou subissons dans nos relations extérieures.

Nous connaissons Dieu par le fait de la création, dont la science nous a prouvé l'existence et les procédés, et par le fait historique de son intervention subséquente dans le monde moral, pour remédier au mal produit par l'abus du libre arbitre de l'homme. Mais le degré de justesse de l'idée que l'humanité s'est faite du Grand-Etre a été toujours proportionné à la connaissance que la personnalité a acquise de soi en pratiquant la règle indiquée par l'oracle de Delphes pour l'acquisition d'une connaissance quelconque.

Si la science noologique était généralement répandue, elle garderait l'intelligence humaine des souillures de toutes les variétés de l'athéisme et de tout anthropomorphisme dans la conception de Dieu.

Ce n'est pas au dogmatisme scolastique, mais à l'observation qu'il faut demander la connaissance de notre intérieur subjectif, génératrice des autres.

L'observation nous apprend que, dans les autres règnes comme dans celui de l'humanité, c'est le dedans qui fait être le dehors tel que nous le voyons en une créature quelconque.

Ainsi quel'homme s'est fait, moral et physique, par le développement de l'activité de son âme, ainsi se sont faites et se font les autres créatures, en vertu de la puissance de leurs entéléchies respectives.

L'univers est un immense dynamisme dont le point d'appui est en Dieu.

Et la personnalité de Dieu est distincte de la nôtre, comme les nôtres le sont entre elles, comme le sont, les unes des autres, toutes les créatures de constitution.

Le panthéisme, s'il était vrai, serait une anomalie dans la création; parce que cette anomalie est impossible, il n'est pas vrai.

Ainsi ni la religion, ni la philosophie n'anthropomorphise la divinité. C'est au dogmatisme qu'il faut adresser ce reproche. Il a continué, en matière de théologie, le rôle déplorable qu'a joué la mythologie païenne dans la détermination de la nature des êtres et l'explication des phénomènes du monde. C'est de la mythologie mathématique que l'auteur des *Études sur le Verbe* fait, sans s'en douter. Dans l'idée que la *Noologie* nous procure de la trinité, parfaitement conforme au dogme chrétien, il est impossible de reconnaître

que le terme principal soit l'intégrale immédiate du second et médiate du troisième, ou que le Saint-Esprit soit la différentielle commune du fils et du père céleste. Il n'y a pas de rapport possible entre la notion du cube mathématique et l'idée de la trinité.

Dieu est la souveraine activité. Son immensité consiste dans l'universalité de son action sur ses créatures.

Cette action est sa pensée.

En exerçant cette pensée sublime, Dieu crée et conserve sa création.

C'est cette fonction divine que les Septante ont signifiée par le mot *logos* et la Vulgate par l'expression métaphorique de Verbe.

A ce point de vue, Dieu est le Verbe, le Verbe créateur, le Verbe rédempteur; il est aussi l'esprit sanctificateur, sans altérer pour cela son unité, et important la totalité de son être dans chacune de ces fonctions sans l'enlever à son inaltérable unité.

C'est à la considération de notre intérieur subjectif que nous devons cette idée de la trinité.

La connaissance de Dieu consiste aussi en un rapport comme une connaissance quelconque, en un rapport constaté dans l'appréciation des faits soumis à l'observation.

La loi du concept est absolue.

Pour formuler le mécanisme intellectuel résultant de l'application de cette loi, « j'ai dû » recourir, dit M. Pérès, à deux néologismes par lesquels j'ai signifié la relation des éléments de la représentation, essentielle à la vérité, en ce qu'elle doit concorder avec la relation existant dans l'objet de la connaissance. J'ai qualifié l'un d'*euristique*, en ce qu'il se retrouve constamment en la conscience tel que la sensation l'y a introduit, et l'autre d'*esthé-*

tique, en ce qu'il excite le premier, par la vertu du concept, dès qu'il est lui-même excité, dès qu'il est *senti*.

• Ils semblent avoir eu l'intuition de cette vérité, les philosophes qui ont qualifié d'esthétique la théorie du beau.

• La morale mérite la même qualification : nous sentons le bon, comme le beau, et nous ne sentons pas le vrai autrement que le beau et que le bon.

• Tous ces sentiments sont des opérations conceptuelles.

« Leur qualité, essentiellement rétrospective, chez un être qui se retrouve lui-même dans l'effet de l'esthétique en même temps qu'il retrouve la qualité, l'effet, la conséquence, sous leurs formes respectives, malgré la volubilité des choses et celle de son physique; cette qualité de la pensée gardera quiconque en voudra prendre connaissance de matérialiser le sujet en qui et par qui ce brillant phénomène de la pensée s'accomplit.

« Cette doctrine n'est pas le sensualisme : elle mériterait plutôt d'être qualifiée de conceptualisme. On y pourrait reconnaître une filiation péripatéticienne. Mais, à quelque point de son développement qu'on prenne la pensée originelle du prince des philosophes, on n'y saurait trouver un point d'appui pour le matérialisme. »

Cette réfutation, consciencieusement méditée et d'ailleurs écrite avec une parfaite courtoisie à l'égard de l'auteur critiqué, a été suivie avec une attention sérieuse par l'Académie, qui néanmoins ne s'est prononcée en aucune manière sur les questions controversées entre MM. Pérès et Rodier de la Bruguière.

Séance du 23 mai.

Outre les membres ordinaires présents, assistent également à la séance Mme la comtesse Clémence de Vernède de Corneillan, MM. Bigot et Guillaume Guizot, membres correspondants.

Le président communique deux circulaires de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, relatives aux séances des Sociétés savantes qui auront lieu à Paris en avril 1864, et aux concours ouverts sur diverses questions. La première de ces lettres annonçant, pour la tenue des prochaines séances scientifiques et littéraires, des améliorations et des réformes analogues à celles que l'Académie du Gard, sur le rapport de son représentant à Paris, avait décidé de solliciter du Ministre, l'Académie renonce toute à démarche à cet égard auprès de Son Excellence.

Entre autres ouvrages, le président dépose : une *Ode à la Pologne*, par M. Ponzio J. Guérin, d'Aiguevives ; une Notice sur les céphalopodes, par M. Paul Gervais, doyen des Facultés des sciences de Montpellier.

L'ordre du jour appelant le vote de l'Académie sur l'élection d'un membre correspondant, M. Louis Chalmeton, qui lui a fait successivement hommage de deux volumes de poésies, est nommé à l'unanimité des suffrages.

Après un rapport de M. Plagniol sur un

traité manuscrit de minéralogie, adressé par M. Thiélens, de Tirlemont (Belgique), le président prie Mme la comtesse de Corneillan de vouloir bien donner à l'Académie une connaissance aussi complète que possible du double objet dont elle l'avait entretenue par correspondance, savoir : les résultats qu'elle a obtenus de l'éducation du ver à soie de l'ailanthe, et sa découverte d'un procédé pour tirer une soie de première qualité des cocons ordinaires présentant l'ouverture pratiquée par le papillon à sa sortie. Dans un mémoire assez développé, Mme de Corneillan expose cette double question avec un grand charme de pensée et de style ; et elle reçoit les remerciements et les félicitations de l'Académie, qui décide que ce travail sera reproduit en entier dans le compte rendu public [de ses séances. Mme de Corneillan exprime sa reconnaissance pour cet acte de bienveillance de l'Académie, mais la prie d'ajourner la publication du mémoire, son intention étant d'obtenir un brevet qui lui assure la propriété de son procédé de filature, avant d'en rien dire de nature à mettre des concurrents sur la voie.

M. Alph. Dumas lit quelques vers que lui ont inspirés ses navigations successives sur le Rhône et le Rhin, et les prochains travaux qui vont unir le premier de ces fleuves à la mer par le canal Saint Louis, en évitant les embouchures.

Enfin, l'Académie entend avec intérêt la seconde et dernière partie de l'étude sur Jérôme Savonarole, dont M. Azais lui donne lecture. Voici les parties de ce travail qui nous semblent pouvoir en être le plus facilement détachées.

« Dans la première partie de cette étude , nous avons distingué deux époques dans la vie de Savonarole : l'une simple , austère et recueillie, comme ce paisible cloître de Saint-Marc où il rentrait avec amour, après ses prédications éloquentes, pour se dérober aux applaudissements de la foule ; l'autre agitée et tumultueuse , comme les assemblées populaires de Florence. Nous avons admiré le moine fervent , dont le cœur pieux ne connut que deux sentiments : l'amour de Dieu et l'amour de ses frères ; le grand orateur qui fit tressaillir la cité entière aux accents de sa puissante parole ; l'intrépide réformateur qui raviva la ferveur monastique au couvent de Saint-Marc, et qui attaquait avec une énergie vraiment apostolique les mœurs dissolues de Florence. Ce sont les beaux jours de Savonarole , et aucune voix discordante ne trouble encore ce concert de louanges qui salue l'illustre dominicain. Heureux s'il n'eût aspiré qu'au gouvernement des âmes !

» Mais ce n'est pas assez pour cette nature ardente. Il lui faut les agitations du forum, les assemblées politiques, l'autorité suprême dans la cité. Le moine quittera cette humble cellule, où il a vécu jusqu'ici, pour aller siéger au grand conseil ; il descendra de la chaire sur la place publique ; d'apôtre il se fera tribun, et l'homme alors nous apparaîtra avec ses faiblesses, et ce triste cortège de haines et de colères qu'il soulèvera sur son passage.

» On connaît l'ardent amour de Savonarole pour la liberté et son éloignement pour les Médicis. Il ne voyait en eux que les oppresseurs de Florence, qu'ils amollissaient dans les plaisirs et les fêtes, pour mieux étouffer en elle toute aspiration à l'indépendance. Il oubliait que ces princes magnifiques avaient été les

protecteurs des lettres et des arts, qu'ils avaient embelli Florence de monuments somptueux, et que l'un d'eux avait reçu de la reconnaissance populaire le surnom de *Père de la patrie*. Aux yeux de l'austère religieux, le mouvement de la Renaissance, avec son brillant cortège de lettrés, de poètes et d'artistes qui se pressent à la cour des Médicis, c'est le retour du paganisme avec ses influences corruptrices, et il se déclarera l'adversaire implacable des princes qui ont si tristement asservi sa chère patrie. »

M. l'abbé Azais nous montre ensuite Savonarole repoussant obstinément toutes les avances de Laurent de Médicis, qui aurait voulu le gagner à sa cause.

« Nous pouvons déjà pressentir, dit-il, d'après ces traits, le caractère de l'intervention de Savonarole dans les affaires publiques ; ce sera pour la cause du peuple et pour le triomphe de la liberté. C'est à l'époque de l'invasion de l'Italie par les Français, sous la conduite de Charles VIII, que commence le rôle politique du moine de Saint-Marc. Alors, comme de nos jours, cette pauvre Italie, toujours foulée sous les pieds des étrangers, prenait trop souvent une nouvelle servitude pour la liberté et ne faisait que changer de maître. C'était elle-même qui avait bien des fois appelé l'invasion ennemie dans son sein ; et, dans son étrange patriotisme, elle donnait à ses nouveaux oppresseurs le nom de restaurateurs de la liberté. L'âme de Savonarole dut s'indigner en voyant l'étranger aux portes de Florence, et le peuple, qui déjà avait les yeux tournés vers lui, le choisit pour aller, à la tête d'une députation, plaider, auprès du monarque français, les intérêts de la cité.

» Le peuple s'accoutume peu à peu à voir

dans Savonarole le représentant le plus dévoué de ses intérêts; et, lorsque le pouvoir des Médicis est tombé, c'est à lui qu'il demande une nouvelle constitution.

» Fra Girolamo se met à l'œuvre, et, après quelques jours de travail dans sa cellule, il lit à la cathédrale, devant le peuple et les magistrats, une constitution dans laquelle l'élément démocratique se mêle avec quelques idées théocratiques.

» Désormais, dans ses discours, Savonarole s'attachera à défendre le nouveau gouvernement contre les critiques de ses adversaires, et la chaire deviendra pour lui une tribune politique. Il aura ses partisans appelés *piagnoni*, pleureurs, parce qu'ils fondent en larmes, aux prédications de Savonarole. Mais il aura aussi des adversaires implacables, connus dans l'histoire sous le nom d'*arrabiati*, enragés, c'est-à-dire ennemis acharnés des nouvelles institutions. La ville est partagée en deux camps, et le dominicain, qui aurait dû apaiser toutes les divisions et rallier tous les cœurs, devient, au milieu des siens, un signe de contradiction et de haine.

» L'ardeur exagérée de Savonarole ne fait qu'irriter les partis, et il jette souvent sa parole véhémence, comme un brandon de discorde, au sein de la multitude. Ses ennemis exaspérés dénoncent le moine tribun au souverain Pontife comme un agitateur dangereux qui, par ses discours incendiaires, sème le trouble et la division dans Florence.»

L'auteur raconte ici l'intervention du Pape, les résistances de Savonarole à cette autorité suprême, et, après de longues hésitations, l'interdit qui vient frapper le moine séditieux.

» Tant que Savonarole put prêcher, il

conserva son ascendant sur le peuple , et on peut dire qu'il régna sur Florence par l'empire souverain de sa parole éloquente. Mais lorsque la seigneurie , cédant aux instances de Rome, le condamna à garder le silence , son prestige s'évanouit et sa popularité cessa avec sa parole. Il l'avait bien compris lui-même , et c'est pour cela qu'il résista si longtemps aux ordres du souverain Pontife qui lui interdisaient la prédication. Il sentait que la chaire était pour lui un trône qui l'élevait au dessus des autres pouvoirs de la cité , et que , lorsqu'il en serait descendu , il serait bientôt , comme un pouvoir déchu , à la merci de ses adversaires. »

M. l'abbé Azais nous fait assister à la chute de la popularité de Savonarole , et raconte cette scène dramatique du siège du couvent de Saint-Marc par les *arrabiati* et la foule ameutée. « Le dominicain est livré à ses ennemis. Il y en a qui auraient voulu, pour la gloire de Savonarole , qu'il fût tombé sur les marches de l'autel où il s'était agenouillé, pendant que l'émeute envahissait le monastère. Il y avait quelque chose de plus glorieux pour lui , c'était d'accepter avec résignation les outrages de la multitude , de souffrir sans murmure , de se purifier dans les épreuves douloureuses de ses derniers moments , et de donner à sa vertu la consécration suprême de la douleur.

« Dès ce moment, le moine factieux disparaît ; l'humble religieux se relève au souffle de l'adversité et reparaît avec la patience douce et résignée d'un martyr. Il se présente avec sérénité à ses ennemis qui chargent ses mains de liens , et qui le conduisent à la prison du Palais. Ce peuple , dont il était naguère l'idole , le poursuit maintenant de ses insultes ,

l'abreuve d'outrages, et il faut que l'escorte le protège pour l'arracher aux traitements les plus barbares. Ces passions populaires qu'il avait autrefois soulevées de sa parole, au jour de sa puissance, se retournent maintenant contre lui, et il devient une victime de plus de cette inconstance de la foule, si mobile dans ses affections, qui précipite sans pitié ceux qu'elle avait élevés.

» Savonarole fut plusieurs fois, durant le procès, soumis à la question, et la douleur lui arracha des aveux qu'il s'empessa de rétracter après les tortures. Son corps faible et délicat était très sensible à la souffrance, et les défaillances de la nature triomphaient de l'énergie de son âme.

» Dans l'intervalle des interrogatoires, le pieux prisonnier se recueillait au fond de son cachot et commentait les psaumes de David qui offraient une analogie avec sa position. Ce travail religieux était un rafraîchissement pour son cœur, au milieu de ses douloureuses épreuves. Il paraphrasait le psaume xix, *In te, Domine, speravi*, qui est comme un cri d'espérance vers Dieu, lorsque ses juges lui enlevèrent la plume et le papier. Ce fut comme le chant du cygne, et Savonarole y versa tous les sentiments de foi, de confiance et de résignation de son âme.

» Ce fut le 22 mai 1498 qu'on annonça à Savonarole qu'une sentence de mort était portée contre lui et qu'elle recevrait le lendemain son exécution. Il reçut cette nouvelle avec calme : elle n'était pas imprévue pour lui ; car depuis longtemps il s'attendait au martyre. Un prêtre fut conduit au cachot pour passer la dernière nuit avec le condamné et le préparer à la mort. Les pieux entretiens se prolongèrent pendant de longues heures ; puis

Savonarole, succombant à la fatigue, demanda à son confesseur de lui permettre d'appuyer sa tête sur ses genoux, et il s'endormit paisiblement. Ce sommeil tranquille, à cette heure suprême, respire la paix de son âme. »

M. Azais raconte ensuite les derniers moments du condamné.

« L'échafaud est préparé sur la place du Palazzo-Vecchio. Etrange rapprochement ! c'est à cette même place qu'un an auparavant Savonarole avait fait dresser ce bûcher qui avait consumé les livres obscènes, les parures mondaines et les œuvres licencieuses des artistes de Florence. Une foule immense se pressait en ce lieu. Une partie faisait éclater sa joie par des rumeurs bruyantes et insultait les victimes. On reconnaissait bien là les *arrabiati*, les adversaires acharnés de Savonarole : son supplice était leur triomphe. Plus loin, ces groupes abattus et consternés, c'étaient les *piagnoni*, les amis ardents de Savonarole, qui venaient lui apporter une dernière marque de sympathie.

• Une dernière humiliation attendait Savonarole. Il dut, sur les marches du bûcher, subir la dégradation sacerdotale. Lorsque le juge, le dépouillant de ses vêtements sacerdotaux, lui dit : « Je te retranche de l'Eglise militante, » Savonarole répondit, en relevant la tête : « Mais non de l'Eglise triomphante. » Il reçut ensuite à genoux l'absolution qui lui fut donnée au nom du Pape. Il monta d'un pas ferme les marches de l'échafaud, et, quand il fut au milieu des flammes, on l'entendit murmurer d'une voix étouffée le nom de Jésus. Avant d'entrer dans le bûcher, il s'était écrié avec un accent plaintif : « O Florence, que fais-tu aujourd'hui ? » Ce fut le seul reproche qu'il adressa à cette ville qu'il avait tant aimée,

et qui l'envoyait à la mort. C'était le 23 mai 1498, la veille de l'Ascension. Savonarole était encore dans toute la force de l'âge : il n'avait que 45 ans.

« Le voyageur qui visite la place du Palazzo-Vecchio, à Florence, remarque au milieu une superbe fontaine, œuvre remarquable d'un artiste florentin. Elle s'élève, comme une expiation, là même où était dressé le bûcher de Savonarole. On dirait que ces eaux abondantes qui tombent en cascade sont destinées à laver le sang qui coula sur ces dalles. Mais le souvenir du célèbre dominicain plane toujours, comme une ombre funèbre, sur cette place.

« Le supplice de Savonarole plaça sur son front, aux yeux de ses partisans, la couronne des martyrs, et sa mort ne fit que grandir sa mémoire. On apprit que le roi de France, Louis XII, à la nouvelle de son emprisonnement, avait écrit à la seigneurie en sa faveur une lettre qui était arrivée trop tard, et cette marque de sympathie royale, venue de la France, encouragea ceux qui lui étaient restés fidèles. On les vit, le 23 mai de chaque année, couvrir de fleurs la place où il avait expiré. C'était le culte touchant des souvenirs. Ses œuvres, un instant condamnées, furent bientôt publiquement imprimées. Les souverains pontifes Jules II et Léon X, oubliant les anathèmes d'Alexandre VI, honorèrent sa mémoire. Paul III alla jusqu'à condamner quiconque attaquerait Savonarole. Benoît XIV, grand admirateur de l'illustre religieux, le mit au nombre des éminents serviteurs de Dieu, et depuis lors le bûcher de l'illustre condamné semble faire resplendir autour de son front l'auréole glorieuse du martyr.

« Embrassons maintenant d'un regard, dans

son ensemble, cette vie qui commence sous les paisibles cloîtres de Saint-Marc et qui finit sur l'échafaud de la place du Palais. Quand on porte ses regards sur ces deux extrêmes, le cœur demeure suspendu entre l'admiration et le blâme. Il semble qu'il y a en Savonarole deux hommes qui se succèdent. On dirait d'abord l'austère et ardente figure de S. Bernard, remuant l'Europe de sa puissante parole. Mais on croirait quelquefois voir passer sous ses yeux, comme une étrange vision, les figures agitées d'Arnaud de Brescia et de Nicolas Rienzi. Il a le zèle, la vie pure et sainte, la parole éloquente du grand moine de Clairvaux. Mais il a aussi quelque chose des emportements factieux des deux grands agitateurs du XIII^e et du XIV^e siècle; et comme eux, il voit finir sa vie par un dénoûment tragique.

« Mais lorsque nous voyons Savonarole, au fond de sa prison, humble et recueilli dans la prière, doux et patient au milieu des outrages, calme et serein en face du supplice, le reproche expire sur nos lèvres, l'admiration l'emporte, et nous oublions le factieux, un moment égaré, pour ne voir que le moine saintement transfiguré par la souffrance et s'élevant, par la foi de ses derniers moments, presque à la hauteur des martyrs. »

Séance du 6 juin 1863.

M. Ollive-Meinadier, président actuel de l'Académie, se trouvant retenu chez lui par une indisposition sérieuse, la séance est présidée par M. Bousquet, vice président.

L'Académie, peinée de la maladie qui a atteint M. Ollive-Meinadier, charge le vice-président et le secrétaire d'aller, en son nom, lui exprimer sa sympathie et les vœux qu'elle forme pour son prompt rétablissement.

Parmi les ouvrages que le président dépose sur le bureau, l'Académie porte particulièrement son intérêt sur un volume de poésies, offert par M. Alfred de Montvaillant, et qui a pour titre *Rêves poétiques*.

M. Révoil lit la note suivante sur un piédestal en forme d'hermès, avec inscription, récemment découvert dans les Arènes.

« En relevant, dit-il, une des dalles du podium de l'Amphithéâtre romain, mes ouvriers ont découvert, il y a trois jours, une inscription des plus intéressantes, sur une pierre taillée comme l'étaient les hermès.

» Cette pierre a 1 m. 10 de hauteur sur 0 26 de largeur, à sa partie supérieure, et 0 20 à sa partie inférieure. Elle était, sans aucun doute, surmontée du buste du personnage dont elle rappelle le souvenir. L'inscription, placée dans la partie supérieure de l'encadrement de ce piédestal, est ainsi conçue :

SEX. VIRILLIO
SEX. FIL. VOLT
SEVERINO
IIII VIR. IVR
DIC. PONTIFIC
PRAEF. VIGIL
ET. ARMORVM
PRIMITIVOS
LIB

Sex[to] Virillio, Sex[ti] fil[io], Volt[inia], Severino, quartumvir[o] jur[i] dic[undo], Pontific[i], Praef[ecto] Vigil[um] et armorum, Primitivos (sic), lib[ertus].

» C'est-à-dire : « A Sextus Virillius Sévérinus, fils de Sextus, de la tribu Voltinia, quartumvir judiciaire, pontife, préfet des gardes de nuit et des armes, — Primitivus, son affranchi. »

» On voit que cette pierre nous donne le nom d'un personnage important de la colonie, qui exerçait en même temps les fonctions de juge, de pontife et celles de chef de la milice.

» Mais ce qui vient ajouter un nouvel intérêt à cette découverte, c'est que, dans la *Topographie du Gard*, par MM. Beaumes et Vincent, page 582, n° 120, on trouve une inscription où est également mentionné le nom de ce personnage, dont on ignorait alors les qualités.

» Il est dit dans cette inscription que *C. Curtius Primitivus* et *Celsina uxor* élèvent un tombeau à *Octavia Marcella*, femme d'un *Sextus Virillius Severinus*.

» C'est le même affranchi, marié, qui, de concert avec sa femme, paie un tribut de reconnaissance à l'épouse de son libérateur, S. Virillius Sévérinus.

» Par une lettre officielle, et conformément aux instructions administratives, j'ai fait connaître à M. le préfet du Gard cette intéressante découverte, et j'attends ses ordres pour effectuer le dépôt de cette pierre dans le Musée de la ville de Nîmes. »

L'Académie donne ensuite toute son attention à M. G. Guizot, qui l'entretient de la vie, des écrits et du caractère de Vauvenargues, et fait partager à ses auditeurs la profonde estime dont il se sent pénétré pour le représentant le plus pur et le plus généreux de la philosophie morale au XVIII^e siècle.

Séance du 20 juin 1863.

Le secrétaire donne communication d'une lettre de M. L. Chalmeton, qui remercie l'Académie de l'honneur qu'elle a bien voulu lui faire en le nommant membre correspondant ; il fait part ensuite du désir exprimé par Mme la comtesse de Vernède de Corneillan de voir ajourner la publication de l'écrit dont elle avait donné lecture dans la séance du 23 mai. Le secrétaire ajoute que M. le préfet, ayant fait à l'Académie un nouvel envoi d'ouvrages littéraires et scientifiques, devant subir un premier examen, pour être admis au concours ouvert en vertu de l'arrêté du 3 mars, la commission spéciale, précédemment désignée pour s'occuper de cet examen, s'est aussitôt réunie et que des neuf manuscrits adressés par M. le préfet, cinq ont été mis à l'écart, et quatre de nouveau envoyés à la préfecture comme dignes d'être admis au concours. Ces pièces étaient accompagnées d'une lettre du secrétaire exposant l'appréciation faite des unes et des autres. L'Académie donne son approbation aux actes de sa commission spéciale.

Le président dépose les divers ouvrages parvenus au secrétariat pendant la dernière quinzaine, et entre autres deux vol. in-8° intitulés : *Poésies Narbonnaises, en français et en patois*, par M. Henri Birat. Narbonne, 1860 ; — *Valdésie*, poème par M. A. Muston.

L'ordre du jour appelle l'élection, en qualité de membres correspondants, de trois personnes présentées pour ce titre dans la séance du 23 mai dernier. Ce sont MM. Paul Gervais, doyen de la faculté des sciences de Montpellier; Lenthéric, professeur à l'École du génie, à Montpellier; E. Connelly, ancien avocat général à la cour impériale de Nîmes, aujourd'hui premier avocat général à Rennes. MM. Gervais, Lenthéric et Connelly sont élus et proclamés membres correspondants de l'Académie du Gard.

La parole est donnée à M. Ch. Liotard pour un rapport sur un opuscule qu'il avait été chargé d'examiner, et qui a pour titre : *Du progrès dans les langues*, et pour auteur M. P. Boissière.

« M. Boissière trouve imparfaite et incomplète la conception de tous les dictionnaires de la langue française. Depuis la tentative hardie de Furetière, depuis l'innocente épigramme de Lebrun, que de fois et sous combien de formes n'a-t-on pas attaqué le travail émané de l'Académie française? Napoléon Landais n'a pas été plus heureux que Ménage et Furetière : M. Littré sera-t-il plus heureux que Ménage, Furetière et Napoléon Landais? Ne porte-t-il pas déjà la peine de son audace, et ne doit-il pas à la popularité de sa dernière publication, autant qu'à la redoutable apostrophe de Mgr Dupanloup, le récent échec de sa candidature? M. Boissière sera-t-il mieux accueilli que ses devanciers? Je le voudrais, tant je trouve à mon goût le point de vue auquel il s'est placé pour provoquer de nouvelles études de linguistique. Il fait appel, d'ailleurs, à toutes les sociétés savantes pour concourir à son œuvre de réforme et de perfectionnement; il a droit à notre sympathie.

„ Je ne dois pas craindre de déclarer, appuyé sur tant et de si hauts exemples, que le dictionnaire de l'Académie est imparfait; est-il, au reste, une œuvre quelconque de l'esprit humain, isolée ou collective, qui puisse se prétendre arrivée à la perfection, voire même les constitutions des empires?

„ C'est dans sa forme, c'est dans son plan, que M. Boissière réclame une amélioration du dictionnaire de notre langue, et de toute langue. Se fondant sur la différence profonde, et très regrettable sans doute, de la forme écrite et de la parole sonnante, il trouve dans l'ordre alphabétique admis généralement pour la confection des dictionnaires un embarras sérieux pour les étudiants, pour les enfants surtout. Il affirme, non sans raison, que l'orthographe française, comme celle de la langue anglaise, hérissée de difficultés, est un obstacle à la promptitude des recherches dans les dictionnaires alphabétiques. Il est certain qu'il faut avoir le mot sous les yeux, ou en connaître la forme régulière, au moins celle de la première syllabe, pour tomber du premier coup et avec assurance sur la place qu'il occupe dans le dictionnaire usuel, et l'enfant doit être le plus souvent dévoyé et désorienté quand le point de départ de ses recherches est le son qui a frappé son oreille.

„ Si, d'un autre côté, partant d'une forme connue et d'un terme originaire et fondamental, comme *feu*, par exemple, il s'attend à rencontrer, à ses côtés ou dans son voisinage, les adhérents de ce mot par l'idée, tels que *chaleur*, *lumière*, *ignition*, *pyrogène*, il sera fort désappointé; il lui faudra sauter du commencement à la fin, quelquefois d'un volume à un autre, déplacer son attention, et tâtonner longtemps avant d'avoir agrégé tous

les termes qui ont entre eux une étroite corrélation.

« Je suis donc parfaitement d'accord avec M. Boissière, lorsqu'il exprime le désir de voir, non pas substituer, mais annexer au dictionnaire *alphabétique* un dictionnaire *analogique* ou méthodique qui grouperait autour ou à la suite des racines françaises, latines ou grecques toutes les dérivations usuelles se rattachant à une idée première. Ainsi, en reprenant mon exemple de tout à l'heure, il accompagnerait le mot *feu* des primitifs *focus*, *lumen*, *ignis*, *calor*, *πυρ*; et il énumérerait, à la suite de chacun de ces termes primaires, toutes les formes françaises auxquelles ils ont donné naissance dans le même ordre d'idées :

feu	lumen	ignis	calor	πυρ
foyer	lumière	igné	calorique	pyrogène
	lumineux	ignition	chaleur	pyrotechnie
	lumignon		calorifère	
	illuminer			

« Je suppose, avec M. Boissière, et je me représente un jeune élève cherchant dans son vocabulaire les mots *physique*, *physionomie*, et égaré dans la nomenclature des termes commençant par la syllabe *fi*, *ficelle*, *figure*; l'enfant serait heureux de rencontrer, comme le propose notre réformateur, en tête ou à la queue des mots commençant par *fi*, un renvoi qui lui apprendrait que ce son se produit également en français au moyen des initiales empruntées au grec *phy* et qui dirigerait ses recherches sur la lettre P.

• Voilà une seconde réforme ou mesure de précaution à laquelle je suis disposé à donner une entière approbation.

• Je suis encore plus porté à adopter les

idées de M. Boissière au sujet de l'introduction des termes nouveaux dans notre langue :

« C'est là, dit-il, que le grammairien, le
» lexicographe et le linguiste peuvent exercer
» une action salutaire. Chaque langue a son
» génie propre, sa voie tracée dont elle ne
» peut s'écarter sans se corrompre : dès qu'un
» mot vient s'ajouter à la nomenclature existante, on peut dire que la langue marche, qu'elle fait un pas. Si ce pas est en avant dans la voie tracée, c'est un progrès; s'il est fait à côté de la voie, ce n'est plus qu'un écart, et les savants, qui voient ce faux mouvement, doivent avertir. Leur premier devoir, s'ils veulent assurer le progrès, c'est de s'opposer à l'introduction des mots mal formés et de ceux que repousse le véritable génie de la langue.

» Pour être sûr qu'un mot manque à une langue, il faut avoir sous les yeux tous les termes qu'elle peut fournir sur la matière donnée; et avant de proposer une expression nouvelle, il convient de chercher, parmi tous ces termes, quel est celui qui se prête le mieux à exprimer, au moyen d'une flexion, l'idée nouvelle dont on veut introduire le signe dans la langue. La difficulté de cette recherche est si grande dans tous les dictionnaires alphabétiques qu'elle équivaut à une impossibilité. Dans les dictionnaires analogiques, au contraire, tout sera disposé pour faciliter ce travail nouveau..... »

» Est-il besoin, en effet, tout en acceptant la nécessité incontestable de créer les termes nouveaux que réclament les innovations industrielles et les importations étrangères, est-il

besoin d'importer aussi de l'étranger le mot avec la chose, et d'introduire ainsi dans notre langue des expressions contraires à ses origines naturelles, qui risquent de jeter dans le langage une certaine perturbation, et qui ont en outre l'inconvénient de surcharger les dictionnaires d'appellations étrangères, au lieu de tirer de notre propre fonds des expressions qu'il fournirait sans difficulté, en empruntant les formes nouvelles réputées nécessaires aux racines et aux éléments déjà existants.

» Pour éviter les inconvénients et les abus signalés, l'auteur exprime le vœu que l'Académie française ou les académies de province se fassent les gardiennes de la pureté originelle de la langue française, en arrêtant au passage, par un examen et un contrôle constant et sévère, tous les termes exotiques qui choquent la raison, l'oreille ou le goût. »

Le président invite M. Courcière, membre correspondant présent à la séance, à vouloir bien rendre compte de l'ouvrage d'histoire naturelle offert récemment en hommage par M. Paul Gervais, intitulé : *Notice relative aux céphalopodes consignés dans Aristote.*

« Ce mémoire, dit M. Courcière, intéresse à la fois le naturaliste et l'helléniste. Il prouve, en effet, au naturaliste qu'il peut recueillir, en lisant les œuvres d'Aristote, beaucoup de faits naturels oubliés ou méconnus, et à ceux qui s'occupent des auteurs grecs, qu'il y a encore beaucoup de passages obscurs, dans les ouvrages du père de l'histoire naturelle, à expliquer d'une façon qui satisfasse à la fois les sciences et les lettres.

» Démontrer qu'Aristote a connu l'histoire des mollusques céphalopodes à un degré vrai-

ment étonnant, tel est le but que M. Gervais se propose.

» Il établit d'abord que le naturaliste grec a su mieux apprécier les affinités des divers genres de céphalopodes que Linné ; ainsi il ne commet pas, comme lui, l'erreur de séparer, des sèches et des calmars, cet animal à allures si curieuses, dont la coquille a, dit-on, servi de modèle aux premiers constructeurs de vaisseaux, l'*argonaute*, que les Grecs appelaient *nautile* ou *nautique*.

» Le philosophe grec divise le groupe d'animaux que nous appelons céphalopodes en trois catégories distinctes, les poulpes, les calmars et les sèches, ainsi que l'a fait Larmark en 1798, et il rattache aux poulpes l'*argonaute*, qui n'est pour lui, comme d'ailleurs pour les zoologistes modernes, qu'un poulpe à coquille. Le nom de mollusques, *μαλακια*, par lequel il désigne tous les céphalopodes, et dont les modernes ont étendu l'acception, est parfaitement choisi, et caractérise très bien ces animaux flasques dont on ne reconnaît bien la forme qu'autant qu'ils restent en suspension dans l'eau, et dont le corps mis à sec a l'aspect plutôt d'un amas informe de matière grisâtre que d'un animal.

» Aristote remarque très bien que, parmi ces mollusques, il en est qui, outre les huit bras caractéristiques de la classe des céphalopodes, sont aussi pourvus de deux longues trompes; organisation qui lui permet de séparer les poulpes des calmars et des sèches. Dans l'énumération qu'il fait de tous les genres et espèces de poulpes, on reconnaît tous ceux qui sont actuellement connus, au moins dans la Méditerranée. Cependant, à ce sujet, M. Gervais indique un passage du texte grec qui laisse encore matière à discussion. C'est celui où Aris-

tote dit qu'il existe deux nautilus (*argonautes*). Il les décrit tous les deux et leur donne à chacun une coquille, semblable, dit-il, à un peigne creux; mais elle adhère au corps de l'un et en est indépendante chez l'autre. Quand ce dernier, ajouta-t-il, veut venir chercher sa nourriture près du rivage, il lui arrive quelquefois d'être dépossédé de son enveloppe, et de venir échouer sur le sable, où il ne tarde pas à périr. Or, on ne connaît actuellement qu'une seule espèce d'argonaute, dont la femelle s'enferme dans la plus gracieuse et élégante coquille qu'on connaisse, et dont le mâle est nu. Aristote ignorait-il cette particularité, ou a-t-il voulu simplement parler de la différence d'aspect qu'offre la femelle, quand son sac ovarien est plein ou vide? Cette opinion semble probable; car il qualifie celui de ces deux nautilus qui n'adhère pas à la coquille *ων πολυποδος* (œuf ou ovaire de poulpe). Lorsque le sac ovarien est rempli d'œufs, la coquille du mollusque en est entièrement pleine et le corps de l'animal rejeté en dehors.

» D'ailleurs, il n'a qu'un nom pour les désigner tous deux. Il est possible que le texte soit ici ou altéré ou incomplet. Souvent les traducteurs ou les copistes altèrent des textes qu'ils ne comprennent pas, pour leur faire exprimer leur opinion; c'est ainsi que, dans le passage en question, Camus, trouvant dans le texte grec un des deux nautilus qualifié, comme je viens de le dire, *ων πολυποδος*, ovaire de poulpe, trouve plus clair et plus conforme à ses connaissances de mettre à la place de ces deux mots ceux-ci : *Εστι δε οιον πολυπους*, et traduit alors : « Il est semblable au poulpe ».

» Ce qui, d'après le savant naturaliste de Montpellier, étonne le plus, quand on étudie l'histoire des céphalopodes d'Aristote, est de

reconnaître que les faits démontrés par les habiles dissections de Cuvier, Blainville, Swammerdam et autres, y sont consignés. La physiologie de ces animaux est aussi très exactement connue du philosophe, particulièrement en ce qui concerne les fonctions de digestion, de reproduction et l'embryogénie. M. Gervais ajoute que les recherches les plus minutieuses et les plus récentes ont presque constamment démontré la réalité des observations consignées dans l'*Histoire des Animaux*; et, si l'on ne savait que les conditions dans lesquelles Aristote et ses compatriotes se sont trouvés placés pour les recueillir sont éminemment favorables à l'étude des céphalopodes, animaux dont il se fait une pêche suivie sur tous les points de la Méditerranée, on ne comprendrait pas qu'à cette époque de la science, il ait été possible à un écrivain dont les ouvrages embrassent des sujets si divers, de rester constamment si exact et si bien informé. C'est que beaucoup de notions enregistrées par Aristote, dans cette circonstance, ne sont autres que celles du vulgaire, sur les côtes où elles ont été recueillies; et encore aujourd'hui nous les retrouvons, pour la plupart, familières aux pêcheurs du littoral méditerranéen; mais les traducteurs et les commentateurs, travaillant loin de ces mers et sans aucun rapport avec les pêcheurs, sont loin d'avoir toujours bien compris ce que le grand naturaliste grec a écrit. Aussi chaque découverte nouvelle faite dans l'histoire des mollusques est-elle suivie de la découverte d'une erreur dans l'interprétation des textes grecs. Dans plusieurs circonstances, quand le texte est trop clair, on ne craint pas de contester la vérité du récit grec. C'est ainsi que Rondelet, qui était cependant un bon observateur, traite de songe ce

qu'Aristote dit du bras copulateur de certains poulpes : *Sed hæc somnia esse anatome certo demonstrat.*

» L'histoire de ce bras copulateur des poulpes est même assez curieuse, et les péripéties par lesquelles il a passé, dans la zoologie moderne, sont assez singulières pour que j'en détache le récit du mémoire de M. Gervais, sans crainte de fatiguer votre attention.

» Voici en quelques mots l'histoire de ce bras copulateur des poulpes (argonautes et autres). Mais, avant tout, voyons le texte d'Aristote.

» Ce bras du poulpe est le plus pointu de tous, le seul qui soit blanchâtre et séparé en deux à son extrémité, et il lui sert dans l'accouplement. Il est placé sur le pédoncule, partie lisse au delà de laquelle commencent les ventouses.

» Ce bras, détaché du corps des mâles, et fixé par ses ventouses dans le sac des femelles, fut trouvé par Laurillard sur des individus de ce sexe, recueillis par lui à Nice.

» Cuvier le décrivit alors comme un entozoaire (ver intestinal), auquel il donna le nom d'hectocotyle. Quelque temps avant, Delle Chiaje l'avait pris pour un ver d'un autre genre, pour un trichocéphale, sans doute à cause du long filament spermatique dont il est terminé. Ce savant l'avait appelé *trichocephalus acetabularis*.

» De Blainville reconnut que ces prétendus vers étaient des portions du bras des poulpes, mais les crut arrachés accidentellement au mâle, pendant la copulation; mais Dujardin mit les naturalistes sur la voie de leur véritable fonction, lorsqu'il fit observer que le long filament qui en sort ressemble complètement aux spermatozoïdes des céphalopodes.

Depuis, Kolliker, Verany, Muller, etc., ont parfaitement établi que ce bras n'est presque entièrement formé que de spermatophores, qui, chez ces animaux, atteignent jusqu'à un mètre de long. Après cette découverte, tout n'est pas dit : Kolliker et M. de Siebold croient que ce bras représente le mâle tout entier, un mâle très différent de sa femelle par sa forme extérieure et l'ensemble de ses caractères. Ils y trouvent tous les organes que comportent sa propre existence et la fonction spéciale qui lui est dévolue.

» Enfin MM. Muller, Verany, Vogt et Leuckart ont montré que ce bras est un de ceux du corps des mâles, qui se modifie dans sa forme pour s'approprier à la fonction qu'il est destiné à remplir bientôt.

» Que d'erreurs de moins auraient commises les naturalistes, s'ils avaient lu l'*Histoire des Animaux* du philosophe grec, et s'ils ne s'étaient pas rangés à l'avis de Rondelet !

» Aristote a même connu les longs filaments spermatophores des poulpes. Le texte porte, en effet : *εχουσι δε και τριχωδη αττα εν τω σωματι*, passage que Cuvier traduit ainsi : « enfin les mollusques ont, dans le corps, des espèces de poils. »

» Dans les pages suivantes, l'auteur du mémoire que j'analyse fait voir, en s'aidant de nombreuses citations, que le philosophe grec décrit avec beaucoup d'exactitude, les diverses portions du corps des céphalopodes. La description qu'il donne des ovaires est même ce que l'on a encore de mieux sur cette portion délicate de leur organisme. Il termine en indiquant l'opinion d'Aristote sur la valeur relative des parties internes dures de quelques-uns de ces animaux. Au lieu de regarder, comme les anatomistes modernes, ces parties

dures comme les représentants de la coquille externe des autres mollusques, l'auteur grec les compare aux squelettes osseux des vertébrés.

« Quant à la coquille des argonautes, le savant doyen de la faculté de Montpellier la regarde comme une sécrétion particulière de deux des bras du mollusque, destinée à servir d'enveloppe solide à ses œufs ; aussi est-elle particulière aux femelles. C'est une opinion qui lui est personnelle et qui paraît fort plausible. Il l'appuiera bientôt probablement sur des raisons solides qu'il produira dans l'étude approfondie qu'il fait des productions marines. »

M. Alphonse Dumas, secrétaire, termine la séance par la lecture d'une *Epître en vers à Mme ****.

Séance du 4 juillet 1863.

M. le président dépose les bulletins et mémoires envoyés par les sociétés savantes, et deux ouvrages offerts en hommage à l'Académie : l'un intitulé : *Recherches sur la manière dont furent recueillies et publiées les lettres de Cicéron*, par M. Gaston Boissier, membre non résidant ; et l'autre : *Une scène de la Ligue à Toulouse. Meurtre du président Duranti*, par M. Sausse-Villiers, membre correspondant. Ce dernier hommage est une copie manuscrite, de la main de l'auteur, d'un mémoire par lui envoyé au dernier concours annuel de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers et qui a obtenu une mention honorable.

Le président fait part ensuite à la compagnie d'une lettre, en date du 1^{er} juillet, par laquelle M. le préfet rappelle que, aux termes du programme du 2 mars 1863, concernant les *Prix et Encouragements offerts aux ouvriers industriels*, un jury, formé au sein de l'Académie et fortifié par l'adjonction de quelques industriels, doit être appelé à arrêter la liste des lauréats, et prie en conséquence l'Académie de lui faire connaître, le plus tôt possible, les noms de ceux de ses membres dont elle désirerait que fût composé ce jury. Sont désignés MM. Pagézy, Révoil, Pelet, Plagniol, Aurès, de La Farelle, J. Salles, Moriau,

Ch. Liotard et Bigot, auxquels s'adjoindront le président, le vice-président et le secrétaire.

Le secrétaire annonce que deux mémoires sur le sujet mis au concours pour cette année (*Notice biographique et bibliographique sur P.-J. Amoureux*), sont parvenus en temps utile, au secrétariat. Sur la proposition du président, une commission est nommée pour examiner ces deux mémoires et faire le rapport. Elle se compose de MM. Plagniol, Fontaines, Pleindoux aîné, Phil. B. de Castelnau, Bousquet et Bretignière, du président et du secrétaire.

Une autre commission, composée de MM. Plagniol, Deloche, Maurin, Girard et Pagézy, du président et du secrétaire, est chargée de choisir le sujet pour le concours de l'année 1864.

Le secrétaire met sous les yeux de l'Académie le tableau récapitulatif des lectures qui ont été faites depuis l'ouverture de l'année jusqu'à ce jour. Ce tableau comprend : 1^o 13 mémoires, 7 notices, 7 pièces de vers et 8 rapports, dûs à 17 membres titulaires résidents ; 2^o 1 mémoire communiqué par 1 membre non résident ; 3^o 2 mémoires, 5 pièces de vers et 3 rapports, fournis par 4 membres correspondants ; 4^o enfin, 3 mémoires et 2 notices, donnés par 5 personnes encore étrangères à la compagnie. Total : 51 travaux inédits, plus ou moins importants.

M. Germer-Durand a la parole pour une notice sur une inscription nouvellement découverte en Italie :

« Notre savant confrère, M. A. Pelet, nous entretenait, il y a déjà plus d'un an (séance du 4 janvier 1862), de trois inscriptions antiques trouvées, en 1810, dans les Arènes, et retrouvées, en 1861, par M. Révoil, à l'endroit même où elles avaient été vues, un demi siècle auparavant. L'une de ces inscriptions, la plus fragmentaire des trois (.VIII TRIB PO...), mais la plus importante aux yeux de M. Pelet, à cause de son caractère monumental, lui a fourni l'occasion d'une ingénieuse et très vraisemblable restitution. Notre confrère fait remarquer d'abord que « ce fragment a évidemment fait partie d'une frise en ligne droite, laquelle n'aurait pu avoir sa place dans un monument comme l'Amphithéâtre, où tout suit la courbe d'une ellipse ». Et il nous amène peu à peu à cette conclusion, hypothétique sans doute, mais fondée pourtant sur des raisons que la critique peut avouer, à savoir : que ce fragment a dû appartenir à l'inscription dédicatoire d'un monument élevé par Auguste dans la colonie de Nîmes, l'an 727 de Rome, 27 ans avant notre ère (Voir *Mém. de l'Acad.*, 1862, p. 200 sqq).

» Nos confrères de 1810, qui les premiers ont publié ce texte épigraphique, inclinaient à penser, avec quelques antiquaires de l'époque (Voir *Mém. de l'Acad.*, 1810, p. 385) que ces trois mots avaient fait partie de l'inscription de notre Amphithéâtre. Ils trouvaient que cette pierre était « bien grande pour y avoir été portée par le hasard des bouleversements ». Nous croyons, au contraire, avec M. Pelet, que « cette pierre, comme toutes celles qui n'ont rien de commun avec le monument, y avait été transportée par ceux qui y construisirent les premières habitations, et qui dûrent se servir de préférence de pierres et de maté-

riaux étrangers, pour ne pas détruire un édifice qui allait leur servir de refuge».

« Et pourtant il est difficile d'imaginer que les Romains, après avoir achevé la construction de notre Amphithéâtre, n'y avaient pas mis une inscription, eux qui en mettaient partout. Pouvons-nous espérer d'en découvrir un jour au moins quelques lettres? Peut-être cette bonne fortune est-elle réservée à notre confrère, M. Révoil. A force de vivre dans l'intimité de ce vieux monument, plus étudié jusqu'ici à l'intérieur qu'à l'extérieur, peut-être finira-t-il par discerner, au dessus de l'entrée principale, quelques fragments de caractères *cubitaux* (comme disent les archéologues italiens) que le temps a rongés, mais dont son œil exercé saurait encore retrouver les vestiges. Ce fait ne nous étonnerait pas. Il n'y a pas encore douze ans que quelques lettres ou fragments de lettres, fournis par les corniches de l'amphithéâtre de Pouzsole, ont suffi au savant Raffaele Garrucci pour restituer son inscription (coloNiA.FLa-Via avgvsta || PvtEOLana.Fecit pEqvNia.svA) et par suite sa date à ce monument, que, en vertu de certain passage de Suétone mal interprété, on faisait remonter jusqu'à l'époque d'Auguste. (*V. Bullett. di Corrisp. Arch.*, 1852, p. 94.)

« Quoi qu'il en soit, et pour revenir à l'inscription VIII.TRIB.PO. . . . que nous croyons, nous aussi, étrangère au monument où elle s'est rencontrée, l'analogie de certaine circonstance d'une découverte toute récente faite en Italie me semble appuyer l'opinion de M. Pelet. Un ami m'envoie de Rome le *fac-simile* que voici d'une inscription qui vient d'être trouvée dans les ruines du théâtre antique de Gubbio. Gubbio, l'ancien *Eugubium* ou *Agu-*

vium, est déjà célèbre, en archéologie, par la découverte des *Tables Eugubines*, en langue étrusque, faite en 1444. Cette inscription court sur deux pierres mesurant ensemble 1 m. 45 de longueur. Le fragment trouvé dans notre Amphithéâtre, a 1 m. 15. Voici d'abord la lecture de cette inscription :

C]n[eus] Satrius, Cn[ei f[ilius], Rufus, quartumvir jur[i] dic[undo, b]asilicas sublaqueavit, trabes tecti ferro suffixit, lapide stravit, podio circumclusit, sua pec[unia]. Et dedit, decurionatus nomine, sestertium sex millia; in comteatum legionibus, sestertium tria millia quadringentos quinquaginta; in ædem Dianæ restituendam, sestertium sex millia ducentos; in ludos victoriæ Cæsaris Augusti, sestertium septem millia septingentos quinquaginta.

» En voici maintenant la traduction :

» Cnéus Satrius Rufus, fils de Cnéus, quartumvir judiciaire, a orné ces basiliques de
» caissons, a consolidé les poutres du toit à
» l'aide de barres de fer, a fait daller ces édifices et les a entourés d'un soubassement;
» le tout à ses frais. Il avait déjà donné, à
» l'occasion de son décurionat, 6,000 sesterces;
» en distributions de vivres aux légions, 3,450
» sesterces; pour la restauration du temple de
» Diane, 6,200 sesterces; pour les jeux célébrés en mémoire de la victoire de l'Empereur, 7,750 sesterces -.

» On le voit, cette inscription, très complète, n'a aucun rapport avec le théâtre d'Eugubium, dans les ruines duquel viennent d'être retrouvées les deux pierres qui la portent. Il y est question, dans la première partie, de travaux d'ornementation et de consolidation exécutés dans des basiliques aux frais de Cn. Satrius Rufus; et, dans la dernière partie, de

libéralités municipales dûes à ce même Satrius. On sait, en effet, que les *quartumvirs* judiciaires, aussi bien que les édiles et les *décurions*, étaient tenus de verser une certaine somme au trésor de la ville, au moment de leur entrée en charge, *introitu* ou *ob introitum muneris*. Cette somme, qui variait sans doute suivant l'importance des villes, était ordinairement affectée à des travaux d'utilité publique, à des spectacles ou même à des repas consommés par les autorités municipales. Cn. Satrius, qui vient de parler des travaux exécutés à ses frais dans les basiliques, saisit naturellement cette excellente occasion de rappeler à la population eugubine les diverses libéralités qu'il lui a faites antérieurement, dans différentes occasions, et particulièrement en prenant possession de sa charge de *décurion* ou de *conseiller municipal*.

» Cherchons à nous faire une idée des sommes indiquées dans notre inscription. Le *sestercé* d'alors, c'est-à dire celui du haut empire, peut être évalué à bien près de 25 c. de notre monnaie actuelle. Si nous traduisons sur cette base, nous aurons :

6 000 sest.	=	1.500 fr.	»
3,450 —	=	862	50
6,200 —	=	1,550	»
7,750 —	=	1.937	50

En tout. 5,850 »

» On voit que ces libéralités n'ont rien de fastueux, surtout si l'on songe que ces fonctionnaires ou bien arrivaient aux charges municipales déjà enrichis par d'autres emplois, ou sacrifiaient volontiers quelques milliers de *sestercés*, certains, comme ils l'étaient, de

rentrer dans leurs avances, en maniant les deniers publics.

» On remarquera, à la 5^e ligne, que, par une erreur du lapicide, le mot COMMÆA-TVM est écrit par un AE, au lieu d'un E. C'est la seule faute qui dépare cette inscription, d'ailleurs très purement écrite et gravée.

» Je n'ai rien dit de la date de ce monument. Les mots *ludi victoriæ Cæsaris Augusti* permettent de croire qu'il pourrait remonter jusqu'au temps d'Auguste et que la victoire en question serait celle d'Actium; mais aucun témoignage de l'antiquité ne fait mention de jeux célébrés en mémoire de quelque triomphe d'Auguste. Ajoutons que les mœurs administratives que révèle le contexte de l'inscription se rapportent bien mieux au II^e siècle qu'aux premières années de notre ère. L'un des principaux éléments d'appréciation nous manque pour nous fixer à ce sujet; nous voulons parler du style des caractères. Un fac-simile, si exact qu'on le suppose, ne suffit pas pour en juger; il faudrait au moins un bon estampage, une photographie, ou mieux encore la vue du monument lui-même.

» Je reviens sur un point sur lequel j'ai passé trop rapidement et qui peut fournir matière à une objection. Nos confrères de 1810, à propos de l'inscription ... VIII. TRIB. PO..., ne pouvaient se résoudre à croire qu'une pierre qui mesure 1 m. 15 c. de longueur eût été transportée d'ailleurs dans les Arènes, et, pour cette raison, ils étaient portés à penser que cette inscription provenait de l'Amphithéâtre lui-même. Ici nous avons deux pierres mesurant ensemble 1 m. 45 de longueur et portant une seule inscription; elles ont été trouvées dans les ruines d'un théâtre. En con-

clurons-nous que les basiliques décorées et consolidées par Cn. Satrius faisaient partie de ce théâtre? Non certes; nous dirons simplement que les basiliques mentionnées dans l'inscription devaient se trouver dans le voisinage du théâtre. En effet, c'était là souvent la place des basiliques, comme le prouve une curieuse lettre de Pline le Jeune (*Libr. x, ep. 48*), dont je vous demande la permission de citer quelques passages.

» Le proconsul de Bithynie écrit, l'année 104 de notre ère, à son empereur :

« Sire, on élève à Nicée un théâtre qui, bien qu'encore inachevé, a déjà coûté plus d'un million de sesterces (250,000 fr.). Du moins on le dit: car je n'ai pas vérifié le fait. Mais je crains bien que ce ne soit de l'argent perdu. De grandes lézardes courent du haut en bas de l'édifice, qui s'affaisse et s'entr'ouvre.. Il y a lieu de décider si on le continuera ou si on l'abandonnera ou même s'il ne faudra pas le démolir... Il manque encore à ce théâtre bien des choses pour lesquelles des particuliers se sont engagés: ainsi *des basiliques alentour*, des portiques au dessus des gradins; mais on ne peut mettre la main à ces divers travaux tant que ceux du théâtre, qui doit être d'abord achevé, demeurent suspendus... Craignant que, dans cette affaire, les deniers publics ne soient mal employés, je me vois dans la nécessité de vous demander d'envoyer ici un architecte inspecteur... »

» On voit, par ce texte, que des basiliques entouraient les théâtres, c'est-à-dire qu'elles s'élevaient à l'entour, *circa*, dans le voisinage. A Eugubium, les basiliques ornées par Satrius se trouvaient, comme celle de Nicée, aux environs du théâtre; et c'est ce voisinage

qui explique comment notre inscription a pu être trouvée dans les ruines de cet édifice.

» L'inscription du xyste nimois, découverte en 1810 (V. M. Aubanel, *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1810, p. 387 sqq.; et M. Pelet, *Mém.* 1862, p. 202), dans les décombres qui entouraient notre Amphithéâtre, et le fragment ...VIII.TRIB.PO..., trouvé à la même époque et au même lieu, nous permettent de conclure que notre xyste, et le monument auquel appartenait l'inscription dont il ne nous est parvenu que ces trois mots, étaient situés aux alentours (*circa*) et dans le voisinage des Arènes, probablement à l'endroit où se trouve aujourd'hui le Palais de Justice. Si, comme je le pense, l'édifice élevé dans la colonie nimoise pendant le VIII^e consulat d'Auguste, aux alentours de l'Amphithéâtre, était une basilique, il s'ensuivrait que le siège de nos tribunaux n'a pas cessé, depuis plus de dix-huit siècles et à travers toutes les révolutions, d'occuper le même emplacement sur le sol de notre ville.

» Un mot encore à propos du nom de Cn. Satrius Rufus. Une inscription funéraire de Nîmes, perdue aujourd'hui, et qui se trouvait, au temps de Ménard (t. VII, p. 371), dans une maison dont j'ignore l'emplacement, celle de M. Charles Davin, nous révèle l'existence d'un *Cnéus Satrius Chrésimus*. Ce Chrésimus qui, à en juger par son *cogonmen*, devait être un affranchi, se rattachait-il de quelque façon au décurion eugubin Cn. Satrius Rufus? Nous ne saurions l'affirmer; mais l'identité du prénom, et celle du *gentilitium* Satrius, lequel est rare dans les index épigraphiques, nous porterait à le penser ».

Le même membre fait ensuite un rapport verbal sur un essai archéologique inséré par

M. Adrien Peladan fils dans la *France littéraire* (numéros du 16 et du 25 mai 1863), recueil périodique publié à Lyon. Cet essai, qui a pour titre : *Notice sur la déesse Ura*, et dont l'auteur conclut à l'identité de la FONS VRA avec la FONS NEMAVSVS, a paru au rapporteur n'être que l'ouvrage d'un débutant encore peu au courant de la science en général et en particulier de la question qu'il a cru pouvoir aborder.

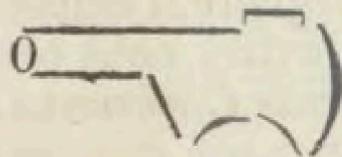
M. A. Pelet fait, à son tour, la communication suivante :

« Dans une maison de l'ancien chemin d'Avignon, dans une petite enceinte que la plume, trop poétique peut-être, d'Alfred de Musset appelle

Un temple modeste et discret
Que le parfum du sacrifice
Révèle au pèlerin distrait,

il existe une inscription romaine, encore inédite, sur laquelle on lit :

D  M
VALLONI
QVARTINA
FRATRI. OPT



« Cet hommage pieux d'un noble cœur :
« Au meilleur des frères », se retrouve souvent sur les inscriptions antiques; mais ce que celle-ci offre de remarquable, c'est l'instrument gravé au dessous. Ce n'est point, comme on est tenté de le penser d'abord, une *ascia*, dont la forme, bien que très variée, présente toujours le caractère de cet outil que nos tonne-

liers appellent *hachette* ; c'est ici bien évidemment une serpe à tailler la vigne, parfaitement conforme à l'instrument que nos vigneron appellent aujourd'hui, en patois, la *pouda-douïra*. Serait-ce là un emblème du goût que le frère de Quartina avait pour l'agriculture ?

» La maison où se trouve cette inscription vient d'être, tout nouvellement, achetée par M. Napoléon Russi, négociant en vin, que j'ai trouvé très disposé à conserver avec soin ce monument ou à le donner au Musée, si les réparations qu'il se propose de faire en provoquaient l'enlèvement ».

M. Germer-Durand, tout en reconnaissant que cette inscription est, en effet, encore inédite, rappelle qu'elle a été, dès 1851, estampée par lui, en compagnie du regrettable commandant Achille Colson, dont l'active collaboration a laissé de si bons souvenirs à l'Académie.

Séance du 18 juillet 1863.

Le secrétaire donne lecture de la correspondance, et, entre autres, d'une lettre par laquelle M. E. Connelly remercie l'Académie du titre de membre correspondant qu'elle lui a conféré.

Diverses publications ou *Mémoires* envoyés en échange sont déposés par le président, ainsi que l'ouvrage suivant, dû à l'un de nos compatriotes : *Languedoc et Provence. Guide historique et pittoresque dans Nîmes et les environs*, par Louis Boucoiran.

M. L. Maurin fait un rapport écrit sur le dernier ouvrage dont M. Fr. Guizot a fait hommage à l'Académie : *Histoire parlementaire de quinze ans*.

« M. Guizot a raconté quelque part, dit M. Maurin, qu'à son arrivée à Paris il fut introduit dans le salon de M. Suard, où se réunissaient les derniers contemporains de Voltaire. Un jour que, selon l'habitude qu'il en avait prise, il s'y était rendu, il fut fort étonné de trouver ces vieillards, d'ordinaire si calmes, fort animés cette fois et d'une animation qui contrastait non moins avec leur âge qu'avec leur allure accoutumée. Ce qui était cause du changement dont il était témoin, c'était la nouvelle, qu'ils venaient d'apprendre, de la publication prochaine de la correspondance de Grimm. On se l'explique aisément ; car cette correspondance allait leur remettre sous les yeux le tableau de cette société où ils avaient vécu et qui n'était plus alors que poussière, de ce

vif mouvement d'idées auquel ils avaient participé et auquel ils étaient restés fidèles, malgré ses revers, dans la portion généreuse du moins. C'était les espérances et les illusions de leurs jeunes années qu'ils allaient retrouver là, avec les fautes commises, il est vrai, mais aussi sans les déceptions amères qui les avaient expiées.

» N'est-ce pas là une impression de même sorte que beaucoup d'entre nous peuvent éprouver, en relisant les discours politiques de M. Guizot, dont les deux premiers volumes parus nous ont été adressés par notre illustre président honoraire? A leur tour, ne sentent-ils pas renaître les jours de leur jeunesse, que passionnaient si ardemment les tournois de la parole? N'ont-ils pas dans leur oreille comme un écho lointain de cette grande et virile éloquence? A l'heure actuelle, alors qu'une nouvelle révolution a passé sur la France, il est facile de mesurer et d'apprécier ce qu'il y avait d'incomplet et de défectueux dans le passé, qui compte, on le comprend bien, moins d'apologistes que de détracteurs. La critique est aisée, quand elle a l'expérience pour elle. N'importe, ce n'en est pas moins un très vif plaisir que de remonter le cours de ses années et de se retrouver face à face avec les émotions de la jeunesse; et quelles émotions! les plus nobles et les plus pures.

» M. Guizot a donné au recueil de ses discours le nom d'*Histoire parlementaire*. Le nom est parfaitement choisi, car le régime parlementaire est bien celui où la parole gouverne. Une introduction sous ce titre : *Trois générations*, est en tête du premier volume.

» Cette introduction, comme on peut bien l'imaginer, est un enseignement de doctrine non moins qu'une étude d'histoire; c'est, si je

puis rendre ma pensée en peu de mots, une méditation profonde sur les phases de la liberté politique en France, et où la sagacité de l'éminent publiciste, aidée par l'expérience de l'homme d'État, essaie de pressentir l'avenir. »

M. Deloche rend compte, comme il suit, de l'ouvrage de M. Pompée intitulé : *De l'éducation professionnelle* :

« Messieurs, le livre que M. Pompée a soumis au jugement de l'Académie, et dont vous m'avez chargé de vous rendre compte, est une œuvre accomplie avec foi et amour. Nulle part, croyons-nous, on ne trouverait plus approfondie et mieux discutée l'importante question de l'éducation professionnelle en France. L'auteur a été, il faut le dire, dans une position exceptionnelle pour envisager son sujet sous toutes ses faces. Rapporteur de la commission qui prépara les bases de l'école Turgot, dont le succès a été si rapide et si grand; chargé ensuite d'organiser l'enseignement dans cette institution nouvelle; fondateur enfin du pensionnat d'Ivry, depuis près de trente ans, M. Pompée est mêlé à tous les projets qui ont été conçus ou réalisés pour créer en France une éducation professionnelle. Il n'est pas, d'ailleurs, un inconnu pour l'Académie du Gard, ni même un étranger. C'est son lauréat du concours de 1845, dont le sujet était précisément la question de l'éducation professionnelle.

» Le programme tracé aux concurrents était formulé de la manière suivante :

« Les rudiments de cette éducation n'existent-ils pas dans le pays? -- Quels seraient les moyens de l'organiser fortement dans les départements? — Ici, comme dans l'ensei-

» gnement scientifique et littéraire, ne devrait-
» il pas y avoir un enseignement supérieur, un
» enseignement secondaire, un enseignement
» primaire, de manière à remplir la triple
» condition de former des maîtres, des chefs
» d'ateliers et des ouvriers? »

» Une chose à remarquer, c'est que ce programme est, presque dans les mêmes termes, celui qu'indique le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, dans le rapport présenté à l'Empereur, le 22 juin dernier. D'où il faut conclure que la question de l'éducation professionnelle en France n'a pas fait un pas depuis dix-huit ans. Le mémoire que l'Académie du Gard couronna en 1845 forme la première partie de l'ouvrage que M. Pompée vient de publier. La seconde partie est consacrée à l'examen et à la discussion de tous les projets qui ont été successivement provoqués ou conçus par le ministère de l'instruction publique sous la Royauté, la République et l'Empire, dans le but d'arriver à une solution du problème. Des efforts, si souvent renouvelés sans aboutir, montrent bien la difficulté de la question.

» Tout le monde reconnaît sans doute la nécessité de placer, à côté de l'enseignement scientifique et littéraire qui prépare à ce qu'on appelle les carrières libérales, un autre enseignement qui facilite l'accès des professions industrielles. Mais quand on en vient au plan de cet enseignement, quand on cherche à en définir l'objet, à en déterminer la durée et à lui faire une place dans le plan général des études secondaires, l'accord des opinions cesse d'exister.

» Les uns voudraient s'en tenir à la situation actuelle, c'est-à-dire à ces cours spéciaux, annexés aux lycées et collèges, et fonctionnant

parallèlement à ceux des études classiques. Les autres repoussent le système de l'annexion parce que, disent-ils, il crée dans les établissements universitaires deux catégories d'élèves dont l'une est vis-à-vis de l'autre dans un état manifeste d'infériorité. A leurs yeux, les cours spéciaux sont, par le vice même de leur condition, déconsidérés dans l'opinion des élèves et des familles; regardés généralement comme un lieu de refuge pour les enfants qui ne réussissent pas dans les lettres ou dans les sciences. Ils présentent peu d'éléments de succès, et leur direction est presque toujours abandonnée à des maîtres d'études.

» M. Pompée est naturellement de cet avis. Il repousse l'annexion de toutes ses forces; et, selon lui, un établissement d'instruction secondaire ne saurait répondre d'une manière complète aux besoins de la population aisée qui l'entoure, s'il ne comprend quatre divisions et pour ainsi dire quatre collèges distincts.

1^o Un petit collège ou division élémentaire, donnant à tous les enfants l'instruction primaire jusqu'à l'âge de douze ans;

» 2^o Un moyen collège ou division intermédiaire, dans laquelle une instruction commune serait donnée, pendant trois années, à tous les élèves et aurait pour unique objet le programme des matières de l'enseignement professionnel; de manière qu'à la fin de ces trois années, la vocation des élèves s'étant révélée, les uns puissent être admis dans les écoles d'applications industrielles, tandis que les autres commenceront à se livrer aux études qui conduisent aux écoles littéraires et scientifiques;

» 3^o Un grand collège ou division supérieure, se bifurquant en deux sections parallèles qui

prépareraient, d'un côté au baccalauréat ès-lettres, et de l'autre au baccalauréat ès-sciences.

» Ce plan d'études, M. Pompée le compare ingénieusement à un train omnibus de chemin de fer, qui permet au voyageur de s'arrêter à chaque station, d'aller plus loin quand il le veut, et de changer de direction, en changeant de ligne, à certaines stations déterminées, sans jamais être obligé de revenir en arrière. C'est ainsi, dit-il, qu'il faut coordonner les diverses sections du *réseau des études*, pour qu'il n'y ait plus rien à réformer.

» Ce sont bien là en effet les conditions d'un système parfait d'études secondaires. Mais cet idéal, le projet de M. Pompée le réalise-t-il? Est-il bien sûr que, si tout le monde prenait le train omnibus qu'il indique, personne ne se serait trompé de ligne? Nous avouons n'être pas sans quelque crainte à cet égard. Nous voyons bien dans le plan de M. Pompée l'instruction primaire fortement organisée et l'éducation professionnelle largement assise. Mais nous trouvons un peu trop restreinte la part laissée à l'éducation classique, et il nous semble que c'est en la gênant beaucoup qu'on fait asseoir aussi commodément sa rivale et sa compagne.

» M. Pompée a prévu cette difficulté. « La seule objection sérieuse, dit-il, qui puisse être faite à l'usage de notre plan d'études, c'est que nous faisons commencer trop tard l'étude du latin, en la plaçant après la 4^e. »

» La réponse à cette objection, qui est en effet sérieuse, M. Pompée la trouve dans des délibérations de commissions et dans certains écrits qui émettent l'opinion que le temps consacré au latin dépasse toute mesure et qu'il serait utile d'enlever à cette étude les pre-

nières années de la jeunesse. D'après l'un des écrivains cités à l'appui, le latin, reporté aux dernières années consacrées à l'instruction, y jouerait son véritable rôle, celui d'une étude savante ; tandis que, dans les habitudes actuelles, son enseignement repose sur une base dépourvue de toute solidité. Si l'on objecte que les dernières années de collège ne suffisent pas à cette longue et pénible étude, on répond que cette étude n'est longue et pénible que parce qu'on la commence trop tôt. Enseignez la métaphysique à des enfants de sept à huit ans, et dix ans d'efforts ne suffiront pas pour leur faire entrer dans la tête deux ou trois notions justes ! Commencez à dix-huit ans, et en quelques mois vous ornez leur intelligence d'idées exactes qui y demeurent toujours.

» Malgré notre respect pour l'autorité des témoignages invoqués par M. Pompée, il nous est impossible de partager ses convictions. Qui ne sait que les études classiques n'ont pas pour unique but la connaissance des auteurs anciens ? Si l'on occupe les enfants pendant huit années de grec et de latin, c'est surtout en vue de fortifier et d'assouplir leur intelligence par les efforts gradués qu'on lui fait faire. La discipline de l'esprit, et par elle la facilité du travail intellectuel, tel est le but essentiel que poursuit l'enseignement secondaire proprement dit, et qu'il atteint généralement. La preuve en est qu'à la fin de ces études, quelques mois suffisent pour s'élever à la hauteur des idées abstraites de la métaphysique. Enseignez la métaphysique aux jeunes gens qui sortent de l'école primaire supérieure, et vous verrez si le succès sera aussi complet !

» Nous venons de dire pourquoi nous ne pouvons nous associer aux moyens que propose M. Pompée pour obvier aux inconvé-

nients de la marche parallèle des cours industriels et des cours classiques dans le même établissement. Pour exprimer toute notre pensée, nous devons ajouter que ces inconvénients ne nous frappent pas autant qu'ils l'ont frappé. Dans beaucoup de lycées, ce sont les mêmes professeurs qui sont chargés des deux sortes de cours. Nous avons vu des collèges communaux où les élèves des deux catégories sont constamment réunis, malgré le but distinct de leurs travaux. Chaque régent fait alternativement des classes de latin et des classes de français. Ces dernières sont communes aux élèves des deux catégories et quand l'école professionnelle se détache de la section littéraire pour lui laisser sa spécialité, elle va s'unir à la section scientifique; de sorte qu'il n'y a jamais de séparation entre l'enseignement classique et l'enseignement professionnel. Où sont alors les inconvénients de l'annexion et quelle est la marque de l'infériorité de l'un par rapport à l'autre?

» Nous ne présentons pas ce cas particulier comme la solution de la question tant controversée de l'éducation professionnelle. Nous voulons seulement montrer qu'il y a plusieurs manières de lever les difficultés qu'on a vues dans la simultanéité des deux enseignements. Cette question est en ce moment soumise à l'examen des hommes les plus capables de la résoudre. Nous n'avons qu'à attendre. Il nous semble toutefois que le dernier mot qui se dira est indiqué dans le rapport ministériel.

» Au sommet de l'édifice, pour former les chefs d'entreprise, les grandes écoles industrielles, l'École centrale des arts et manufactures avec l'École impériale des mines et l'École impériale des ponts et chaussées, ouvertes l'une et l'autre aux élèves libres; à un

étage inférieur, pour l'instruction des contre-maîtres, les trois écoles d'arts et métiers, l'école des mines de Saint-Etienne et d'autres établissements analogues à l'école de La Martinière de Lyon ; à la base, pour les ouvriers, les classes d'adultes plus répandues et peut-être plus largement organisées. Ce qui dans ce système est laissé dans l'ombre, ce sont les moyens de préparation aux écoles des contre-maîtres et des chefs d'entreprise ; mais la lacune est facile à combler. M. Pompée n'espère pas voir son projet adopté, parce qu'il s'éloigne trop des idées reçues et des habitudes prises, qu'il froisse trop d'intérêts de diverses natures, qu'il blesse trop surtout les *respects superstitieux* du passé. Qu'il nous permette de lui dire que nous, nous espérons qu'on ne voudra pas une fois de plus rompre avec ces idées et ces habitudes, qu'on aura pour le passé le respect religieux qu'il mérite et qu'on n'oubliera pas que, toutes les fois qu'on s'est écarté de ce respect et qu'on a voulu introduire des réformes dans ce plan d'études, consacré par une expérience séculaire, on n'a pas tardé à sentir la nécessité de le restaurer.

» Nous nous apercevons, un peu tard peut-être, que dans l'ouvrage confié à notre examen nous n'avons relevé que ce qui nous a paru pouvoir être discuté, sans mettre en lumière tout ce qu'on y trouve d'observations justes et des conséquences bien déduites. Qu'il nous suffise de dire que c'est une œuvre de mérite, qu'il faut consulter, si l'on veut étudier à fond la question, si souvent débattue, de l'éducation professionnelle en France. »

M. Pelet, dans une note développée, cherche à fixer l'emplacement du théâtre et du système de la colonie de Nîmes :

« Messieurs, dit-il, vous avez compris, je n'en doute point, la satisfaction que j'ai dû éprouver, dans notre dernière séance, lorsque j'ai entendu l'un de nos confrères confirmer, par son opinion, l'interprétation que j'avais proposée de l'inscription VIII. TRIB. PO... découverte, en 1810, sur le sol antique de notre amphithéâtre.

« Par un ingénieux rapprochement de la date de cette inscription avec les nombreux et magnifiques débris de la même époque découverts, à des périodes différentes, sur l'emplacement du palais de justice (1); par des inductions plausibles, déduites d'une inscription découverte dans le théâtre de Gubbio, et en s'appuyant de la tradition, guide si puissant dans l'étude du passé, notre savant confrère a pensé que ces admirables débris pourraient bien avoir appartenu à une basilique.

« Cette hypothèse, déjà proposée lorsqu'on cherchait à découvrir l'emplacement d'un monument semblable que l'empereur Hadrien fit élever à Nîmes à l'honneur de Plotine, peut parfaitement être admise; car rien ne s'oppose à ce que le fondateur de la colonie de Nîmes ait fait construire une basilique dans sa métropole, et que, un siècle et demi plus tard, un de ses successeurs ait fait aussi élever un monument semblable, dédié à la mémoire de sa bienfaitrice.

« Nous croyons devoir faire remarquer, toutefois, que l'inscription VIII. TRIB. PO... et les superbes fragments trouvés au Palais de Justice, bien que d'une même époque, ne nous paraissent pas avoir fait partie d'un même édifice; la première est en pierre de Ro-

(1) Ces fragments sont au Musée sous les numéros 201, 202, 206, 207, 223, 231.

quemalière et ses dimensions sont en harmonie avec celles des autres monuments de Nîmes; les fragments du Palais de Justice, au contraire, sont en beau marbre blanc d'Italie, et taillés sur des dimensions presque colossales.

Quant à la destination première de cet *opus mirabile* du siècle d'Auguste, nous croyons prudent d'attendre que le hasard nous découvre le feuillet épigraphique qui doit nous donner la solution de cet intéressant problème; jusque là, considérons comme plausibles toutes les opinions proposées; chacune a sa raison d'être: « Nul ne comprend un temps et ne le » revivifie tout entier, dit M. Ampère; chacun » apporte sa lumière dans cet abîme qui aura » toujours ses ténèbres; chacun pénètre par » un côté dans le passé, et concourt à cette » reconstruction des siècles que nul n'achèvera! L'imagination, excitée par le spectacle » des lieux, anime l'intelligence; et ce qu'on » voit aide à découvrir ce qu'on ne voit pas, » et d'un sol longtemps contemplé avec l'émotion et la curiosité qu'il inspire sortent des » enseignements inattendus (1). »

» Pourquoi la tradition qui s'est perpétuée jusqu'à ce jour ne serait-elle pas la conséquence de la destination première de notre édifice? Non point de la basilique qu'Hadrien fit élever à Nîmes, ces admirables restes nous donneraient un démenti, mais d'un monument de la plus belle époque de l'ère impériale!

» Les savants qui ont vu, dans ces ruines, les restes d'un temple dédié à Auguste, véritable divinité de l'époque, n'ont-ils pas trouvé sur nos monuments épigraphiques la certitude

(1) *L'Histoire romaine à Rome.*

de son existence dans nos murs ? N'ont-ils pas dû voir, dans cette admirable frise d'aigles, l'emblème de la puissance impériale ; et dans ces linteaux ornés de bucranes une indication de la maison d'Auguste (1) ?

« De ce que l'on n'a pas découvert jusqu'ici, d'une manière certaine, l'emplacement d'un théâtre antique à Nîmes, doit-on en conclure qu'il n'en existait pas, lorsque des villes voisines, Orange, Arles, Vaison, bien moins importantes que la métropole de la colonie augustale, conservent encore de si beaux restes de ces somptueux monuments. Nîmes, où l'on trouve encore debout l'amphithéâtre le mieux conservé du monde, une basilique, des bains, des greniers publics, des portes de ville ; où nous avons vu naguère les ruines d'un cirque ; qui possédait, nous disent nos marbres, un xyste, un sphéristère, divers temples, etc. ; Nîmes, qu'on appelle à juste titre *la Rome des Gaules*, possédait certainement un de ces monuments de luxe, pour la construction desquels l'architecte déployait la plus grande magnificence.

« Cette dernière considération, qui s'applique si bien aux admirables débris conservés dans notre Musée ; l'usage où étaient les anciens, de rapprocher les uns des autres les monuments destinés aux *circenses ludi* ; les énormes et nombreux matériaux découverts, à toutes les époques, dans les constructions voisines du Palais de Justice, et particulièrement de la Maison d'Arrêt, ont été des considérations puissantes pour faire supposer aux amis de l'antiquité que là était situé le théâtre an-

(1) La maison où Auguste était né s'appelait *Capita bulba*, d'une frise de bucranes qui en décorait le faîte.

tique de la cité némausienne. Cette opinion nous a toujours paru la plus plausible.

» Cependant, comme, à ce sujet, le champ est et restera longtemps encore, sans doute, ouvert aux conjectures, nous allons en proposer une quatrième qui nous a été suggérée par l'intéressante lecture de notre confrère.

» Lorsqu'en 1810, on eut enlevé les remblais qui avaient élevé de six mètres le sol intérieur de l'arène, on trouva, à son ancien niveau, une grande quantité de gros matériaux, des inscriptions tumulaires et monumentales, dont les dimensions ont fait supposer avec raison à M. Germer-Durand qu'elles n'avaient pas dû être apportées de bien loin; cette remarque nous a paru devoir s'appliquer particulièrement à la plus grande, celle que l'on voit au Musée, sous le n° 80, qui porte l'inscription suivante, si judicieusement expliquée par M. Aubanel, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, année 1810, page 387.

« CAIUS CÉSAR , FILS D'AUGUSTE ,
PROTECTEUR DE LA COLONIE DE NIMES ,
A FAIT ÉLEVER CE XYSTE. »

» Il fut bien reconnu, à l'époque de cette découverte, que cette inscription était absolument étrangère au monument dans lequel on la trouvait; mais elle était une preuve certaine que Nimes avait possédé un de ces édifices auxquels les Grecs donnaient le nom de *Xystos* et que les Romains appelèrent aussi *Xystus*.

» Le style grandiose de cette inscription, la beauté et la forme des caractères, les points triangulaires qui séparent tous les mots seraient pour l'antiquaire des indices certains de son époque, lors même qu'elle n'y serait pas indiquée d'une manière précise.

« Pourquoi ne supposerions-nous pas, à notre tour, que ce précieux document du siècle d'Auguste a pu faire partie de l'édifice grandiose de la même époque, découvert au Palais de Justice ? Des deux côtés, les matériaux sont en marbre blanc d'Italie ; la frise d'aigles et le champ de l'inscription ont une hauteur égale de 60 centimètres. Si l'on voulait objecter que les blocs de marbre sur lesquels les aigles sont sculptés ont une épaisseur de 50 centimètres, nous ferions remarquer qu'une de ces pierres n'a, sur une longueur de 1^m20, qu'une épaisseur égale à celle du marbre sur lequel l'inscription est gravée ; ce qui pourrait faire supposer que, sur les côtés de l'édifice, les pierres de la frise formaient l'épaisseur du mur, et que sur la façade, par un motif quelconque, elles ne formaient, pour ainsi dire, qu'un placage.

« Le Xyste, d'après Vitruve (1), était un portique couvert, sous lequel les athlètes faisaient leurs exercices pendant l'hiver. Si celui de Nîmes eût existé sur l'emplacement du Palais de Justice, les Romains, dans cette circonstance, en le plaçant à côté de l'amphithéâtre, se seraient conformés à l'usage où ils étaient de rapprocher entre eux les édifices destinés aux jeux publics.

« Si vous trouvez qu'il y ait, dans notre hypothèse, quelque apparence de probabilité, nous demandons pour elle la même faveur que nous accordons à toutes celles qui ont été proposées jusqu'ici. Il restera toujours une inconnue (un *quid divinum*) à dégager. »

(1) Vitruve, l. v., ch. xi, p. 184. — Le mot *Xystos* vient de *Xyein*, râcler, étriller, à cause que ceux qui s'exerçaient en ce lieu là se rendaient le corps poli et glissant, en râclant avec des étrilles l'huile dont ils s'étaient frottés. (*Ibid.*)

Séance du 1^{er} août 1863.

Le président met sous les yeux de l'Académie les deux médailles décernées à la suite du dernier *Concours des Sociétés savantes*, l'une, d'argent, à l'Académie du Gard, portant, au revers du buste de l'Empereur, cette inscription : SECTION D'HISTOIRE. PRIX. — ACADEMIE DU GARD, 1862, et à l'exergue : COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — S. EXC. M. ROULAND, MINISTRE ; l'autre, de bronze, à M. Germer-Durand, auteur du *Dictionnaire topographique du Gard*, qui a remporté le prix. Cette médaille porte pour inscription : SECTION D'HISTOIRE. PRIX. — M. GERMER-DURAND DE L'ACADÉMIE DU GARD, 1862. Même exergue que la médaille d'argent.

L'Académie décide que sa médaille sera encadrée et suspendue dans la salle de ses séances ordinaires, et remet la médaille de bronze à M. Germer-Durand.

Le président fait connaître à l'Académie que, sur la demande unanime du *Jury des Récompenses aux Ouvriers industriels* qu'il présidait, M. le maire de la ville de Nîmes a bien voulu ajouter deux prix aux dix qui avaient été primitivement proposés.

Le président dépose les ouvrages reçus,

parmi lesquels on remarque une *Notice sur M. Alex. Huquenin, professeur à la faculté des lettres de Nancy*, par M. F.-M. Chabert, de l'Académie de Metz; et *Jérôme Cassolard*, comédie en deux actes et en vers, par M. Hipp. Minier, de Bordeaux.

M. Ph. de Castelnau lit un mémoire sur *les Enfants naturels*, dont nous nous bornons à donner les conclusions.

« Si, parmi les institutions anciennes, il en est de sévères sur le sort des enfants naturels, il s'en trouve qui prennent intérêt à eux.

» Les premières ont été édictées sous cette inspiration qu'en jetant l'opprobre sur le produit des relations illégitimes, on en diminuera la fréquence.

» L'expérience n'a pas été favorable à la solution espérée.

» L'opprobre jeté sur l'assassinat ne diminuerait pas le nombre des assassins.

» D'autres lois, basées sur celles de la nature et sur la charité, ont protégé l'enfant naturel, avant et après sa naissance; elles ont déclaré que chacun doit nourrir sa progéniture.

» Presque de nos jours, le décret du 12 brumaire an II, appelait les enfants naturels reconnus à la succession de leur parent.

» Mais il fallait qu'ils fussent reconnus.

» Il est surprenant qu'au temps où parut ce décret, la législature n'ait pas chargé le ministère public de prendre des mesures pour faire reconnaître l'enfant dès sa naissance.

» Ce décret ne fut pas maintenu longtemps.

» Dans la discussion du code qui nous régit, celui dont il porte le nom s'exprime, à plusieurs reprises, en faveur de ces victimes innocentes et involontaires de la faute de leurs parents, etc.

» Dans ce code, l'enfant naturel reconnu prend, dans la succession de son parent, une portion de ce qui échoit à l'enfant légitime; cette part est représentée par une fraction dont la dénomination augmente en raison du nombre des enfants nés dans le mariage.

» Les enfants adultérins n'ont droit qu'aux aliments.

» La crainte du scandale fit interdire la recherche de la paternité.

» Mais est-il interdit à la mère de le déclarer?

» Le scandale accompagne la constatation de tout acte répréhensible. Quelques difficultés, occasionnées pour rechercher celui qui nuit à autrui, ne doivent pas arrêter cette recherche.

» Il y a lieu d'étudier cette question de nouveau.

» Si elle était résolue en faveur de l'enfant, le sort de celui-ci serait fixé : à l'état civil, il serait inscrit sous le nom de son père et de sa mère; à la succession, il prendrait une part égale à celle des enfants de celui des parents qui l'a engendré.

» L'assistance publique n'aurait à s'occuper que des enfants pauvres.

» L'institution la plus convenable est celle par laquelle la mère se présente à l'assistance, en faisant valoir que, seule, privée de l'aide du père de l'enfant, elle ne peut le nourrir par son travail. La société, qui n'a pris aucune précaution pour laisser à chacun la responsabilité de ses actes, accepte la solidarité, et vient en aide à l'enfant que le père, sans compassion, a abandonné à celle des autres.

» Par ce mode d'assistance, le tour d'exposition est supprimé à cause des désordres qu'il favorise.

» C'est un appât au mépris et à l'aberration de l'instinct paternel et maternel.

» Pour prévenir les rapports hors du mariage, rendre l'instruction obligatoire et que l'éducation soit commune à tous, et en raison des aptitudes à développer et des instincts à réprimer ou diriger.

» Que l'instruction soit morale, intellectuelle et professionnelle.

» Permettre et favoriser les mariages à un âge moins avancé ; le permettre avant le départ des jeunes soldats. »

M. Aurès termine la séance par la lecture du premier chapitre d'une *Etude sur la Maison-Carrée* (Application de la théorie du module à ce monument).



FIN